
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-huitième séance – Mercredi 26 mars 2014, à 17 h

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M^{mes} Maria Casares*, *Sophie Courvoisier*, *Linda de Coulon*, *Florence Kraft-Babel*, *Julide Turgut Bandelier* et *M. Pierre Vanek*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 14 mars 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 25 mars et mercredi 26 mars 2014, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. M^{me} Sandrine Salerno, maire, nous rejoindra plus tard, car elle représente la Ville de Genève à l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises.

M. le conseiller administratif Rémy Pagani répondra aux questions, puis s'en ira; il reviendra à 20 h 30, au moment où nous traiterons l'urgence de la résolution R-176 intitulée «Pour que le Conseil administratif applique la décision du Conseil municipal et retire son recours (37, rue de la Servette)».

Je rappelle l'absence déjà annoncée hier de M^{me} la conseillère administrative Esther Alder.

Nous allons procéder de la manière suivante: nous traiterons d'abord les réponses aux questions, puis nous passerons aux objets dont l'urgence a été acceptée hier. Nous commencerons par la motion M-1126, «Cheetah Baby-Plage», puis nous prendrons le rapport P-262 A sur la pétition «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne!». Dès l'arrivée de M^{me} Salerno, nous traiterons les deux rapports d'activités 2011 et 2012 de la Délégation Genève Ville Solidaire (D-54 A).

3. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vous prie tout d'abord de m'excuser, car je devrai me rendre à l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises et je ne pourrai pas participer à vos travaux.

Cela étant, je réponds maintenant à la question concernant l'éclairage public du parc Geisendorf. Dans le cadre de la demande de crédit de la proposition PR-935, délibération II, il est prévu une amélioration de l'éclairage du parc. Les travaux ont été adjugés aux entreprises; ils devraient commencer prochainement

pour se terminer à la rentrée scolaire de septembre 2014. Pour mémoire, les zones à éclairer ont été déterminées en collaboration avec les Unités d'action communautaire (UAC) et vérifiées avec le Service des espaces verts (SEVE).

La deuxième question concerne l'affaire du «taureau». (*Remarques.*) C'est comme la place «de» Neuve... C'est un bœuf, me dit-on... Ce dossier est lié au projet de réaménagement du SEVE de tout le parc du musée, avec l'implantation d'une statue de l'artiste André Bucher, offerte il y a plusieurs années par le Credit Suisse.

Le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) a été associé pour les œuvres qui dépendent de lui, mais dont ce fameux taureau ne fait pas partie. Le choix a été fait d'implanter l'œuvre d'André Bucher justement à cet endroit, d'où l'enlèvement du taureau et du bassin. Le bassin ne sera donc pas bétonné, mais purement et simplement enlevé. Le taureau est dans les caves et on essaie de lui trouver un autre emplacement digne de son nom et de son histoire.

Concernant le trottoir en encorbellement de la rue de Saint-Jean, la question a été posée par M. Dossan. Qu'en est-il de cette fameuse piste cyclable, Monsieur Dossan? Comme vous, j'espère... La finalisation du marquage sur le trottoir en encorbellement sur la voie des CFF de la rue de Saint-Jean est dépendante de la modification de l'îlot situé au carrefour rue de Sous-Terre-rue de Saint-Jean. Cet aménagement a fait l'objet d'une requête en autorisation de construire, laquelle a été délivrée en décembre 2013 – on avance! Celle-ci étant désormais en force, les travaux du génie civil ont été planifiés depuis quelques semaines et démarrent ce jour pour une durée minimale de deux semaines.

Dans l'intervalle, nous devrions recevoir les plans de signalisation horizontale de marquage validés par la Direction générale des transports (DGT). La réalisation du marquage s'effectuera immédiatement après les travaux de génie civil. La signalisation verticale a déjà été mise en place et elle est provisoirement masquée. Cela sera donc théoriquement réglé dans les deux semaines et je m'en réjouis avec vous, Monsieur Dossan.

Concernant la question de M^{me} Theubet au sujet de la zone 30 km/h des Acaïas, le projet d'amélioration est à ce jour abouti et il a été présenté aux associations de quartier. Pour des raisons financières en lien avec la coordination d'autres améliorations de la zone 30 km/h, la proposition sera déposée au début de 2015. (*Remarque.*) Début 2015, c'est quand même moins d'une année... Les travaux de sécurisation de la rue des Allobroges, par la réalisation de deux coussins berlinois, d'un miniseuil et de quelques modifications de marquage, pourraient en revanche être rapidement réalisés.

Voilà pour ce qui concerne les interventions urgentes dans ce secteur de notre ville.

Le président. Je passe maintenant la parole à M. le conseiller administratif Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Avant de passer aux réponses concernant le département de M^{me} Alder, je remercie mon collègue Rémy Pagani, qui vient de lire la réponse concernant le taureau, que je lui ai adressée par courriel ce matin. Effectivement, pour la suite de cette histoire, nous verrons avec le SEVE, qui dépend de M. Barazzone, quelles étaient les intentions dans ce réaménagement, et le taureau trouvera certainement une place digne de lui à un endroit tout à fait adéquat.

J'ai trois réponses à donner concernant le département de ma collègue Esther Alder. La première concerne une question de M. Sormanni au sujet des licenciements à l'Association des restaurants scolaires de l'Europe; vous lui transmettez, Monsieur le président. En l'occurrence, ce n'est pas deux, mais un cuisinier qui, depuis un certain temps, a une relation difficile avec son employeur, c'est-à-dire l'Association des restaurants scolaires de l'Europe.

Il y a eu un sursis en raison du tournus mis en place pour parer au problème d'hygiène qui a été relevé par vous-même, Monsieur Sormanni, et par les services d'inspection concernés. Ce tournus de production a été mis en place consécutivement à la production trop importante de la cuisine par rapport à ses capacités de refroidissement. Une réfection aurait en effet été trop chère, 200 000 francs plus l'empiètement sur le réfectoire. Le cuisinier a donc eu droit à un sursis, parce qu'il fallait que tous les cuisiniers s'investissent à fond dans ce nouveau système. Malheureusement, les relations conflictuelles entre ledit cuisinier et son équipe se sont poursuivies. Depuis son remplacement il y a quelques semaines, les choses vont beaucoup mieux au sein des cuisines scolaires de l'Europe.

J'ai ensuite une réponse au conseiller municipal Gary Bennaïm concernant le cimetière des Rois; vous lui transmettez, Monsieur le président. D'après M. Bennaïm, de nombreux promeneurs se seraient retrouvés coincés lorsqu'ils entrent d'un côté et veulent ressortir de l'autre, puisque les horaires ne sont pas les mêmes selon les accès. En fait, le portail principal côté rue des Rois est équipé d'un système automatique d'ouverture à 7 h 30 et de fermeture à 19 h; un bouton-poussoir permet de sortir après la fermeture automatique.

Il y a également deux portails latéraux côté rue du Stand et boulevard de Saint-Georges. Il s'agit là d'une ouverture manuelle qui était assurée encore il y a peu par le jardinier responsable du cimetière ou, en son absence, par quelqu'un du SEVE, ce qui pouvait engendrer une certaine irrégularité.

A présent, c'est une société privée, également en charge de la surveillance du bâtiment de l'Hôtel des finances, sous la responsabilité du Canton, qui exécutera

quotidiennement cette mission en accord avec le Département des finances de l'Etat de Genève. D'ailleurs, c'est ce service qui prend en charge les prestations en correspondance, ce qui permettra une certaine harmonisation au niveau des horaires.

La troisième réponse fait suite à la question de M^{me} Luiset, concernant les Roms et les besoins réels de la communauté rom, respectivement l'étude de ces besoins, les services concernés, ainsi que plusieurs questions y afférentes. Tout d'abord, il faut savoir que la Ville ne fait généralement pas de distinction entre les communautés. En matière de lutte contre l'exclusion, par exemple, le Service social prend en charge des hommes, des femmes et des enfants en situation de grande précarité. Selon les informations disponibles, c'est l'hébergement d'urgence, donc les abris de la protection civile et les clubs sociaux, qui les prend en charge. Nous pensons que les membres de la communauté rom sont en moyenne entre 80 et 200 pour une période donnée. Ils sont plus ou moins présents selon les périodes de l'année.

La Ville et le Canton ont ainsi cherché des solutions concrètes, d'une part au mécontentement d'une partie de la population lié au comportement de certains migrants dans l'espace public, d'autre part à l'extrême misère de nombre de membres de cette communauté, qui ne peut laisser indifférent. Des démarches sont à relever: en partenariat avec le Conseil de l'Europe, la Ville de Genève a organisé une formation des agents publics à la médiation culturelle pour approcher les membres de cette communauté, mieux comprendre leur situation et leur faire passer également des informations et des messages.

En outre, un groupe de réflexion composé de la Haute école du travail social, des représentants du département de l'environnement urbain et de la sécurité de M. Barazzone et du département de la cohésion sociale et de la solidarité de M^{me} Alder, de M^{me} Iulia Hasdeu, maître assistante à l'Université de Genève, ainsi que de M. Stefan Kristensen, ancien élu de votre Conseil, ont entendu tous les acteurs concernés par cette problématique. Ce groupe fera des propositions aux départements de M. Barazzone et de M^{me} Alder. Nous vous tiendrons donc au courant des avancées sur cette question.

4. Motion du 25 mars 2014 de M^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Grégoire Carasso, Sandrine Burger, Marie Barbey, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Rémy Burri et Morten Gisselbaek: «Cheetah Baby-Plage» (M-1126)¹.*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la venue du printemps et l’afflux massif des familles sur les quais;
- que les contrôles mensuels effectués par le Service des écoles et institutions pour l’enfance – département de la cohésion sociale et de la solidarité – ne sont plus réalisés depuis novembre 2013;
- qu’aucune rencontre urgente avec l’association Cheetah Baby-Plage, l’Etat de Genève et les services municipaux qui soutiennent l’activité depuis 2004 n’a encore eu lieu;
- qu’aucune mesure n’a été entreprise pour rendre le sol plus amortissant (ratisage, livraison de sable),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif que les contrôles mensuels soient repris (comme à l’habitude depuis 2004), et que le sable soit entretenu.

Préconsultation

M. Grégoire Carasso (S). Je serai assez bref. C’est une motion qui a été signée par tous les groupes de ce Conseil municipal, dans le sillage de la mobilisation des semaines et mois derniers pour que l’installation des jeux de l’association Cheetah Baby-Plage aux Eaux-Vives, cette installation magnifique et populaire, puisse perdurer.

Ce site a connu treize ans sans accidents pour cause technique liée aux jeux, ni vandalisme – or, ceux qui connaissent le quartier savent bien que, par le passé, il en allait autrement! Ce succès et ces résultats, l’absence d’accidents liés aux installations, sont notamment dus aux contrôles quotidiens réalisés par les constructeurs depuis toujours, mais aussi grâce aux contrôles réguliers opérés par le Service des écoles et institutions pour l’enfance depuis 2004.

M^{me} Alder – c’est la responsabilité, si ça se trouve, du Conseil administratif, je ne sais pas – dans un courrier du 9 octobre 2013, a annoncé à l’association avoir

¹ Annoncée, 4962. Motion d’ordonnancement, 4962.

Motion: Cheetah Baby-Plage

sollicité la police du feu, dont nous avons un éminent collègue qui me fixe d'un regard sombre, pour évaluer la conformité de ces jeux.

Le service a rendu une décision administrative de non-conformité, décision qui a fait l'objet d'un recours. Cette histoire-là, Monsieur le président, chers collègues, nous la connaissons, vous la connaissez; la raison pour laquelle nous venons aujourd'hui avec ce texte et cette urgence est que, depuis lors, l'hiver est passé; c'est à présent le printemps et, je vous le disais hier, il y a urgence.

En effet, le sol – du sable, qui a durci pendant l'hiver – n'est plus entretenu comme il l'était mensuellement par les services de la Ville, c'est-à-dire ratissé et comblé par du sable frais. C'est une des raisons pour lesquelles il n'y a jamais eu d'accident, parce que le sable frais amortit les atterrissages, voire les chutes, sans dommage.

Là, il y a un réel danger si la Ville persiste dans cette posture absurde de non-intervention au motif qu'il y a une procédure en cours. Cette absence de contrôle officiel et de participation à l'entretien du site, avec l'influence du printemps, représente un risque d'accident majeur.

Nous n'aimerions pas, ce serait franchement de mauvais aloi de la part de la Ville de Genève, qu'en cours de procédure, parce que les entretiens réguliers n'ont plus été entrepris pour des raisons que nous contestons, la Ville puisse un jour invoquer un accident grave dont elle aura, pour le coup, la seule responsabilité.

Aussi, quelle que soit l'issue de cette affaire et en dépit du courage ou de l'absence de courage de la Ville de Genève sur le fond de ce dossier, nous demandons que dans l'intervalle les contrôles réguliers des services de la Ville, mensuels si mes informations sont bonnes, reprennent et permettent à ce site d'exister jusqu'à ce que le problème soit réglé.

Pour conclure, Monsieur le président, je vous rappelle qu'une très large majorité de ce Conseil, voire une quasi-unanimité, souhaite que cette installation perdure.

Mise aux voix, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (61 oui).

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Avant que votre Conseil ne procède au vote de cette motion, je vous prierai de m'écouter attentivement, en coordination avec M^{me} Alder. Je précise d'abord qu'à titre personnel, en tant qu'«Eau-Vivien», je connais bien ces jeux. Je me rends compte à quel point ils sont populaires et que la population y est extrêmement attachée.

Ayant moi-même travaillé dans une autre vie dans le département concerné, je sais aussi que la Ville, dans les faits, a géré ces jeux au quotidien, mais hors de toute sécurité juridique et formelle – là, j'insiste, c'est important avant que vous ne votiez – puisqu'on parle d'un territoire cantonal.

La Ville n'a aucune forme de responsabilité légale ou juridique directe sur le principe de ces jeux, sur leur entretien ou sur quoi que ce soit en lien avec ceux-ci. Tout le travail de la Ville de Genève sur ces jeux ces dernières années est donc à bien plaisir, j'insiste lourdement là-dessus.

Vous savez à quel point, de nos jours, la question des normes est cruciale. On peut le regretter, mais aujourd'hui, s'il y a un accident – et vous venez de voter un crédit hier sur la mise aux normes de places de jeux – ça coûte. Vous êtes conscients que, s'il y a un accident sur une place de jeux qui ne serait pas aux normes, les tribunaux enclenchent la responsabilité juridique des autorités.

Le fait, je le précise aussi, de mettre des panneaux indiquant que les personnes utilisent ces jeux sous leur seule responsabilité ou que ces jeux ne sont pas entretenus ne suffit pas. Il faut être conscient de ce problème, au-delà de la sympathie réelle que nous avons toutes et tous pour ces jeux, et en dépit de leur popularité.

La Ville, par l'intermédiaire du département de ma collègue, soutient l'association Cheetah Baby-Plage, mais il se trouve que le Canton a explicitement indiqué que ces jeux n'étaient pas aux normes, ce qui fait que cette question de responsabilité devient cruciale.

Ce qui est regrettable aussi, c'est que, bien que l'association ait demandé, dès qu'elle en a pris acte, une discussion sur la possibilité de trouver tous ensemble une solution et de mettre ces jeux aux normes, ce à quoi la Ville est évidemment favorable, le Canton, qui est propriétaire du terrain, n'ait même pas fait semblant de montrer qu'il était concerné.

Récemment, M^{me} Alder a donc réécrit à M. Hodggers pour l'inciter très vivement à sécuriser ces jeux de manière à les rendre inaccessibles. Les tentatives apparemment insuffisantes faites pendant cet hiver n'ont pas suffi. Des dispositifs trop légers ont en effet été littéralement mis de côté par les usagers, je l'ai moi-même constaté lors de récents week-ends, y compris par mauvais temps. Si l'on veut rendre ces jeux inaccessibles, il faut donc prendre des mesures plus draconiennes, sans les démonter, et enclencher enfin cette concertation que tout le monde appelle de ses vœux.

Je pense que ces contacts auront lieu mais, entre-temps – et je comprends ma collègue... – si le Service des écoles et institutions pour l'enfance reprend l'entretien des jeux, cela signifie, en quelque sorte, qu'ils sont considérés comme autorisés, ou en tout cas qu'il y a une certaine tolérance; se pose alors à nouveau la question de la responsabilité et ça, objectivement, aujourd'hui, c'est un vrai risque.

Le Conseil administratif va évidemment faire le point, une fois de plus, mais j'aimerais bien que le Canton se réveille!

Des voix. Bravo!

M. Pascal Spuhler (MCG). J'ai bien entendu les propos du magistrat et je suis très content qu'il ait pris cette position. Effectivement, ces jeux sont d'un grand attrait pour le public, pour les enfants surtout. Tout le monde les connaît, tout le monde a joué dessus à l'époque ou a vu ses enfants y jouer.

Le problème est qu'ils ne sont pas conformes aux normes européennes. Alors, il y a deux solutions, c'est vite vu: soit on les enlève, soit on prend des mesures, mais la Ville et le Canton ne peuvent pas se renvoyer la balle pour savoir qui doit prendre ces mesures.

Sauf erreur, le Service du feu de l'Etat de Genève a rendu un rapport à la fin octobre ou au début novembre stipulant que ces jeux ne sont pas conformes. Nous sommes à la fin du mois de mars, cinq mois ont passé, mais aucune mesure n'a été prise, hormis quelques légères «mesurettes» que le public a largement contournées.

Ce n'est pas une solution; s'il y a un réel risque, on doit absolument enlever ces jeux. La Ville, ou l'Etat, quel que soit le responsable de ces jeux, doit prendre une décision. Si la Ville estime que l'Etat ne fait pas face à ses responsabilités, la Ville doit prendre les devants, parce que ces jeux sont sur le territoire municipal.

Le public n'a pas à savoir qui, de l'un ou de l'autre, est responsable, parce que le jour où il y aura un accident, il sera trop tard pour se battre devant les tribunaux et pour réparer les dégâts causés par ces jeux.

Donc, oui à ces jeux s'ils sont conformes, oui à ces jeux avec toutes les mesures de protection pour les enfants et toutes les mesures de sécurité, oui à ces jeux pour que Baby-Plage soit attractive, mais l'Etat et la Ville doivent prendre leurs responsabilités face à cette installation.

Maintenant, il ne faut pas attendre d'éventuelles réponses de l'Etat ni de savoir qui va répondre, et quand, pour réagir; on doit prendre une décision et faire en sorte qu'il n'y ait aucun risque pour un enfant.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Le problème de ces jeux, bien sûr, est assez compliqué. Les enfants n'y sont pas moins en sécurité qu'avant. Pour sa part, l'Union démocratique du centre estime que, si ces jeux ne répondent plus

aux normes, c'est à cause des conventions passées entre notre pays et l'Europe, les bilatérales, qui ne s'occupent pas des intérêts globaux des Européens et des Suisses, mais qui s'occupent de plus en plus d'affaires qui ne les concernent pas, et cela commence vraiment à nous déranger!

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté sans opposition (62 oui et 5 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif que les contrôles mensuels soient repris (comme à l'habitude depuis 2004), et que le sable soit entretenu.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. J'ai le plaisir de saluer à la tribune du public les participants à la formation «Bienvenue en Ville de Genève – Atelier découverte», ainsi que M. Romain Bischoff, chargé de formation, qui les accompagne. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux collaborateurs, M. Zeki Abdullahi, M^{me} Camille Agustoni, M. Thomas Bossi, M^{me} Patricia Briel, M. Yohan Correia, M^{me} Fabienne Dick, M. Mehmet Ilkhan, M. Larbi Kefi, M^{me} Caroline Leurs, M^{me} Corinne Paysan, M. Stefan Petulla, M^{me} Noémie Sautreuil, M. Jean-Emmanuel Sebah, M^{me} Sara Sincini. (*Applaudissements.*)

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 23 mars 2011: «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne!» (P-262 A)¹.

Rapport de M. Jean-Paul Guisan.

La pétition P-277, déposée le 28 février 2011, a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance du Conseil municipal du 23 mars 2011. La commission l'a traitée lors des séances du 11 avril, 5 septembre, 10 octobre, 17 octobre 2011 et 29 octobre 2012, sous la présidence de M^{me} Silvia Machado et de M. Pascal Rubeli. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Ksenya Missiri et Danaé Frangoulis, que la commission remercie pour leur excellent travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Travaux de la commission

Séance du 11 avril 2011

Audition de MM. Simon Brandt et Alexandre Chevalier, conseillers municipaux, pétitionnaires

Les pétitionnaires expliquent que la demande émane de nombreux parents d'élèves, qui réclament la fermeture de certains préaux d'écoles lorsque c'est possible, souhaité et nécessaire. Ce genre de mesures a déjà été pris par le département de M. Tornare. Certains préaux ont en effet été fermés, tel celui de l'école du Seujet, en raison du trafic de stupéfiants pratiqué la nuit par des personnes extérieures à l'école. Le but de la pétition est d'uniformiser la pratique du département – au cas par cas – alors que M. Tornare n'a pas agi de manière systématique, mais dans l'urgence.

M. Brandt se réfère à la réponse que le Conseil administratif a donnée le 28 février 2007 à sa question écrite du 29 novembre 2006 (QE-247). Quinze préaux peuvent être fermés de manière simple en rehaussant et en complétant les clôtures existantes pour un coût moyen de l'ordre de 20 000 francs par préau. Trente-quatre préaux, en revanche, présentent des difficultés moyennes à importantes qui nécessiteraient un investissement de l'ordre de 80 000 francs par unité. Le pétitionnaire rappelle toutefois que ces fermetures doivent se faire uniquement lorsque c'est possible, souhaité et nécessaire.

¹ «Mémorial 168^e année»: Commission, 5866.

Un commissaire s'interroge sur la collaboration avec la police municipale, qui termine son service à 22 h, alors que les problèmes ont lieu après cette heure. En effet, en l'absence de sentinelles, les gens n'hésitent pas à escalader les barrières. En outre, il fait observer que les nuisances sonores et le trafic de stupéfiants sont l'affaire de la gendarmerie.

M. Brandt répond que la police municipale travaille jusqu'à minuit en période estivale. Les heures sont donc couvertes du mois d'avril à septembre. Autrement, on peut envisager que le concierge jette un coup d'œil dans le préau avant de le fermer et alerte la police municipale en cas de besoin. Si la nécessité s'en fait ressentir, on peut aussi engager une société de sécurité privée pour surveiller l'école la nuit, à l'instar de ce qui se fait à l'école des Vollandes. Il n'y a pas besoin de personnel surformé pour ce type de surveillance.

Une commissaire pense que la police municipale est surformée pour ce genre de tâche et qu'on peut se contenter d'un agent de sécurité. Toutefois, elle s'interroge sur les garanties données au personnel exposé à des dangers. Certains préaux connaissent en effet des situations criminogènes qui nécessitent l'intervention de la police – en l'occurrence la gendarmerie, seule compétente pour intervenir dans ce genre de situation.

M. Brandt répond que M. Tornare a lui aussi engagé des agents de sécurité dans l'école des Vollandes où se pratiquait le trafic de stupéfiants, sans que cela ne pose le moindre problème. Quant à la gendarmerie, elle n'a la compétence pour intervenir qu'en cas de flagrant délit.

Aux questions des commissaires, il a encore été répondu que:

- beaucoup d'écoles ont une activité parascolaire, notamment dans les salles de gym, ce qui implique qu'il y a encore du monde au vestiaire à 21 h, alors qu'à 22 h, dans 80% des cas, il n'y a plus personne. De plus, au cycle et à l'école primaire, les élèves ne sont pas censés rester au-delà de 22 h, sachant qu'ils ont école le lendemain. 23 h serait donc une heure de fermeture trop tardive. En outre, la police municipale termine son service à 22 h;
- dans les écoles qui ne peuvent pas être fermées, la présence physique d'un gardien n'est pas à exclure, mais face à des dealers, un gardien ne fait pas le poids;
- la vidéosurveillance ne constitue pas une alternative à la fermeture d'un préau mais pourrait être envisagée dès lors que la seule fermeture ne suffit pas. Au demeurant, la présence d'un agent de sécurité privée est plus dissuasive qu'une caméra.

Séance du 5 septembre 2011

M^{me} Sophie Courvoisier est nommée rapporteuse pour remplacer M. Rémy Burri.

Séance du 10 octobre 2011

Audition de M. Pierre Maudet, maire de la Ville de Genève, chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité

M. Maudet estime que des préaux ouverts la nuit favorisent la venue de divers utilisateurs, ce qui pose des problèmes de salubrité. Il souligne que M. Tornare, opposé à l'origine à toute fermeture de préau, a fini par faire preuve de pragmatisme en fermant cinq préaux. C'est notamment le cas de l'école des Vollandes qui a été grillagée après l'implantation du bâtiment de la protection civile. Une approche pragmatique implique que la question doit être posée au cas par cas. Certains préaux ne pourront pas être fermés, comme celui du parc Geisendorf. En revanche, il existe des situations très problématiques pour lesquelles la fermeture doit être envisagée comme solution. C'est le cas du préau de l'école des Allobroges, située à cheval sur les communes de Genève et de Carouge.

La gestion du nettoyage et de l'aménagement des préaux, donc la responsabilité de fermer les préaux par des installations diverses et de payer ces dispositifs, incombe au département de M^{me} Alder. Il n'y a pas de doctrine en ce domaine qui serait fixée par le Conseil administratif, mais plutôt une logique de collaboration entre les deux magistrats en charge, respectivement, de la sécurité et des écoles. M. Maudet abordera cette problématique avec M^{me} Alder et verra si elle entend suivre la ligne de son prédécesseur.

Un commissaire se demande si l'on ne pourrait pas mettre en place une ronde effectuée par des agents de la police municipale (APM), ce qui permettrait de laisser ces espaces ouverts.

M. Maudet indique que les APM peuvent et doivent effectuer des rondes, dans la limite des effectifs existants. Toutefois, la question de départ est de savoir comment considérer les préaux. *Stricto sensu*, ils ne font pas partie du domaine public, mais de l'école et du patrimoine privé de la Ville, tout en étant des lieux dans lesquels tout un chacun peut se rendre. Ces préaux sont frappés d'un certain nombre de règles, et notamment les mentions qui sont faites concernant l'interdiction d'accès, durant les horaires scolaires, à certaines personnes. Dès lors, la question centrale est celle de savoir s'il faut étendre cette interdiction à d'autres personnes que les enfants ou les parents avec des enfants à d'autres périodes du jour ou de la nuit et si on l'accompagne de mesures physiques, comme des grillages, des barrières ou des éléments des palissades, etc., amovibles ou pas.

Il prend l'exemple du préau des Eaux-Vives. Bien que pouvant facilement être fermé grâce à l'existence d'une grille à l'entrée, il ne peut pas être systématiquement interdit d'accès durant la nuit en raison des spectacles dans la salle communale qui s'y trouve. De plus, selon les gens qui se trouvent dans le préau, le concierge ne peut pas, à lui seul, faire sortir tout le monde.

Audition de M^{me} Esther Alder, conseillère administrative chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M^{me} Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance

Note du rapporteur: Lors de cette séance, M^{me} Alder et M^{me} Widmer ont donné des informations relatives à l'organisation du nettoyage des préaux, ainsi que la liste de ceux qui sont désormais fermés. Cette dernière figure dans l'annexe. Par ailleurs, au moment de la rédaction du rapport, des notes relatives à la situation actuelle ont été transmises par le Service des écoles et institutions pour l'enfance et figurent également dans l'annexe.

M^{me} Alder n'est pas opposée au constat des problèmes touchant certains préaux, qu'il s'agisse de nuisances sonores ou de déchets qui peuvent être dangereux, même si la situation n'est pas aussi grave que certains le pensent. Ses services reçoivent d'ailleurs peu de plaintes en la matière. Mais, dès lors que l'on considère prioritaires les problèmes posés par les déchets, il faut se donner davantage de moyens pour les gérer, donc engager du personnel supplémentaire, la majorité des préaux n'étant pas nettoyés le dimanche, ce qui est un problème. En 2011, elle a demandé un crédit supplémentaire pour assurer, le dimanche, le nettoyage de dix préaux.

M^{me} Alder reconnaît que certains préaux, qui posent des problèmes malgré de nombreuses interventions, devraient être fermés, comme le préau des Allobroges (nuisances sonores). Elle préconise des solutions au cas par cas. En l'occurrence, il s'agit de travailler à la coordination et à la collaboration des différents acteurs impliqués, ce qui d'ailleurs est déjà le cas. Au demeurant, il faudrait renforcer ce travail accompli par des équipes pluridisciplinaires afin de rencontrer les occupants des préaux et être présent sur les lieux.

Cela dit, elle n'est pas favorable, d'une manière générale, à la fermeture des préaux car cela revient à déplacer les problèmes. Les préaux doivent au contraire rester des espaces publics où il fait bon être. Elle se réfère au règlement municipal sur les parcs, promenades, jardins publics, espaces verts, préaux et places de jeux, du 1^{er} août 2006, dont l'article 7, alinéa 1 stipule que les préaux sont des espaces publics ouverts à tous, en dehors des horaires scolaires. Aux yeux de M^{me} Alder, ce règlement n'a pas besoin d'être changé. Le coût d'une fermeture éventuelle relève d'une centaine de milliers de francs, ce qui rendrait nécessaires une étude de ces coûts et le vote d'un budget.

Un commissaire s'étonne du fait que le nettoyage des préaux relève aussi bien du Service des écoles et institutions pour l'enfance que de la Voirie. Le minimum consisterait en un renforcement de la collaboration avec la Voirie ou les entreprises de nettoyage. M^{me} Alder répond que, si l'attribution du SEVE au département de M. Maudet avait sa cohérence, la question relative au partage du nettoyage des préaux est légitime. M^{me} Widmer complète cette réponse: le nettoyage

doit être réactif et rapide étant donné qu'il a lieu tôt le matin avant l'arrivée des enfants et c'est pour cette raison que la gestion de tous ces partenaires a été attribuée à son service.

Un commissaire demande à M^{me} Alder ce qu'elle entend concrètement par un travail en collaboration. Elle répond que si, par exemple, le problème est l'injection de drogue, son département va demander à des partenaires compétents dans le domaine d'entreprendre une action qui sera plus ciblée et mieux adaptée. En ce qui concerne les jeunes, les maisons de quartier sont elles aussi sollicitées. M^{me} Alder cite encore l'exemple du parc Geisendorf où se trouve un préau: la création d'une association organisant un certain nombre d'animations dans le parc a permis d'éviter le risque d'occupation par des gens susceptibles de créer des nuisances sonores.

Séance du 17 octobre 2011

Discussion

La plupart des commissaires estiment que la situation est préoccupante et qu'il faut renvoyer la pétition P-262 au Conseil administratif, tout en partageant l'avis des deux magistrats qu'il faut agir au cas par cas. Ceux qui y sont opposés invoquent la vocation des préaux à être ouverts à tout le monde, et la diminution de la qualité de vie pour les élèves dont les préaux seraient clôturés par des grilles.

La majorité des commissaires se retrouve dans le constat que le premier problème à régler est l'amélioration de la coordination entre la Voirie et le Service des écoles et institutions pour l'enfance en matière de nettoyage des préaux. Un commissaire d'Ensemble à gauche proposera une recommandation allant dans ce sens, recommandation que d'autres commissaires reprendront à leur compte en y ajoutant la nécessité de renforcer la surveillance.

Prises de positions

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien est en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif pour l'inciter à prendre des mesures, certaines situations étant inacceptables.

Le commissaire socialiste préfère le cas par cas. Dans quelques endroits comme les Eaux-Vives, le Conseil administratif devrait être en mesure de mettre en place une campagne pour éviter les déprédations ou trouver d'autres moyens, avant de recourir à une fermeture systématique des préaux. Le commissaire n'aime pas l'idée de fermeture avec des grillages et des gardes privés comme dans le système français, les jeunes devant pouvoir se développer sans cela. Il concède que quelques situations pourraient justifier la fermeture d'un préau, pour

autant que la prévention se soit avérée insuffisante. Dans tous les cas, le Conseil administratif saura prendre ses responsabilités dans le sens de la protection des jeunes et des familles.

Une commissaire des Verts est mal à l'aise avec la phrase de la pétition stipulant qu'«un préau d'école n'est pas un lieu de vie ouvert à tous». C'est le contraire de la définition d'un préau donnée par le règlement cité par M^{me} Alder. La commissaire est en faveur du renvoi de la pétition dans le but de demander au Conseil administratif de poursuivre le travail qu'il fait déjà, en agissant au cas par cas et en cherchant des solutions alternatives. Le recours à la fermeture ne devrait être envisagé que dans les cas où aucune autre solution n'est trouvée.

Un commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que, pour qu'une fermeture soit envisageable, il faudrait une demande explicite par rapport à cela. Or cette pétition est générale et ne traite pas d'un préau en particulier. En plus, dans la mesure où un règlement définit les préaux comme des «lieux ouverts à tous», une mesure allant dans un autre sens impliquerait un changement du règlement, qui nécessite la prise d'une décision du Conseil municipal. Certes, il faut admettre qu'il y a un problème de coordination du nettoyage (voire de surveillance) auquel on peut et doit remédier sans aller plus loin. Les enfants n'ont pas à vivre dans des camps retranchés.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que son parti est en faveur du renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il lui semble que la commission est d'accord sur le fait que l'idée n'est pas de bunkeriser les préaux, mais d'identifier les problèmes et de trouver des solutions réalistes en vue d'une solution au cas par cas.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois votera en faveur du renvoi de la pétition pour que cette question soit débattue en plénière. Il a vécu quarante-huit ans à côté d'une école dans le préau de laquelle des déprédations étaient commises chaque nuit par des personnes de l'extérieur. Il arrivait aussi que des feux y soient allumés. Une ouverture généralisée de tous les préaux attirerait davantage de personnes indésirables et les problèmes liés à la drogue augmenteraient. Pour ce qui est du règlement, il n'a pas été modifié alors que certains préaux sont déjà fermés. Et lorsque c'est le cas, les enfants ne peuvent pas se sentir enfermés puisque ils ne sont pas censés se rendre dans les préaux entre 22 h et 6 h. Le commissaire ajoute que, les incivilités ayant donc lieu la nuit, la question se pose de savoir qui serait chargé de la surveillance des préaux la nuit, sachant que les APM terminent leurs rondes à 23 h. Il conclut que solution du problème des incivilités passe par un changement au niveau pénal.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre explique qu'il n'est pas opposé au fait d'aborder la question sous l'angle du nettoyage. Toutefois, le problème posé par les seringues que l'on retrouve le week-end dans certains préaux l'amène à conclure qu'on a affaire à un problème de santé publique qui doit être pris en compte globalement.

Votes

La recommandation suivante du commissaire d'Ensemble à gauche, complétée par d'autres commissaires, est votée à l'unanimité.

La commission des pétitions invite le Conseil administratif à:

- s'assurer que le nettoyage des préaux scolaires est effectué quotidiennement avec une attention particulière le lundi matin avant l'arrivée des élèves;
- coordonner les actions de Voirie – Ville propre et du Service des écoles et institutions pour l'enfance afin que la propreté et la salubrité des préaux soient garanties;
- renforcer la surveillance des préaux pendant la nuit.

La pétition P-262 est renvoyée au Conseil administratif par 7 oui (2 MCG, 2 LR, 1 DC, 1 Ve) contre 3 non (2 EàG, 1 S) et 4 abstentions.

Annexes: – Texte de la pétition P-262

- Inventaire des préaux fermés communiqué par M^{me} Alder lors de son audition du 10 octobre 2011 par la commission des pétitions
- Notes sur la situation des préaux en Ville de Genève transmises au rapporteur en date du 5 décembre 2012 par le Service des écoles et institutions pour l'enfance

ANNEXE I

Inventaire des préaux fermés communiqué par M^{me} Alder lors de son audition du 10 octobre 2011 par la commission des pétitions.

NOM	DATE DE FERMETURE	MOTIF DE FERMETURE	DEMANDE DE FERMETURE
Necker	Premier préau fermé, avant 2000	Droque et proximité de la gare amenait toutes sortes de fréquentations	Initiative d'un responsable des bâtiments (école fréquentée par les classes élémentaires)
Ferdinand Hodler	2004	Occupation par des noctambules sortant de boîtes de nuit du quartier engendrant des nuisances sonores et des salissures	Fermeture soutenue par un conseiller municipal du quartier.
Montchoisy	2004	Nombreuses habitations aux alentours, nuisances sonores.	Plaintes du voisinage
Eaux-Vives	2006	Suroccupation par différents groupes de jeunes pendant la soirée et la nuit	Pression de la part des habitants + M. Tornare régulièrement sollicité
Saint-Gervais	2008	Insécurité et mauvaises fréquentations + seringues et drogues retrouvées + proximité avec la gare	---
Vollandes	2009	Seringue trouvée dans le préau	Pression exercée par des parents. Fermeture opérée pour calmer le jeu (pression des parents). Proximité de l'abri PC.

ANNEXE 2

Les préaux en ville de Genève

La Ville de Genève compte une cinquantaine de bâtiments scolaires (53) et autant de préaux.

1) Sécurisation et nettoyage :

Activités entreprises

Mis à part le mercredi, où le nettoyage est pris en charge par la voirie, le nettoyage et la sécurisation des préaux sont assumés par des entreprises sociales mandatées par le Service des écoles.

Au vu des contraintes techniques et budgétaires et de l'obligation de garantir des préaux propres et sécurisés pour les élèves principalement et pour les autres usagers également, le Service des écoles a établi une politique d'intervention ciblée en fonction du risque d'insalubrité et d'incivilités.

- 14 préaux sont nettoyés et sécurisés avant 8h tous les jours scolaires. 10 d'entre eux sont également nettoyés les dimanches durant la belle saison (de juin à octobre) ;
- 17 préaux sont nettoyés et sécurisés avant 8h le lundi et avant 9h30 deux à trois fois par semaine ;
- 21 préaux sont nettoyés et sécurisés avant 9h30 deux à quatre fois par semaine;

Préaux nettoyés tous les jours scolaires avant 8 h et les dimanches en belle saison (sauf *)	Préaux nettoyés avant 8 h le lundi et avant 9 h 30 deux à trois fois par semaine	Préaux nettoyés avant 9 h 30 plusieurs fois par semaine
Allobroges Square	31-Décembre	Allobroges
Cayla	Allières	Beaulieu
Châteaubriand	Carl-Vogt	Charles-Giron
Cité-Jonction*	Charmilles	Crêts
EFP Saint-Gervais*	Contamines	Croquettes enfantine
Franchises*	Crêts-de-Champel	Croquettes primaire
Geisendorf	Eaux-Vives	De Budé
Grottes	Europe	Devin-du-Village
Mail	Ferdinand-Hodler	Genêts
Minoteries*	Hugo-de-Senger	Jardins du Rhône
Pâquis-centre	Liotard	Le Corbusier
Sécheron	Montchoisy	Micheli-du-Crest
Seujet	Plantaporrêts	Necker
Zurich	Pré-Picot	Ouches
	Saint-Antoine	Peschier
	Trembley	Roches
	Vollandes	Roseraie
		Saint-Jean
		Vidollet
		Vieusseux
		Villars-Beaulieu

2) Surveillance nocturne

Activités entreprises

Depuis plusieurs années, le Service des écoles mandate des sociétés de surveillance (actuellement Service Privé de Sécurité SA) pour effectuer des rondes nocturnes dans les préaux durant les mois d'été essentiellement. Lors de ces rondes, les agents doivent d'une part effectuer un contrôle visuel des accès et bâtiments scolaires et d'autre part prévenir les incivilités des éventuels occupants. Leur rôle consiste essentiellement à évacuer les fêtards, à faire partir les personnes qui y dorment la nuit, à vérifier que les accès aux écoles sont fermés et à appeler la police en cas d'effraction. Les agents rendent un rapport hebdomadaire de leurs tournées.

Comme pour le nettoyage, le Service des écoles a établi une politique d'intervention différenciée selon les préaux. En 2012, 13 préaux n'ont été surveillés que durant les mois d'été et ce à raison de rondes 3 à 6 nuits par semaine; 12 préaux (31 décembre, Croquettes, Eaux-Vives, Ferdinand-Hodler, Montchoisy, Necker, Europe, Plantaporrêts, Sécheron, Saint-Gervais, Trembley, Vollandes) sont surveillés à l'année à raison de 3 à 7 nuits par semaine. A cela s'ajoutent des rondes *ad hoc* dans les autres préaux selon les situations.

3) Fermeture

Six préaux sont aujourd'hui fermés au public la nuit. Deux d'entre eux sont également fermés en journée, les fins de semaine. Ces préaux (Vollandes mis part) avaient une clôture d'origine.

EFP Saint-Gervais: fermé du lundi au vendredi de 22 h 30 à 7 h et les WE de 20 h à 8 h depuis 2008.

Eaux-Vives: fermé du lundi au vendredi de 23 h à 7 h et les WE de 23 h à 8 h depuis 2006.

Ferdinand-Hodler: fermé du lundi au vendredi de 22 h 30 à 7 h et fermé les WE depuis 2004.

Montchoisy: fermé du lundi au vendredi de 22 h 30 à 7 h et les WE de 20h à 8 h depuis 2004.

Necker: fermé du lundi au vendredi de 22 h 30 à 7 h et fermé les WE depuis longtemps (avant 2000).

Vollandes: fermé du lundi au vendredi de 22 h 30 à 7h et les WE de 20 h à 8 h depuis 2006.

Frais: A titre indicatif, la construction de la clôture de l'école des Vollandes a coûté quelques 90 000 francs.

En sus, le Service des écoles mandate une société de surveillance chargée d'ouvrir et de fermer le préau et de faire sortir leurs éventuels occupants. En 2011, les dépenses de surveillance des préaux fermés se sont élevées à 47 114 francs alors qu'elles s'élevaient à 16 811 francs en 2005. La différence est essentiellement due à la fermeture de plusieurs préaux dans l'intervalle: Vollandes, Eaux-Vives, Saint-Gervais.

L'impact de la fermeture des préaux est à relativiser. Ainsi par exemple, le coût global lié à l'entretien du préau a augmenté pour le préau des Eaux-Vives et diminué pour le préau de Ferdinand Hodler. Pour ce qui est des incivilités 2011, malgré le fait qu'ils soient fermés, deux des six préaux (Vollandes et Eaux-Vives) présentent plus d'incivilités que la moyenne des préaux. Ces dernières sont commises avant ou après la fermeture. Les rapports des entreprises de sécurité tendent à montrer que le fait que le préau soit fermé n'empêche pas certains de forcer la clôture et de s'introduire dans le préau à l'occasion.

4) Information, sensibilisation, travail social auprès des jeunes (prévention)

Le Service des écoles mène également différents projets d'information, de sensibilisation et de concertation dans les écoles où des problèmes d'incivilité sont relevés. Actuellement, des concertations sont en cours aux Allobroges, à Pâquis-Centre, à Sécheron. Ce travail est souvent mené conjointement avec le Service de la jeunesse.

Le président. Je vois que M. le conseiller administratif Sami Kanaan souhaite prendre la parole; je la lui donne.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Au nom de ma collègue Esther Alder, je dois relever que la fréquentation des préaux la nuit peut effectivement, dans certains cas, poser problème, mais je dois rappeler aussi quelques faits, surtout pour le Conseil municipal et certains groupes très soucieux des coûts. Fermer un préau coûte très cher. Juste pour que vous ayez les chiffres: 90 000 francs pour la construction de la clôture des Volandes, 10 000 francs de coût de surveillance par an et par préau.

Cela ne résout pas les problèmes de nuisances, cela les déplace. Sur six préaux fermés la nuit aujourd'hui, deux, Eaux-Vives et Vollandes, présentent plus d'incivilités que la moyenne, et ce sont des préaux fermés.

La fermeture n'empêche pas certains de forcer la clôture. En outre, il n'est parfois pas possible physiquement, ni même techniquement, de fermer des préaux du fait de la configuration des lieux.

La politique du département, face aux nuisances nocturnes dans les préaux, est d'agir au cas par cas. Les travailleurs sociaux hors murs se déplacent et trouvent des solutions cousues main en recourant à des associations, mais aussi parfois à la police municipale ou cantonale, et une équipe pluridisciplinaire a récemment été créée pour informer et permettre la concertation dans les écoles.

Le Conseil administratif est en faveur du renvoi de la pétition pour pouvoir continuer cette politique en favorisant les solutions alternatives.

M. Simon Brandt (LR). J'aimerais simplement relever les propos que je qualifierai d'étranges du conseiller administratif sur ce dossier, qui invoque les coûts pour expliquer toutes les mauvaises raisons qui justifient la fermeture d'un préau d'école.

On nous dit que ça va déplacer les problèmes, on nous dit qu'on va forcer le passage. D'accord! Mais tous ces arguments sont valables aussi dans un autre cas: la fermeture des rues aux automobiles. Ça déplace la circulation, ça coûte cher et ça ne résout pas les problèmes.

Il est tout de même assez curieux de voir que, lorsqu'on prend une posture politique de gauche en déclarant la guerre aux voitures, tous les arguments sont bons et rien n'est assez cher pour casser les pieds aux automobilistes, mais, quand il s'agit de protéger des enfants en interdisant à des gens qui n'ont rien à y faire de pénétrer dans un préau d'école, les arguments financiers et moraux commencent à entrer en compte.

Je ne vais pas vous dire «deux poids, deux mesures», je laisserai les gens juger tellement c'est flagrant, mais c'est quand même paradoxal. Je voudrais surtout rappeler au conseiller administratif que cette pétition demande de fermer les préaux d'école seulement lorsque trois conditions sont remplies: quand c'est possible, quand c'est souhaitable et quand c'est nécessaire.

On fait quelque chose censé être cher à la gauche, la démocratie participative, lorsque, par exemple, des parents demandent la fermeture des préaux d'école – et je n'ai pas besoin de rappeler à certains combien ça a été difficile lorsque des parents d'élèves de l'école des Vollandes avaient demandé de fermer le préau de leur école. Que n'avait-on pas entendu à l'époque! Mais, c'est bien connu, la démocratie participative, comme la démocratie en général, n'est utile à la gauche que lorsqu'elle lui sert.

Je vous invite donc à faire bon accueil à cette pétition, qui, j'aimerais le rappeler, avait été lancée à l'époque par le Parti libéral-radical sur mon idée.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). J'ai longuement hésité, mais finalement j'ai craqué, je prends la parole. En fait, sur le fond, nous sommes d'accord: les préaux, on les ferme de cas en cas. Simplement cette politique, elle se fait déjà. C'est inutile d'accepter cette pétition.

M. Maudet lui-même l'a souligné en commission, en disant que c'est une approche pragmatique qui implique que la question doit être posée au cas par cas. Il a expliqué en long et en large que ça se fait déjà. M^{me} Alder est venue nous expliquer que ça se fait déjà; là où c'est nécessaire ça se fait. Il n'y a pas besoin de taper une fois encore sur le même clou.

Mises aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées par 34 oui contre 31 non.

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-262 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- de s'assurer que le nettoyage des préaux scolaires est effectué quotidiennement avec une attention particulière le lundi matin avant l'arrivée des élèves;
- de coordonner les actions de Voirie – Ville propre et du Service des écoles et institutions pour l'enfance afin que la propreté et la salubrité des préaux soient garanties;
- de renforcer la surveillance des préaux pendant la nuit.

6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 11 octobre 2011: «Jonction: la mort d'un quartier» (P-272 A)¹.

Rapport de M. Pierre Rumo.

La commission des pétitions s'est réunie les 17 octobre 2011, 14 novembre 2011 et 21 mai 2012 sous la présidence de M. Pascal Rubeli pour traiter cette pétition.

Le rapporteur remercie M^{me} Danaé Frangoulis et M. Léonard Jeannet-Micheli des notes de séances fidèlement prises par ces derniers et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 17 octobre 2011

Audition de M. Daniel Sormanni, conseiller municipal, et de MM. José Manuel Pinto, propriétaire d'un magasin d'alimentation (37, boulevard Carl-Vogt), Giuseppe Miscioscia, fondateur du restaurant La Maison du Bonheur (rue David-Dufour), José Andrade, propriétaire du restaurant Come Prima (62, boulevard Carl-Vogt), et Alvaro Guerra, propriétaire du restaurant Aquae Flaviae (12, rue du Vélodrome), pétitionnaires

M. Sormanni entame sa présentation par un état des lieux du quartier de la Jonction. Il indique que ce quartier a été sinistré pendant trois ans en raison de gros travaux qui, aujourd'hui, sont presque terminés, principalement au boulevard Carl-Vogt. Il expose que le plus grand problème réside en l'absence d'accès à ce quartier depuis le pont Sous-Terre.

Il indique que la Direction générale de la mobilité (DGM) envoie les automobilistes au pont Butin ou à la passerelle des Vernets, ce qui ne contribue pas à une diminution de la circulation. Il rappelle que les voitures doivent pouvoir transiter par la Jonction et accéder ainsi à ce quartier.

Il rappelle, en outre, que la rue de l'Ecole-de-Médecine était en travaux pendant longtemps et qu'elle est maintenant à nouveau ouverte. Il existerait un projet d'en faire une zone 20 km/h.

¹«Mémorial 169^e année»: Commission, 1619.

Il indique, par ailleurs, que l'activité est difficile depuis la rue du Stand en raison du tram et que le boulevard Saint-Georges laisse une large place aux bus et crée des nuisances pour les habitants. Le boulevard Carl-Vogt souffre du même problème en raison des trolleybus et des bus qui circulent dans les deux sens. Ainsi, il explique qu'il n'y a plus de places pour les voitures et que, en plus, des places de parc ont été supprimées.

Les places de livraison pour les commerçants ont également été supprimées, alors qu'il y a un nombre impressionnant d'arcades sur ce boulevard. Ainsi, l'absence totale de cases de livraison pose un réel problème d'approvisionnement pour ces commerçants.

Il rappelle que les travaux sont aujourd'hui terminés et qu'il est évident que les câbles et autres installations ne vont pas être démontés. Par conséquent, il indique que les pétitionnaires demandent des mesures compensatoires. En effet, il est persuadé que personne ne souhaite la mort des commerçants du quartier. Or, ces derniers ont déjà perdu beaucoup en termes de chiffre d'affaires en raison des travaux.

M. Sormanni poursuit en expliquant que les pétitionnaires souhaitent également que l'aménagement du boulevard Carl-Vogt soit revu. En effet, le début de ce boulevard, coté Jonction, est fermé dans les deux sens pour aller au boulevard Saint-Georges et il trouve que c'est un non-sens. Cet endroit du boulevard Carl-Vogt est le lieu où il y a le plus de circulation en raison de la poste, de la Coop, etc.

M. Pinto indique qu'il a subi une perte de 150 000 francs depuis le début des travaux. Il explique qu'il n'y a pas de parking pour les voitures, ce qui est un problème, mais un problème moindre par rapport au manque de places de livraison pour les camions. En effet, il indique que la disposition des places en épi devant son commerce empêche les camions livrant la marchandise de stationner sur des places. Ainsi, ils doivent se mettre sur la piste cyclable, ne pouvant rester au milieu de la route. Il indique, par ailleurs, que la gendarmerie ferme un peu les yeux en ce qui concerne les camions de livraison, mais que ce n'est pas du tout le cas des contractuels. Il explique que ces camions de livraison ne peuvent pas non plus se parquer plus bas. Il indique qu'il y a bien un moyen de se parquer en face du restaurant Sole Mio, mais que de placer un camion à cet endroit revient à bloquer perpendiculairement la route et fait que plus personne ne peut passer sur le boulevard. Il explique, en outre, que son magasin livre surtout des marchandises lourdes aux clients et que, auparavant, ces derniers venaient en voiture charger leurs achats. Comme aujourd'hui cela n'est plus possible, les clients sont devenus réfractaires à venir dans son commerce.

M. Andrade, propriétaire du restaurant Come Prima depuis huit ans, a remarqué une baisse de son chiffre d'affaires depuis le début des travaux. Cependant, il estime qu'il y a quelques éléments très illogiques dans les aménagements effectués par les autorités. Premièrement, il trouve absurde d'empêcher les véhicules

de tourner depuis le pont Sous-Terre. Il souhaiterait vivement que l'on rétablisse le tourner à gauche, étant donné que les automobilistes sont contraints de faire un grand détour par les Vernets. Deuxièmement, il indique que le bus, remontant maintenant le boulevard Carl-Vogt en sens inverse, empêche d'avoir les deux voies de voitures qui descendaient ledit boulevard auparavant. Cela engendre des bouchons aux heures de pointe sur la totalité du boulevard. Troisièmement, il indique que de nombreuses places de parc ont été supprimées dans le boulevard et aux alentours, provoquant une diminution de ses clients.

M. Guerra indique qu'il tient le restaurant *Aquae Flaviae*, à la rue du Vélo-drome. Il explique que l'accès à son commerce a été rendu difficile parce que toutes les places de parc existant le long de l'immeuble ont été supprimées. Il ajoute que, aujourd'hui, les trolleybus empruntent la rue précitée dans les deux sens alors que les voitures ne peuvent circuler que dans un sens. Ainsi, les automobilistes venant de la route des Jeunes doivent emprunter le quai Ernest-Ansermet pour accéder à son restaurant, sans pouvoir se parquer devant son établissement. A midi, les clients viennent à pied du quartier mais, le soir, ils viennent beaucoup moins vu le manque de places de parc. Pareillement, il explique que les camions ne peuvent plus s'arrêter devant les commerces pour charger et décharger leurs livraisons.

A un commissaire demandant si la DGM a supprimé les places pour handicapés dans le quartier de la Jonction, M. Miscioscia répond qu'il existait une place pour les personnes handicapées devant son commerce, mais qu'elle a été déplacée devant la Migros, au boulevard Carl-Vogt. Elle est donc moins centrale et nécessite une manœuvre en marche arrière.

A un commissaire souhaitant savoir s'il y a eu un comptage précis des places supprimées, M. Sormanni répond qu'aucun comptage n'a été effectué, mais que quasiment toutes les places ont été supprimées.

M. Guerra ajoute qu'une place au bout de la rue du Vélo-drome a été réaménagée, mais qu'elle ne sert que de lieu de déjections pour les chiens, alors qu'elle aurait pu être réutilisée pour une place de parc.

M. Andrade explique que la possibilité de tourner à gauche, depuis la rue des Deux-Ponts en direction du quai Ernest-Ansermet, devrait être remise en place d'ici à deux ans.

M. Sormanni explique que la DGM avait annoncé qu'il y aurait deux voies dans la rue des Deux-Ponts dont celle de gauche qui permettrait de se rendre sur le quai Ernest-Ansermet pour avoir ainsi facilement accès au quartier de la Jonction. Il précise que cela a été le cas durant trois semaines mais que, ensuite, la deuxième file a été supprimée, empêchant de tourner à gauche. Il ajoute qu'il serait judicieux d'ouvrir le tronçon allant du début du boulevard Carl-Vogt à la

rue David-Dufour afin de pouvoir accéder au boulevard Saint-Georges, et ce en vue d'éviter de bloquer la circulation au nœud de la Jonction.

M. Sormanni souhaite revenir sur la question du nombre de places supprimées et si ces dernières ont été compensées. Il précise qu'il n'est pas pareil de compenser les places par des places en sous-sol, étant donné que la création de parkings souterrains ne pourra pas avoir lieu avant environ quatre ans, voire plus, et que cela ne résoudra pas le problème des places de proximité vitales pour les commerçants. Il estime qu'il faut être imaginatif pour trouver des places de livraison, sans quoi les commerces vont fermer les uns après les autres.

M. Andrade explique que la situation, après la fin des travaux, ne résoudra ni l'accès difficile au site ni l'absence de places de livraison. Il pense que les aménagements routiers effectués empêchent l'accès au centre névralgique de la Jonction, soit le boulevard Carl-Vogt. Il concède que la fin des travaux permettra plus de fluidité, mais que cela ne changera rien au problème du quartier.

Une commissaire précise que le site Artamis sera doté d'un parking souterrain dont il semblerait que certaines places pourraient venir compenser, en tant que places publiques, les places supprimées dans le quartier.

Concernant les places de livraison, une conseillère municipale souhaiterait savoir combien ont été supprimées. Elle demande s'il n'y a pas des rues secondaires à l'arrière des grands axes dans lesquelles on pourrait se parquer. Elle indique que, si tout est bouché, il faudrait créer des places de livraison, même au détriment de places de parc pour les voitures.

M. Sormanni précise que la demande comprend les deux éléments, à savoir les places de parc pour les voitures et celles pour les livraisons.

M. Andrade affirme qu'il ne voit pas de moyens pour créer des places de parc et de livraison au vu de la circulation telle qu'elle a été modifiée, sans enlever le bus qui remonte le boulevard, excepté lorsque le bus tourne à la rue des Bains. Ainsi, entre le bus, les places en épi et la piste cyclable, il pense qu'il n'y a pas de solution en l'état actuel des choses.

Un commissaire demande si, pour deux des quatre établissements concernés par la pétition, le parking David-Dufour ne serait pas une solution. M. Guerra indique qu'il mentionne ce parking sur ses cartes de visite, mais que cela ne change pas le besoin qu'il a de disposer d'un véhicule pour charger, décharger et transporter les denrées alimentaires nécessaires à son restaurant.

M. Andrade indique que toutes les places disponibles sont constamment occupées par les habitants du quartier vu le nombre restreint de ces places. De même, le parking de l'école avoisinante est souvent complet.

A un commissaire demandant s'il n'y a pas un endroit où l'on pourrait créer des places de parc et de livraison ainsi que des places pour handicapés, M. Andrade répond qu'il ne voit pas de lieux où l'on pourrait réaliser des parkings en surface. Il indique qu'il y a les parkings des rues David-Dufour et de l'École-de-Médecine. Cependant, il explique que la clientèle du soir de son restaurant ne va pas dans les parkings souterrains et que celle-ci va lentement changer ses habitudes.

A un commissaire demandant si les signataires de la pétition connaissent des commerçants ayant dû fermer pour des raisons de baisse du chiffre d'affaires, M. Andrade explique que la société tend au chacun pour soi et qu'il est rarement au courant de la situation de ses collègues, mais il indique que chacun vit sur ses réserves pour le moment.

Un commissaire demande si des places de stationnement pourraient être utilisées pour les livraisons le matin et pour les clients des restaurants le soir.

M. Pinto explique que les places restantes ont été transformées en zone bleue. Il pense que, dans les parkings souterrains, on pourrait créer des places normales pour soixante ou nonante minutes, ce qui permettrait d'éviter que des voitures bloquent certaines places en restant plusieurs jours dessus.

Un commissaire se dit non favorable à l'emploi de la voiture. En revanche, il dit être sensible à la problématique des livraisons. Il estime qu'il faut absolument des espaces à disposition pour cela. Enfin, concernant les restaurants, il affirme qu'aux problèmes dus aux travaux s'ajoute la crise qui n'est pas une donnée négligeable.

M. Sormanni rappelle qu'il n'y a pas que des restaurants au boulevard Carl-Vogt et que d'autres commerces sont également touchés.

Un commissaire précise que, lorsque les lignes de tram et de trolleybus seront mises en route, cela amènera certainement des clients dont bénéficieront les commerçants. Il suggère d'attendre six ou sept mois après la fin des travaux le temps que la nouvelle circulation se mette en place.

Un commissaire indique que, depuis quelques mois, il y a les bus N° 1, K et L, ainsi que les trolleybus N°s 2, 10 et 19 qui arrivent à côté des commerces des pétitionnaires présents. Il ajoute que, à la fin des travaux, dès le mois de décembre, le quartier de la Jonction disposera de 5 ou 6 lignes à proximité.

M. Andrade indique qu'il est convaincu que la baisse du chiffre d'affaires est surtout liée aux deux problèmes suivants: le stationnement en surface rendu impossible et l'interdiction de tourner à gauche. Il indique que la crise aussi a un rôle à jouer, mais il ne pense pas que ce soit le principal problème.

A un commissaire demandant s'il existe une association des commerçants de la Jonction, M. Sormanni répond qu'elle est en passe d'être créée.

M. Sormanni mentionne qu'il donne un coup de main au magasin de fleurs situé boulevard Carl-Vogt, en sus de son emploi au Département d'urbanisme. Il souhaite également préciser que la Ville de Genève dispose de certaines compétences en matière de stationnement qu'il sied de ne pas négliger.

A une commissaire demandant s'il y a une forte corrélation entre le manque de places de parc et une baisse du chiffre d'affaires, M. Andrade répond qu'il en est convaincu et qu'il faut rajouter l'interdiction de tourner à gauche qui contraint les gens à se déplacer trop loin pour accéder au quartier.

A une commissaire demandant si une solution ne pourrait pas être trouvée avec le Caddie service en coordination avec les TPG, M. Pinto indique que ce moyen de transport n'est pas une solution, car les livraisons ayant trait à son commerce sont trop lourdes et trop volumineuses.

M. Andrade confirme que ce n'est pas une solution adéquate étant donné qu'un camion arrivant avec une tonne de marchandises ne peut pas être remplacé par le moyen proposé.

M. Sormanni mentionne que ce moyen n'est pas possible pour un magasin d'électroménager.

Une commissaire prie les commerçants de l'excuser pour sa proposition qui ne semble pas être réalisable et admet qu'elle ne se rendait pas compte de la masse des marchandises à livrer aux commerces du quartier. Elle ajoute qu'elle est en faveur de la possibilité de tourner à gauche, si cela satisfait les pétitionnaires.

M. Andrade indique que la création d'une place de livraison à l'angle de la rue des Bains serait la seule possibilité du boulevard Carl-Vogt.

Un commissaire indique que les pétitionnaires ont fait preuve de nuances dans leurs demandes étant donné qu'ils se sont dits ouverts à l'idée d'attendre le développement des transports publics et la fin des travaux avant de prendre d'autres mesures. Il faudrait rapidement envisager la création d'une place de livraison pouvant être utilisée dès 19 h par les véhicules privés des clients des restaurants.

Un commissaire souhaiterait préciser que, pour les cases de livraison, un privé n'est pas amendé s'il reste jusqu'à vingt minutes.

Un commissaire trouverait aberrant que les parkings souterrains ne puissent être utilisés le soir pour des raisons de sécurité étant donné le coût de ces derniers.

Séance du 14 novembre 2011

Audition de MM. Jean-Yves Goumaz, directeur de la Fondation des parkings, et Gaëtan Mascali, directeur du Service du stationnement

M. Goumaz indique que, en ce qui concerne la Fondation des parkings, c'est le dernier point qui les concerne, à savoir celui des places supprimées et déplacées. M. Goumaz explique que, en tant qu'opérateur mobilité sur les parkings et sur la voirie, la fondation précitée a constaté de grands changements ces dernières années en termes de places de stationnement. Il précise que, étant donné qu'elle est aussi en charge de relever les horodateurs, toutes les statistiques effectuées sur cette base montrent une baisse sensible des places de parc et donc des recettes qui vont avec.

Concernant la suppression de places de parc proprement dite, il explique qu'il y a un projet Artamis, ou Carré vert, prévoyant la construction d'un parking. Il a été demandé à la Fondation des parkings d'étudier, avec des directives venant de la DGM, de mettre à disposition des places de parc publiques afin de compenser celles supprimées en surface en raison du tram. Il indique que la fondation a donc effectué des études pour ce parking. Il serait nécessaire de créer 192 places en sous-sol pour parvenir à la compensation souhaitée.

M. Goumaz poursuit en exposant que ce parking disposerait de 312 places en tout et que, selon les études, 120 places sur ces 312 seraient destinées aux utilisateurs du site, soit aux trois entités construisant des logements, ayant droit à 40 places chacune, et que les 192 places restantes seraient destinées aux habitants du quartier et aux visiteurs. Il explique donc qu'il s'agit d'une zone bleue au sous-sol. Il ajoute que ces places pourraient faire l'objet de places de longue durée pour les habitants.

M. Goumaz explique que le projet est ficelé mais que les décisions ne sont pas encore prises et rappelle qu'il subsiste encore des négociations entre les différents maîtres d'ouvrage concernant la répartition des coûts. Au sein même de la Fondation des parkings, il indique que le projet sera discuté au Conseil de fondation, fin novembre 2012, et que les enjeux économiques sont importants. Il ajoute qu'il y a un certain nombre de parkings existant déjà dans la zone: parking de Plainpalais, quai Ernest-Ansermet et rue David-Dufour. Ces parkings ont des places pouvant être transformées en places pour habitants avec des tarifs en conséquence.

M. Goumaz indique qu'une offre avait été faite dans ce sens en 2010, allant de pair avec un abaissement du prix pour quelques centaines de places disponibles. Sur cette offre, une quarantaine d'habitants seulement ont fait le pas d'acquiescer une place en sous-sol, ce qui s'explique par le prix mensuel qui est de 180 francs plus la TVA, comme dans la plupart de ces parkings. Ce montant est nettement plus élevé que le prix du macaron (200 francs par année actuellement).

Concernant la question du financement, M. Goumaz souhaiterait dire qu'on est en train, globalement, de réinventer la voirie, voire de la supprimer telle qu'elle est, au profit des TPG et de la mobilité douce. On essaye de compenser une voirie gratuite par un ouvrage. Un parking coûte entre 40 000 et 50 000 francs la place. Dans le cas d'Artamis, des scénarios ont été élaborés concernant le nombre d'habitants souhaitant obtenir une place en sous-sol, mise à part les habitants avec les promotions au-dessus. Il indique que les résultats ne sont pas très optimistes. La Fondation des parkings est donc partie sur la base d'une estimation de 50 places à 180 francs par mois plus la TVA, ce qui équivaudrait à une rentrée d'argent de 9500 francs par mois. Les autres places seront laissées pour les courtes durées, en tant que zone bleue en sous-sol, avec un tarif progressif accélééré, du genre de 5 francs de l'heure.

M. Goumaz mentionne que les automobilistes pourraient aller dans ce parking avec un macaron, mais à condition de payer quelques centimes par heure. En estimant le nombre de visiteurs et en admettant les 50 abonnés susmentionnés, cela donne environ 400 000 francs par année. Il indique que, de cette façon, ce serait le deuxième parking le plus déficitaire pour la Fondation des parkings.

A une commissaire demandant si, par rapport aux places actuelles inoccupées, il ne serait pas mieux, au lieu de faire des pertes dues à leur inoccupation, de les louer moins cher et de stimuler ainsi les habitants à en acquérir, M. Goumaz indique être d'accord dans la théorie mais précise que la réalité est très différente.

Il se trouve que des abonnés habitants existent et qu'ils payent déjà très cher leur stationnement. Il explique qu'un essai s'est déroulé au parking du Prieuré aux Pâquis. La Fondation des parkings a effectué une baisse des tarifs pour les habitants. Ils ont cannibalisés les tarifs des abonnés antérieurs et il n'y pas eu l'arrivée escomptée de nouveaux abonnés, ce qui a conduit à des pertes.

A un commissaire rappelant que la Fondation des parkings suggère aux habitants d'aller dans l'un des quatre parkings susmentionnés, alors que trois de ces parkings ne se situent pas vraiment dans le quartier de la Jonction et en sont même assez éloignés, M. Goumaz répond que le quartier s'étend entre le Rhône et l'Arve et qu'on ne peut pas avoir des parkings partout mais que, dans le cas présent, il y a assez de places de parc à disposition des habitants de ce quartier.

M. Goumaz indique qu'il y a effectivement eu des dégâts au parking de la rue David-Dufour mais pas plus que dans les autres quartiers de la ville.

A une commissaire demandant s'il est possible de connaître les dégâts commis dans ces parkings et les moyens de surveillance utilisés par la fondation, M. Goumaz indique qu'il n'y a pas de chiffres exacts mais que, en moyenne, les parkings subissent trois dégâts par jour à Genève sur l'ensemble des parkings. Aucune agression physique n'est à déplorer, sauf une en seize ans. Il ajoute que

les dégâts tels que les bris de fenêtres de voitures ont fortement augmenté ces derniers mois. Il indique que la fondation essaye de faire au mieux en mettant en place un environnement sonore adéquat, un éclairage, une vidéosurveillance, notamment vers les entrées, les sorties et les cages d'escaliers.

M. Goumaz précise que la Fondation des parkings a sensiblement atteint ce qu'elle pouvait normalement faire pour contrer les dégâts perpétrés dans les parkings, à moins d'avoir plus de personnel sur place, ce qui reviendrait à multiplier par 10 le budget sécurité qui se situe déjà à plus d'un million par an. Il explique qu'il faudrait alors passer à l'étape suivante, soit mettre des portes pour les places, ne laisser entrer que les personnes ayant un passe-droit, et interdire l'accès aux piétons.

M. Goumaz répond que, en effet, ce n'est pas le cas et que cette image relève bien plus de l'imaginaire des gens que de la réalité. En effet, il indique recevoir deux ou trois scénarios par mois lui demandant l'autorisation de faire des films dans les parkings. Neuf fois sur dix les scènes tournées dans les parkings sont des meurtres et d'autres crimes. Il appelle cela le syndrome du parking. Les parkings coûtent cher et c'est souvent la régie qui le paye lors de la construction de l'immeuble. C'est pour cela que, souvent, l'entretien de ces parkings privés est très minimaliste. Ce n'est pas l'approche de la Fondation des parkings de réaliser trop tard que le parking a un coût et que son entretien revient trop cher. Les parkings gérés par la fondation précitée restent des lieux abrités, attirant inévitablement des Roms, des drogués, etc., ce qui ne rassure pas la population mais qui ne crée pas de graves problèmes de sécurité pour le moment. M. Goumaz indique que la Ville de Genève promeut la construction de parkings à utilité publique et, du coup, la Fondation des parkings doit construire plutôt des P+R, ce qui lui cause des pertes tout comme les parkings avec des places pour habitants.

A un commissaire demandant quel est le lien entre le service de sécurité de la Fondation des parkings et la police, notamment concernant la vidéosurveillance, M. Goumaz répond que la fondation est soumise à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD), que les bandes enregistrées ne sont gardées que quarante-huit heures, et que leur accès est strictement réglementé.

A un commissaire indiquant que l'un des problèmes rencontrés par les commerçants de la Jonction est la disparition des places de livraison et demandant si la fondation connaît le nombre de places supprimées, M. Mascali répond que c'est difficile à dire en raison de la phase des travaux et que les choses seront certainement plus claires dans quelques mois.

A une commissaire demandant quel genre de places (en surface ou en sous-sol) rapporte le plus à la Fondation des parkings, M. Goumaz indique que, pour Genève, il n'a pas les chiffres sous la main. M. Mascali précise que, indépen-

damment du tarif, une place en surface est plus rentable parce qu'on impose à un véhicule de partir au bout de nonante minutes, alors qu'un rapprochement avec les places en sous-sol est plus difficile.

A une commissaire ne comprenant pas pourquoi on supprime des places de parc pour y mettre des blocs de béton à la place, M. Goumaz rappelle que la fondation est un opérateur ne décidant pas de la politique de la mobilité.

Un commissaire demande une explication par rapport à Artamis et le projet du Carré vert. S'il a bien compris, il y a un système de macaron mais avec en plus une taxe d'ouvrage. Il demande donc si la personne ayant le macaron passera également à la caisse pour la taxe d'ouvrage. M. Goumaz explique que oui, ce sera le cas, avec la mise en place d'une barrière et d'un tarif à l'heure. Il explique que c'est un autre type de parking, avec d'autres contraintes, et différents types d'utilisateurs, ce qui rend la mise en place d'une barrière obligatoire.

Un commissaire indique qu'il y a une limitation des places de stationnement durant la période estivale. Non seulement les automobilistes paient un macaron pour accéder à ces places mais, dans un deuxième temps, les places sont louées à des commerçants pour pouvoir y placer leurs terrasses.

M. Mascali répond que la Fondation des parkings reçoit les macarons et les délivre, alors que la location des terrasses revient au département de M. Guillaume Barazzone.

M. Goumaz répond que, effectivement, les automobilistes ne sont pas contents de ne pas pouvoir se parquer sur les places bleues occupées par les terrasses en été. Il rappelle que le macaron donne le droit de rester plus longtemps sur une place, mais il ne garantit pas l'accès à ces places. De plus, il rappelle que le montant est vraiment modeste, il est de 180 francs par an (aujourd'hui 200 francs).

A une commissaire demandant si les 40 ou 50 centimes qu'il est prévu de payer pour une place ne seraient pas dus pour une voiture restant dans le parking pendant une plus longue période, comme des vacances par exemple, M. Goumaz répond que ce montant serait dû quelle que soit la durée. Si la personne souhaite rester régulièrement dans le parking, elle doit devenir habitante. Il ajoute que le macaron permet d'aller en zone bleue ou dans le parking et que le fait de bénéficier d'une place dans un ouvrage plutôt qu'à l'extérieur justifiera de payer plus cher.

Séance du 21 mai 2012

Discussion et vote

Le Parti démocrate-chrétien est favorable au renvoi au Conseil administratif de toute pétition ayant une raison d'être par rapport à une préoccupation de certains citoyens.

Le groupe socialiste indique se positionner également en faveur d'un renvoi au Conseil administratif.

Le Parti libéral-radical adoptera la même position.

Le groupe des Verts va faire scission avec le reste de la commission, précisant que les trois premières invites de la pétition relèvent de la circulation routière, et donc ne sont pas du ressort de la Ville, et que les changements opérés en l'occurrence sont nécessaires à une meilleure mobilité dans l'ensemble de notre cité.

Le groupe Ensemble à gauche regrette de n'avoir pu prendre connaissance des réponses de M. Messenger que tardivement. Il indique être favorable à un renvoi de la pétition au Conseil administratif, soulignant les problèmes importants de mobilité dans le quartier de la Jonction.

Par ailleurs, il n'est pas persuadé du bien-fondé de la position des Verts soulignant qu'il n'est pas décent de ne rien faire sous prétexte qu'il s'agit d'une prérogative cantonale, et que le Conseil administratif peut intervenir auprès de la Direction générale de la mobilité en cas de problèmes.

Le Mouvement citoyens genevois votera en faveur d'un renvoi de cette pétition au Conseil administratif. Il attire l'attention de la commission sur le fait que, avec les changements ayant eu lieu de l'autre côté du boulevard Georges-Favon, il y a un morcellement de la ville regrettable pour la qualité de vie de la population.

L'Union démocratique du centre indique soutenir cette pétition, soulignant que le besoin d'un tissu économique pour un quartier ne doit pas être oublié lorsqu'il s'agit de promouvoir la mobilité des transports en commun.

La commission décide de renvoyer cette pétition au Conseil administratif par 11 oui (2 EàG, 2 S, 1 DC, 3 LR, 1 MCG, 2 UDC) contre 2 non (2 Ve).

Annexe: Texte de la pétition

P-272



JONCTION : La mort d'un quartier

Pétition au Grand Conseil et au Conseil municipal de la Ville de Genève

Les habitants du quartier de la Jonction, constatant :

- Que la qualité de vie se dégrade pour les habitants dans le quartier de la Jonction, avec des plans de travaux et de circulation catastrophiques ;
- Que les travaux sont décidés sans même une information préalable des habitants et commerçants ;
- Que l'organisation des travaux est anarchique, mal coordonnée, et n'assure pas la sécurité des habitants, particulièrement les piétons;
- Que le quartier devient difficilement accessible sans faire d'énormes détours, synonyme notamment de pollution;
- Que la suppression de tous les parkings le long du boulevard Carl-Vogt, sans même une information préalable aux habitants et commerçants, entraînant une baisse du chiffre des affaires;

Invitent les autorités :

- A revoir les plans de circulation dédiant les rues du Stand, boulevard de St-Georges et boulevard Carl-Vogt aux trams, aux bus et aux trolleybus ;
- A revoir le passage des trolleybus dans les 2 sens au boulevard Carl-Vogt ;
- A réinstaller un tournant à gauche depuis le Pont-Sous-Terre en direction du quai Ernest-Ansermet;
- A compenser toutes les places de parkings supprimées et déplacées;

Prénom

Nom

Adresse

Signature

Responsables de la pétition : Daniel SORMANNI, Carlos MEDEIROS

Retourner à l'adresse suivante au plus tard le 24 juin 2011 : MCG, case postale 340, 1211 Genève 17. Pour tous renseignements appelez le 078/707.01.46

M. Pierre Rumo, rapporteur (EàG). Je dirai juste quelques mots. Cette pétition a été déposée il y a fort longtemps, en octobre 2011, si je ne me trompe pas. Elle a été traitée pendant plusieurs mois et il y a eu un vote en mai 2012. Sous la pression de M^{me} Burger (*rires*), j'ai mis quelque temps pour rédiger ce rapport, mais, malgré tout, il a fallu plus d'une année pour qu'il vous parvienne afin d'être discuté.

Cette pétition a été déposée principalement par des commerçants du quartier, des restaurateurs, qui estimaient notamment qu'il n'y avait pas assez de places de stationnement et que la circulation y était difficile.

Depuis le dépôt de cette pétition, les travaux – en tout cas le gros des travaux – sont pratiquement terminés à la Jonction, et il y a moins de problèmes à ce niveau-là. Malgré tout, il est vrai que plusieurs mesures de circulation peuvent être discutées; certaines rues du quartier de la Jonction sont devenues des artères très fréquentées alors qu'elles étaient au départ des rues plutôt tranquilles.

Je prends deux exemples. L'avenue de Sainte-Clotilde est devenue une rue très utilisée par les automobilistes, puisque, s'ils viennent depuis la place du Cirque et qu'ils veulent se rendre au Petit-Lancy, ils sont pratiquement obligés de passer par l'avenue de Sainte-Clotilde et par le quai Ernest-Ansermet, ce qui rend la circulation très dense, pour ne pas dire trop dense, à l'avenue de Sainte-Clotilde.

Autre exemple: les gens qui, du boulevard Carl-Vogt, veulent aller à Saint-Jean doivent prendre la rue David-Dufour puis le boulevard de Saint-Georges sur quelques mètres, et après la rue de la Puiserande, laquelle n'est manifestement pas faite pour être utilisée par des automobilistes à très grande fréquence. J'y passe plutôt le week-end, mais je pense que, en semaine, ce doit être assez horrible pour les habitants de voir tous ces automobilistes passer par la rue de la Puiserande pour se rendre à la rue des Deux-Ponts et au pont Sous-Terre.

Depuis l'arrivée de M. Barthassat, il n'y a pas encore eu beaucoup de modifications apportées. Il nous a juste annoncé – mais cela concerne plutôt l'autre partie du quartier de la Jonction, vers Plainpalais – que la rue de l'Ecole-de-Médecine serait à nouveau utilisée comme auparavant, mais pas avant le mois de juin, je crois, et que la ligne 27 serait supprimée à cette même période.

Concernant la Jonction à proprement parler, il est vrai que des mesures pourraient être prises en matière de circulation pour que ce quartier soit à nouveau agréable pour les habitants et les divers usagers de la route, notamment les véhicules à moteur. Il faut dire aussi qu'il y a quand même eu quelques progrès dans le quartier, notamment à la rue du Vélodrome, devenue quasiment résidentielle, puisque les automobilistes ne peuvent plus la remonter depuis le boulevard Carl-Vogt, si ce n'est sur quelques mètres, pour aller à la station d'essence.

Il y a toutefois un petit défaut dans ce périmètre: les gens qui circulent sur le quai Ernest-Ansermet, pour rejoindre le boulevard Carl-Vogt, doivent passer devant les immeubles de la rue des Deux-Ponts; or, je ne sais pas si cette rue est prévue pour de nombreux passages de véhicules. C'est là peut-être aussi quelque chose à revoir, puisque les automobilistes ne peuvent plus tourner à droite, au bout du quai Ernest-Ansermet, sur la rue des Deux-Ponts.

On pouvait donc comprendre les récriminations des habitants, et surtout des commerçants. Je pense qu'à l'heure actuelle les habitants de la Jonction dans leur ensemble ont un petit peu moins de motifs de se plaindre. A l'époque, la commission avait décidé de renvoyer la pétition au Conseil administratif par 11 oui contre 2 non des Verts; nous n'avons pas rediscuté récemment de ce point dans notre caucus... Je pense qu'il y aura liberté de vote dans notre groupe sur cet objet, même si, pour ma part, je maintiendrai le renvoi au Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'aimerais remercier le rapporteur d'avoir fait un beau rapport et de l'avoir bien commenté.

Dans ce quartier comme dans beaucoup d'autres, le mieux est l'ennemi du bien; un certain nombre d'aménagements ont été réalisés – en grande partie des aménagements de la Ville, il faut être clair – pour prétendument rendre aux habitants une partie des espaces.

Finalement, le résultat n'est pas très bon, parce que, parallèlement, on a dévié toute une série de flots de circulation, comme l'a relevé le rapporteur. En déviant ces flots de circulation, des rues auparavant tranquilles – et c'était bien heureux! – sont maintenant surchargées.

On a parlé notamment de l'avenue de Sainte-Clotilde; tout le trafic passe par là, parce que c'est une obligation désormais. On ne peut plus tourner à gauche pour aller à la rue des Deux-Ponts quand on est au boulevard de Saint-Georges, on est obligé d'emprunter l'avenue de Sainte-Clotilde où maintenant même les gros camions passent, ce qui est complètement ridicule! Cela crée effectivement un certain nombre de nuisances qui n'amélioreront pas la situation, bien au contraire.

On a voté hier un aménagement sur l'avenue de Sainte-Clotilde, à la suite de la construction de deux immeubles de logements par l'Eglise catholique. On mettra encore des obstacles à l'avenue de Sainte-Clotilde, des obstacles sur la route, alors que le gros de ce flot de circulation passe par là, puisqu'il ne peut passer ailleurs.

Il y a là un certain nombre de contradictions, alors on espère que cela sera repris en partie par le nouveau conseiller d'Etat. Il arrive, il faut lui laisser le

temps de mettre les choses en place. En ce qui concerne la réouverture dans les deux sens de la rue de l'Ecole-de-Médecine et la suppression de la ligne 27 qui sera remplacée par le tram, il faudra attendre juin pour que cela soit effectif; je lui ai déjà posé la question.

Alors oui, Mesdames et Messieurs, il faut renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Les travaux sont terminés aujourd'hui, mais des améliorations sont possibles: à l'occasion de ces travaux, évidemment, on a supprimé nombre de places de parking et une grande partie des zones bleues, lesquelles ne sont remplacées nulle part.

Il faut pourtant se rendre compte que si on veut que le quartier soit vivant, il faut aussi que les commerçants puissent y rester. Dans cette même problématique, le rapporteur l'a aussi relevé à propos de la rue du Vélodrome, s'il n'y a pratiquement plus de voitures dans cette rue, il y a de très nombreux bus et des trolleybus, puisque ces véhicules en provenance d'Onex passent maintenant par cette petite rue du Vélodrome, et les gens ne sont pas très contents de cette situation, je peux vous le dire. Les trolleys, passe encore, mais les bus diesel sous leurs fenêtres...

Les trolleybus, maintenant, reviennent à sens unique sur le boulevard Carl-Vogt, ce qui a supprimé toutes les places de parking devant les commerces depuis la rue des Bains jusqu'à la rue du Vélodrome, donc plus personne ne s'arrête. C'est parfaitement clair, plus personne ne peut s'arrêter, puisque, au lieu des places de parking et de la voie de circulation sur la gauche, il y a maintenant les bus et les trolleybus qui viennent à sens inverse sur ce boulevard.

Je vous assure, chers collègues, que tous les commerces situés à cet endroit souffrent de cette situation. Les gens ne peuvent plus s'arrêter, ni même voir les vitrines, parce que les bus et les trolleybus passent à une cadence très élevée en direction d'Onex et de Bernex, et retour! En plus, l'arrêt de bus a été placé devant les commerces, dans le sens Onex-Ville de Genève.

Certaines choses peuvent donc être améliorées pour essayer de sauver ce qui peut encore être sauvé. La disparition des commerces, ça ne fera plaisir à personne. D'ailleurs, l'Hospice général est propriétaire des immeubles en question et je ne pense pas qu'il ait envie que ses arcades soient vides...

Soyons donc raisonnables et renvoyons cette pétition au Conseil administratif! Il essaiera de faire au mieux et de voir avec l'Etat ce qu'il est possible d'améliorer en matière de circulation et de parking dans ce quartier, qui a été sinistré par les travaux d'aménagement pendant très longtemps.

Je pense donc que la meilleure chose à faire est d'accepter les conclusions de la commission et de renvoyer cette pétition au Conseil administratif. Je vous en remercie par avance!

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je fais de nouveau la ronchon, comme tout à l'heure... Je ne voulais pas intervenir, mais là je suis obligée. Un premier point à propos du rapporteur: il manque une audition dans son rapport, parce que nous avons aussi entendu la Direction générale de la mobilité, mais dans le cadre d'un autre objet – je l'ai vu dans l'intra-CM, mais ce n'était pas très clair.

Ensuite, à propos de la pétition elle-même, j'ai l'impression qu'elle a été mal adressée. Je sais qu'elle a aussi été envoyée au Grand Conseil, là où est sa véritable place, car tout ce qui concerne l'organisation de la circulation relève de la Direction générale des transports, l'ex-Direction générale de la mobilité, et les Transports publics genevois sont aussi de la compétence du Canton.

La question des places de parc, effectivement, pourrait concerner la Ville, mais ça avait été négocié dans le cadre du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB). Normalement, des places de parc seront disponibles à Artamis – vous me direz que c'est très loin...

En même temps, la Fondation des parkings avait proposé à la population des places à David-Dufour, un parking extrêmement sous-occupé – il m'est arrivé d'y aller, même moi, une Verte! – à un prix dérisoire par rapport au tarif normal; sur une centaine de places, à peine une trentaine ont été prises. Cela montre bien que si les gens ne saisissent pas la chance qu'on leur offre, on ne peut rien faire pour eux.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont acceptées par 37 oui contre 25 non.

7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 28 juin 2011 de MM. Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, M^{mes} Maria Casares, Olga Baranova et Marie Chappuis: «Bâtissons un parc aventure au bois de la Bâtie» (M-978 A)¹.

Rapport de M^{me} Natacha Buffet.

Cette motion a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication le

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 2628.

22 novembre 2011. La commission, efficacement présidée par M^{me} Maria Casares puis par M. Eric Bertinat, a traité de cet objet lors de ses séances des 9 février et 14 juin 2012.

Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier et M^{me} Tamara Saggini, que la rapporteuse remercie vivement.

Texte de la motion

Considérant:

- que le bois de la Bâtie est un site chargé d’histoire, qu’il a été offert à la Ville en 1869 par les frères Turretini afin qu’il reste un parc public, qu’il est situé aux portes de Genève dans un cadre géographique exceptionnel et qu’il est très apprécié des Genevoises et des Genevois;
- qu’il serait particulièrement bienvenu de mettre en valeur ce site à travers la création d’activités récréatives, par exemple un parc aventure (aussi appelé «accrobranche»), qui permettront à la population locale de redécouvrir cet endroit privilégié;
- que des études ont été faites par l’association Les Amis de la Bâtie (M. Monnard) et ont montré que le bois de la Bâtie est le lieu le plus adéquat pour ce genre d’activités en termes d’accessibilité, d’impact sur la nature et d’infrastructures déjà existantes (à savoir des sentiers idéalement disposés, une place de jeux, un parc animalier, etc.);
- que le canton de Genève ne dispose d’aucune activité similaire, contrairement aux cantons romands et à la France voisine; que, dès lors, de nombreuses familles sont contraintes de rechercher toujours plus loin des activités récréatives alors que la Ville de Genève regorge de ressources qui permettraient de leur offrir ces moments de loisirs;
- qu’il existe une forte demande de la population en matière de sport de proximité et d’activités interurbaines;
- que ce genre de concept s’inscrit tout à fait dans les politiques de prévention menées par la Confédération contre la sédentarisation grandissante de nos sociétés, les maladies et les coûts qu’elle induit;
- qu’il s’agit d’une activité ludique qui permet de sensibiliser toutes les générations aux comportements à adopter dans la nature;
- que ce concept d’accrobranche permettra d’améliorer la cohésion sociale et le lien intergénérationnel: pendant que les jeunes passent d’arbre en arbre, les grands-parents peuvent les suivre d’en bas le long du chemin;
- que ces structures sont légères et qu’elles respectent totalement l’environnement, ces installations se mariant totalement à la nature (on ne plante pas de clous) et étant démontables en tout temps;

- qu'il s'agit d'un sport en vogue depuis vingt ans, qui ne demande pas de connaissances complexes une fois la courte formation reçue, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de créer un projet d'étude avec les spécialistes de la Ville dans ce domaine;
- de réaliser un parc aventure au bois de la Bâtie dans les plus brefs délais;
- que l'aventure commence à la Bâtie, en créant ce parc accrobranche pour le bonheur de nos citoyen-ne-s!

Séance du 9 février 2012

Audition de M. Julien Cart

M. Cart annonce, en préambule, qu'il s'agit là d'un projet qui est pensé depuis plusieurs années, d'où l'intérêt de cette motion. Il n'existe, en effet, pas de parc aventure sur le territoire genevois et ce projet pourrait, par exemple, se baser sur la rénovation du chalet existant.

M. Cart rassure les commissaires sur leurs éventuelles craintes quant à la manière dont les arbres pourraient souffrir de cette activité, car cette dernière est régie par des normes très précises. Les associations de sauvegarde des arbres ne sont, d'ailleurs, pas opposées à ce projet d'accrobranche et ce dernier n'empêcherait nullement l'accès aux véhicules d'urgence dans le bois de la Bâtie.

Ce bois a été choisi en raison de son emplacement, de son accessibilité et de la manière qui serait aisée si on voulait le transformer.

La première question se porte sur la motivation de l'association de passer par le Conseil municipal. Ce projet a-t-il donc été mal reçu par l'administration? Les réponses de l'administration semblent ne pas avoir été données et c'est la raison pour laquelle l'association a décidé de passer par les partis politiques.

Une commissaire s'interroge sur le périmètre envisagé pour ce projet et à quelle tranche d'âge il s'adresserait, à quoi il est répondu que les deux parcelles de part et d'autre du café-restaurant seraient concernées (il ne s'agirait donc pas de l'ensemble des parcelles) et que l'accrobranche peut s'adresser aux enfants dès l'âge de 5 ans et à toutes les personnes qui désirent simplement suivre cette activité au travers d'une promenade. Il existe plusieurs niveaux de difficulté dans ces parcours, selon sa condition physique.

La prochaine question porte sur la sécurité hors des heures d'exploitation. Cela n'est pas un problème car, du fait de la hauteur à laquelle elles se situent, ces installations sont difficilement accessibles.

Une réserve quant aux risques pour la biodiversité est émise. M. Cart répond que la biodiversité n'est pas mise en péril car les chemins à suivre sont très précis, qu'il n'y aurait pas de constructions, et que ces installations ne seraient pas accessibles en hiver.

Les arbres ne seraient pas abîmés par les installations, car elles ne nécessitent, par exemple, pas de clous dans les troncs.

Un commissaire s'interroge ensuite sur l'éventuel engagement de personnel pour gérer ces installations, au coût d'exploitation de ces dernières, aux éventuelles demandes de subventionnement qui suivront, et à qui incomberait la responsabilité civile en cas d'accident. M. Cart répond que des sociétés distinctes s'occuperaient d'un côté du parc et de l'autre côté du restaurant. Le projet a été devisé par un architecte à 1 million de francs.

Un commissaire relève que, selon la teneur de la première invite de la motion, cette motion s'adresse directement au Conseil administratif. La commission devrait donc, selon lui, se prononcer sur l'idée.

Un commissaire s'interroge sur le nombre de personnes qui seraient employées pour l'exploitation du parc. Un autre commissaire estime ce chiffre à 15.

Séance du 14 juin 2012

Discussion de la commission et prises de position des groupes

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce un amendement pour remplacer les invites 2 et 3 et dont la teneur est la suivante: «de réaliser un parc accrobranche au bois de la Bâtie dans les plus brefs délais.»

Un commissaire démocrate-chrétien trouve dommage de limiter ce parc aventure à la simple création d'un accrobranche.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage ce regret.

Votes

Cet amendement est accepté par 5 oui (3 LR, 2 MCG) contre 4 non (1 EàG, 1 DC, 2 UDC) et 3 abstentions (1 EàG, 1 Ve, 1 S).

La motion ainsi amendée est acceptée par 9 oui (2 EàG, 1 Ve, 1 S, 2 LR, 2 MCG, 1 UDC) et 3 abstentions (1 DC, 1 LR, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de créer un projet d'étude avec les spécialistes de la Ville dans ce domaine;
- de réaliser un parc accrobranche au bois de la Bâtie dans les plus brefs délais.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux que vous recommander d'accepter cette motion qui propose d'installer un parc aventure au bois de la Bâtie.

Cet objet a mis longtemps pour arriver jusqu'en plénière, mais il a toutefois été traité assez rapidement en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et accepté par une grande majorité de celle-ci, mis à part deux ou trois abstentions, comme vous pouvez le constater.

De quoi s'agit-il en réalité? Il s'agit simplement d'un espace de jeux dans les arbres avec un système de ponts et de cordes, installé par des professionnels. Vous connaissez tous ce genre de parcs aventure qu'on voit maintenant de plus en plus en Europe et en Suisse; je crois même qu'on en a installé un aux Evaux il n'y a pas très longtemps.

Cette proposition d'installation au bois de la Bâtie a quand même suscité quelques réactions concernant d'éventuels impacts sur la nature. Ceux que nous avons auditionnés – en particulier une personne dont j'oublie le nom, mais ce n'est pas très important – nous ont bien garanti que ces installations étaient tout à fait compatibles avec la nature et qu'elles n'abîmeraient en aucun cas le site en question.

Le bois de la Bâtie, que vous connaissez tous, est très sollicité par les familles et je pense que nous pouvons donc entrer en matière sur cette motion. Il s'agit vraiment d'un site très attractif et familial, au centre-ville, et très utilisé par les enfants.

Compte tenu de tout cela, nous aimerions vraiment que ce projet soit réalisé et je ne peux que vous encourager à renvoyer cette motion devant le Conseil administratif afin qu'il se détermine rapidement pour une telle installation dans ce bois.

Franchement, ça ne mange pas de pain; il y a des gens qui sont capables de gérer ce genre d'installations dans le respect de la nature et de toutes les normes de sécurité, bien évidemment. Je pense qu'on peut très bien installer un tel parc aventure au bois de la Bâtie.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Monsieur le président, c'est l'enfant du pays qui va vous parler. J'ai grandi à côté de ce bois; je le connais bien. Quand

M. Spuhler dit que cette motion a été étudiée rapidement en commission, effectivement c'est le cas – peut-être un peu trop rapidement. Vous avez juste auditionné les motionnaires, mais aucun service, même pas le Service des espaces verts (SEVE) concernant les arbres, rien.

Je me suis alors un peu penchée sur l'histoire du bois de la Bâtie. Il a été laissé à l'abandon pendant très longtemps. En 1968, ce sont les frères Auguste et Théodore Turretini qui ont racheté les différentes parcelles pour les offrir à la Ville, à la condition que les lieux restent une promenade publique «pour l'éternité». L'idée des donateurs était un lieu public et gratuit sans grosses constructions.

Ces directives avaient d'ailleurs provoqué de très longs débats à l'époque de la construction de la pataugeoire actuelle et des nouvelles installations pour les animaux; on s'était longuement demandé si cela constituait de «grosses constructions» et si on pouvait les réaliser dans l'esprit de l'héritage qui avait été laissé. Finalement, cela avait été jugé comme une amélioration gratuite pour les visiteurs et l'accord avait donc été donné.

Or là, c'est différent. On a une grande modification. Si vous regardez les plans, l'espace pris sur la forêt est d'environ un tiers de ce qui existe. Il s'agit de privatiser toute une partie de la forêt. Ce n'est donc plus une promenade gratuite. On sort complètement de l'esprit des frères Turretini.

A cela s'ajoutent différents points. On va supprimer l'un des rares espaces où les propriétaires de chiens peuvent encore les laisser se balader en liberté, des espaces de plus en plus rares à Genève. D'habitude, vous êtes toujours les premiers à les défendre; je vous prends à vos propres arguments.

Ensuite, les arbres du bois de la Bâtie sont extrêmement fragiles. A chaque tempête d'une certaine importance, on en trouve une dizaine par terre, donc y installer de l'accrobranche me semble un peu délicat.

Concernant les animaux, je suis allée discuter avec les personnes qui s'en occupent. Les animaux sont déjà extrêmement stressés actuellement, car il y a déjà trop de visiteurs. Si on installe un point d'attraction supplémentaire, cela va faire souffrir encore plus les animaux.

Ensuite, depuis le dépôt de cette motion, un accrobranche a été construit aux Evaux. C'est à trois arrêts de tram et à cinq arrêts de bus; je ne vois pas l'intérêt de construire deux accrobranches aussi près l'un de l'autre, d'autant plus que cette activité est quand même chère. J'ai regardé les prix aux Evaux: si vous êtes une famille de deux adultes avec deux enfants, vous ne vous en sortez pas à moins de 120 francs, même au tarif famille.

A cela s'ajoute qu'effectivement le bois de la Bâtie, comme vous l'avez souligné, Monsieur Spuhler – vous transmettez, Monsieur le président – est un parc

déjà extrêmement utilisé, qui est déjà à la limite de ce qu'on peut faire. Quand on y va le samedi ou le dimanche, il n'y a plus une seule place. Je ne vous parle même pas de la catastrophe au niveau des voitures, parce que les gens ne viennent pas en bus ni en tram, ils viennent en voiture, malheureusement, et c'est une catastrophe! C'est la Ville qui va organiser quelque chose, et ceux qui en subissent les conséquences, ce sont les habitants de la commune voisine, Lancy, qui, du coup, ne peuvent pas se défendre.

Cela dit, dans mon groupe, il y a une liberté de vote et je ne crois pas que tous me suivront!

M^{me} Natacha Buffet (LR). Mes arguments et ceux de mon groupe rejoindront, peut-être étonnamment, ceux de ma préopinante. On peut en effet se poser la question de l'utilité d'un parc accrobranche aussi proche de celui des Evaux, qui a été créé entre-temps, entre nos discussions de l'époque et celles d'aujourd'hui.

Cela, c'est la première question que nous nous posons, d'autant plus que nous sommes aussi en attente d'un certain nombre de résultats d'études quant au réaménagement des jeux et de la buvette en place, notamment. Tant que nous n'aurons pas les résultats, nous n'aurons pas envie d'aller de l'avant et de forcer quoi que ce soit dans un sens ou dans l'autre. Un concours avait été mis sur pied et le jury s'était prononcé pour un tas de choses, mais en tout cas pas pour un accrobranche. Nous avons aussi une fibre très sensible concernant les animaux et nous relevons qu'on ignore l'impact de ces réaménagements possibles sur eux.

Pour toutes ces raisons, dans la crainte d'un doublon et dans l'attente du résultat des études en cours, nous nous profilerons contre cette motion. Nous tenons à souligner que ce n'est pas parce que nous avons quelque chose contre l'accrobranche ou les parcs d'amusement, mais, à ce stade, les pistes restent trop floues pour que nous puissions nous positionner en faveur de cette motion.

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, il faut aimer le bois de la Bâtie. Il faut l'aimer, parce que, pour les Genevois qui l'ont pratiqué comme moi depuis leur prime enfance, le bois de la Bâtie, c'est un lieu magique.

Il y a quarante ans, il y avait quelques animaux; aujourd'hui, le bois s'est bien développé. Il y a quarante ans, il y avait un stade de football et un grand champ où on aimait aller; aujourd'hui, c'est un petit complexe sportif. Le bois de la Bâtie est appelé à se développer et il est difficilement imaginable qu'on puisse le laisser en l'état, surtout dans la partie où se trouve le restaurant.

Le projet de l'accrobranche est très intéressant, très ludique, puisqu'il offrira aux enfants de quoi se divertir. Finalement, à Genève, il n'y a pas grand-chose

Motion: bâtir un parc aventure au bois de la Bâtie

pour les enfants. Il y a de nombreuses infrastructures pour ceux qui veulent pratiquer un sport, mais pas pour les familles qui cherchent comment occuper leurs enfants les jours où il fait particulièrement beau.

Le projet que les Amis de la Bâtie nous ont présenté est très attractif; il nous plaît beaucoup et nous ne comprenons pas nos deux camarades, que ce soit Sandrine Burger ou Natacha Buffet, qui chipotent sur ce projet. Venir nous expliquer que, mon Dieu, les chiens ne pourront plus aller faire pipi où ils le veulent, alors qu'on propose un projet pour les enfants... Cela nous semble tout à fait secondaire. Les personnes sensibles à l'utilisation des arbres ou les associations de défense des arbres n'ont manifesté aucun souci par rapport au projet.

Je veux bien encore discuter de l'éventuel coût occasionné, mais même la proximité que vous évoquiez du parc des Evaux avec le bois de la Bâtie est tout à fait secondaire. Il y a un besoin pour les enfants à Genève de s'ébattre, et ce projet y répond.

On ne voit donc pas très bien la raison des arrière-pensées émises ou du manque de courage qui pourrait se manifester ce soir pour ce projet, qui n'est tout de même pas si grandiose. Au contraire, il faut aller de l'avant! Nous avons là un joli projet, et l'Union démocratique du centre vous invite vivement à le soutenir et à renvoyer cette motion directement au Conseil administratif.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je trouve aussi que ce projet est un bon projet. Il faut savoir qu'il a été monté par des bénévoles. Effectivement, si on n'avait pas mis deux ans pour traiter cette problématique, peut-être que les Evaux ne se seraient pas faits entre-temps. Aux Evaux, en quelques semaines, ils ont trouvé les moyens, les autorisations, réglé le problème des arbres... En quelques semaines, c'était fait!

Ici, on discute depuis deux ans... Je trouve qu'à la Ville de Genève on n'est pas capable d'être réactif, même face à des projets issus d'associations de bénévoles. On chipote pendant des années pour essayer de réaliser quelque chose, ou simplement pour laisser se réaliser quelque chose de ludique et probablement à d'autres tarifs qu'aux Evaux. Essayez d'aller aux Evaux, vous verrez combien ça coûte pour les enfants: c'est des dizaines, voire des centaines de francs, parce que ça va très vite! Je trouve que c'est un bon projet. La motion demande simplement au Conseil administratif d'étudier la question; ce n'est même pas un projet fini, mais on va encore chipoter longtemps...

Laissons un peu de créativité aux gens! Tout à l'heure, vous avez accordé cette créativité aux gens dans le cadre des jeux de Baby-Plage, dont les arbres sont bardés de chambres à air, ce qui ne leur fait pas du bien. Là, pour quelques

cordes, on vient chipoter sous prétexte qu'on abîmerait les arbres du bois de la Bâtie. A quelque part, je trouve que c'est contradictoire. Laissons un peu les gens réaliser ce qu'ils ont envie de réaliser, pour le bien des enfants qui iront s'ébattre au bois de la Bâtie, pour reprendre ce terme très justement employé par M. Bertinat.

Le bois de la Bâtie a toujours été un lieu très fréquenté, en particulier par les enfants. Il y a même eu un camping, il y a toujours eu des animaux, et je pense que c'est une bonne idée d'y installer un accrobranche. Je vous invite donc à voter les invites de cette motion.

M^{me} Olga Baranova (S). En effet, le monde est un peu à l'envers ce soir... Le discours qu'on a l'habitude d'entendre de la part des Verts, on l'entend sur les bancs de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, et le discours habituel du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre, on le retrouve un tout petit peu chez les Verts ce soir. Je ne sais pas pourquoi. Serait-ce peut-être un désaveu de leur ancien collègue Julien Cart? Je l'ignore complètement.

Le groupe socialiste vous invite également à vous prononcer en faveur de la présente motion, en vertu des arguments déjà exposés par MM. Bertinat et Sormani. C'est peut-être étonnant d'être d'accord avec ces deux messieurs, mais ce soir ils ont raison, exceptionnellement, je dois le dire.

Ce projet présente deux aspects très positifs. En ville de Genève, malheureusement, il nous arrive de manquer d'animations pour les familles et les petits. N'importe quelle initiative qui va dans ce sens-là doit être soutenue par le Conseil municipal; pour moi, c'est une évidence. Effectivement, en été, des personnes restent à Genève parce qu'elles ne peuvent pas se payer des vacances. Tout ce qu'on peut leur offrir pour passer du bon temps, on doit le réaliser. Là, je pense qu'on est d'accord avec une partie de l'assemblée.

Le second argument à rappeler est qu'il s'agit d'un projet associatif, mais également, on l'a vu, d'un projet potentiellement créateur d'emplois; là aussi, la Ville a tout intérêt à soutenir ce genre d'initiatives.

Pour ces raisons, le groupe socialiste, je le répète, est en faveur de cette motion. C'est un projet très chouette et les activités estivales en ville de Genève en profiteront.

M. Pascal Spuhler (MCG). Je m'étonne des réactions de M^{mes} Burger et Buffet, d'autant que dans le cadre de cette motion, vous avez raison, Madame Bur-

Motion: bâtir un parc aventure au bois de la Bâtie

ger, nous n'avions auditionné qu'une seule personne – c'était un de vos membres, éminent à l'époque, aujourd'hui un peu rejeté par votre parti, mais ce n'est pas grave...

Si nous n'avons organisé qu'une audition, nous avons quand même bien discuté dans cette commission, et je crois que nous n'avons pas besoin de vingt-cinq mille auditions pour statuer sur le concept d'accrobranche, que tout le monde connaissait; en tout cas, c'est ce qui a été dit dans le cadre de nos travaux.

Les invites de cette motion, Madame Burger – vous transmettez, Monsieur le président – demandaient au Conseil administratif de créer un projet d'étude pour la réalisation d'un parc accrobranche. Ce n'est pas à nous, conseillers municipaux, d'examiner le concept d'accrobranche, nous confions au Conseil administratif le mandat d'envisager l'installation d'un parc accrobranche. C'est relativement simple et c'est pour cela que le traitement de cette motion a été rapide. Il y avait quand même un grand enthousiasme de la part de la commission. On peut regretter que ce rapport relativement succinct ait mis deux ans pour arriver dans ce plénum, car il n'y avait pas de parc accrobranche à Genève en 2012; entre-temps, un parc accrobranche a été créé aux Evaux. Comme l'a souligné mon collègue Daniel Sormanni, un parc a été construit là-bas très rapidement, avec des autorisations et tout ce qui s'ensuit, sans que ça ne révolutionne tout et qu'on en parle pendant des heures.

Vous avez parlé des pauvres chiens qui ne pourront plus faire pipi au bois de la Bâtie. Je m'étonne un peu de cet argument. Les chiens et les gens qui les promènent ne seront pas empêchés d'y aller. L'accrobranche n'occupera pas tout l'espace du bois de la Bâtie, mais seulement une partie relativement restreinte, d'autant que le concept proposait un projet modulable et démontable, qui ne serait pas fixe à l'année... (*Brouhaha.*)

C'était donc un concept démontable, modulable, qui nous offrait la possibilité de l'enlever à la mauvaise saison et qui permettait aux arbres de continuer à pousser tranquillement. Si une partie de ce Conseil municipal a oublié de s'amuser, j'espère que tous ceux qui pensent aux enfants et aux familles qui profitent du bois de la Bâtie l'emporteront.

Malgré tout, le bois de la Bâtie est au centre-ville. On a parlé des Evaux, qui pourraient lui faire concurrence, mais ce n'est pas le cas. Les Evaux sont éloignés du centre-ville. On peut facilement aller au bois de la Bâtie à pied ou avec les transports publics. Pour se rendre aux Evaux, par contre, il faut utiliser la voiture.

Je ne peux donc que vous enjoindre de voter cette motion avec enthousiasme, et j'espère que le Conseil administratif rendra rapidement une étude de faisabilité, voire un mandat de faisabilité pour un parc accrobranche au bois de la Bâtie. Je vous remercie.

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants. Le dernier sera M. Pattaroni mais, pour l'instant, la parole est à M^{me} Fabienne Aubry Conne.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). Merci, Monsieur le président. Je voudrais remercier M^{mes} Burger et Buffet, dont je suis absolument les propos. J'admire aussi la compassion du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre pour les enfants, ainsi que les jeux qu'ils aimeraient leur proposer.

J'aimerais toutefois amener un petit rectificatif, à savoir que ces jeux ont des cauteles. Ils ne sont pas destinés à tous les enfants, mais seulement, selon la loi, à ceux de plus de 8 ans et de plus de 1,50 m.

M^{me} Vera Figurek (EàG). J'interviens au nom de mon groupe, tout d'abord pour vous dire que nous serons divisés sur cette question.

Moi-même à l'époque – je vois que la motion date déjà de 2011 – j'avais hésité à signer. Je trouvais que c'était toujours une bonne idée de proposer plus d'activités aux familles, surtout sur le plan sportif, mais en étudiant cette question et au vu de l'installation réalisée au parc des Evaux, on se rend compte que ces activités ne concernent qu'une certaine partie des familles genevoises et de notre commune, c'est-à-dire les familles qui ont le plus de moyens financiers. Or, vous le savez, Ensemble à gauche est très attaché au principe selon lequel toutes et tous doivent avoir le même droit à l'accès aux installations culturelles et sportives. (*Brouhaha.*)

Pour ce motif-là, nous serions plutôt contre, étant donné les prix pratiqués à cet accrobranche du parc des Evaux. Je vous en cite quelques-uns: de 3 à 5 ans déjà, 13 francs; dès 6 ans, 22 francs; de 7 à 11 ans, 26 francs et jusqu'aux adultes, 38 francs. Généralement les enfants n'y vont pas seuls, puisqu'ils n'ont pas les moyens de se payer un parcours à 20 francs, mais avec les parents. Si vous faites le calcul, on arrive en tout cas à 100 francs pour un parcours d'une durée de deux à trois heures, comme l'a rappelé notre collègue des Verts Sandrine Burger.

Les professionnels qui installeront ces aménagements devront être au bénéfice d'une formation bien spécifique pour réaliser ce parcours et sécuriser les personnes, d'autant plus si ce sont des enfants. Nous avons donc énormément de craintes quant aux prix qui seront pratiqués.

C'est pourquoi la plupart des membres de notre groupe voteront contre cette proposition, contre la privatisation de l'espace public, car ce sont bel et bien des

privés qui vont installer ce parcours. Nous avons quelques craintes que ce ne soit ensuite généralisé dans la commune, car nous avons énormément de parcs. Pourquoi pas au parc des Eaux-Vives, au parc Bertrand ou au parc des Croupettes, ou ailleurs encore? Pour finir, on aurait des petites parcelles dévolues à des personnes qui pourraient se payer l'accès à ces parcours, et les autres en seraient exclues.

Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas favorables à ce que la Ville promeuve ce genre d'activités. En plus de cela, on nous dit dans les invites que ce parcours doit être installé dans les plus brefs délais. Alors, excusez-moi, ce n'est pas très populaire, et nous pensons qu'il y aurait bien d'autres activités à proposer à la population, surtout à celles et ceux qui auraient justement besoin d'y accéder. Ça n'est pas le public cible qui est ici visé, et cela pose problème. Ce public cible peut tout à fait se payer d'autres activités et, pourquoi pas, aller à l'accrobranche des Evaux, déjà installé.

Il y a énormément de monde au bois de la Bâtie, qui n'est pas un parc comme les autres. C'est quand même une forêt, un lieu où on a envie d'autre chose que de sport ou d'activités sportives orientées «business». Nous, ça nous dérange. Il faut aussi qu'on ait des lieux dans ce canton où on puisse se détendre, se balader, sans avoir forcément à consommer tout le temps pour des activités. On peut aussi organiser des activités soi-même.

En tout cas, si la Ville s'engage dans ce projet, nous recommandons au Conseil administratif de bien veiller aux prix qui seront pratiqués. A la limite, il faudrait que la Ville subventionne cette installation ou même en assure la gratuité. A ce moment-là, pourquoi pas? Mais pourquoi des privés, pourquoi l'accrobranche spécifiquement, sur le domaine public? Parce que c'est quand même ça, la véritable question. Ce n'est pas: «Ah, c'est chouette, l'accrobranche, on a tous envie d'en faire!» Non, ce n'est pas du tout la question.

Mesdames et Messieurs, je pense que tout a été dit. Je vous invite donc à refuser ce projet même si, je vous l'ai dit tout à l'heure, il y aura peut-être des absentions dans notre groupe ou des personnes qui voteront pour. De toute façon, le Conseil administratif nous proposera un projet, mais je ne crois en tout cas pas qu'Ensemble à gauche votera un projet s'il s'agit de privatiser l'espace public et de faire payer le prix fort aux familles. On traite les familles comme des vaches à lait! On a déjà assez d'activités qui coûtent cher, notamment les cinémas à grandes productions qui pratiquent des prix indécents et, cela, c'est aussi une activité qui occupe l'espace public.

Et pourquoi les gens y vont-ils en voiture – j'allais dire en bagnole? Mais parce que les TPG coûtent cher, Mesdames et Messieurs! Or les TPG également devraient être gratuits!

M^{me} Natacha Buffet (LR). Les surprises continuent, décidément, ce soir, puisque je partage en partie certaines opinions de ma préopinante, même si je vais devoir corriger quelques-unes de ses conclusions.

En effet, nous avons fait le même constat, les prix sont vraiment élevés et prohibitifs pour une partie de la population, c'est clair. On se rend compte que cela limitera l'accès de certaines personnes à ces installations. Ce qui nous inquiète, c'est peut-être là que les choses diffèrent, c'est le moyen de pallier cette difficulté. Pour l'instant, on parle de parc, on parle d'accrobranche et de tout ce qui semble merveilleux, mais on a encore très peu parlé des chiffres et de ce qu'ils représentent pour la Ville.

Je vous rappelle aussi que, pas plus tard qu'hier, on a voté pour la modification des statuts des Evaux, auxquels la Ville est en partie liée. Etant donné qu'on a déjà un parc accrobranche aux Evaux, ce serait un deuxième accrobranche dont la Ville aurait en partie la charge, ce qui évidemment pose la question d'une éventuelle redondance.

J'en reviens aussi au fait qu'on attend des résultats du Conseil administratif sur la question du réaménagement de ce parc; attendons donc avant de nous lancer en considérant uniquement l'aspect ludique et sportif de ce projet!

J'aimerais revenir sur les propos qui ont été tenus sur M^{me} Burger et moi-même, selon lesquels nous nous soucierions uniquement du fait que les chiens ne pourraient plus aller faire leur pipi, pour reprendre les termes qui ont été utilisés. Ce n'est pas tout à fait ça qui nous préoccupe.

Il faut voir le projet dans sa globalité. Il y a déjà des animaux dans ce parc et il est important qu'ils continuent à s'y sentir bien. Surtout, il est important de se poser la question de leur bien-être avant celle de la faisabilité de l'accrobranche, puisque les animaux sont déjà présents dans ce parc. Même si cela vous semble étonnant, il s'agit là d'un point important pour nous.

Attendons donc les conclusions des études du Conseil administratif avant de nous lancer à corps perdu dans ce projet!

M. Robert Pattaroni (DC). Rassurez-vous, je n'apporterai pas forcément la conclusion, même si je suis le dernier à parler avant l'honorable magistrat...

Au sein de notre parti, nous avons bien discuté cette question. Monsieur le président, je vous rappelle que la motion s'intitule «Bâtissons un parc aventure» mais, dans son développement, on parle d'un accrobranche. Comme vous pouvez le deviner, ce n'est pas forcément un glissement sémantique, ça pourrait être autre chose.

Motion: bâtir un parc aventure au bois de la Bâtie

J'ai moi-même des petits-enfants et je sais très bien ce dont les enfants ont besoin; or, l'accrobranche n'est pas destiné à tous les enfants. Si on doit développer des centres d'activités à caractère physique et sportif, on peut en consacrer une partie à un accrobranche, mais il ne faut en tout cas pas négliger le développement d'activités physiques pour des enfants plus jeunes qui n'auront pas accès à l'accrobranche. C'est normal pour une collectivité publique, mais j'ai confiance: le Conseil administratif ne prendra pas l'étude autrement.

Ensuite, Monsieur le président, il s'agit de commencer par une étude. Certains ici aimeraient bien qu'on commence d'emblée par la réalisation mais, ainsi que nous en avons longuement débattu hier soir, commençons par une étude!

Nous sommes sensibles aussi à l'argument concernant les voitures au bois de la Bâtie. Malheureusement, beaucoup d'entre nous doivent aller régulièrement à Saint-Georges, et vous savez pourquoi; lors des enterrements, il est vrai que les véhicules débordent de partout. Il faut faire en sorte que le parc reste vraiment un parc et que les gens qui y arrivent en famille, à pied – car même ceux qui s'y rendent en voiture accèdent au parc à pied – ne soient pas gênés par des voitures qui n'auraient pas lieu d'y être.

En ce qui concerne le cimetière surtout, qui est malheureusement un lieu à caractère public, avec un service public, il arrive souvent que les gens ne puissent pas faire autrement que d'y venir en voiture; or, il serait bien qu'ils puissent y stationner sans mettre en danger autrui.

Pour ne pas oublier, Monsieur le président, mais je pense que les autorités n'oublient pas ce genre de choses, vous savez qu'il y a des grottes au bois de la Bâtie. Dans le projet qui sera étudié, on pensera probablement à la cette question du danger que peuvent représenter les grottes et, d'une manière ou d'une autre, on trouvera une solution.

Le président. Merci, Monsieur Pattaroni. La parole est au magistrat Sami Kanaan.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. En tout cas, le débat montre bien que ce qui vous réunit, c'est votre attachement à ce bois et l'importance qu'il a dans notre cité. Je vous confirme, si besoin était, que c'est la seule forêt, au sens à la fois légal et naturel du terme, que nous ayons sur le territoire municipal. Nous avons bien sûr des parcs, nous avons beaucoup d'arbres, mais là nous avons vraiment une forêt urbaine, avec tout ce qu'elle implique comme soins à apporter, et en même temps une zone dont la population fait un usage extrêmement intensif. Cela se comprend, car c'est un endroit

réellement magique. Il y a donc une très forte pression sur ce site, aussi bien aux endroits dédiés à une activité particulière comme la pataugeoire ou les terrains sportifs, que dans le bois en général.

Il est vrai que le Conseil administratif a décidé, il y a deux ou trois ans, d'entamer une démarche de réflexion et de réflexion – les deux vont de pair – concernant ce site, pour avoir une approche coordonnée. En effet, un grand nombre des services de l'administration sont présents au bois de la Bâtie: le Service des espaces verts (SEVE), le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire avec le cimetière de Saint-Georges, le Service des sports pour le terrain de football, le Service des écoles et institutions pour l'enfance pour la pataugeoire, le Service de la petite enfance pour l'endroit destiné aux crèches pour des activités extérieures, le Service de la jeunesse qui y organise des activités, le Service social avec les Unités d'action communautaire, et ainsi de suite.

Cela demande donc une réflexion globale qui porte à la fois sur des éléments très concrets relevant du département de mon collègue Guillaume Barazzone, c'est-à-dire l'état des infrastructures et notamment des chemins ou des arbres, qu'il faut soigner, et qui ne sont pas tous des espèces d'entretien facile ou des spécimens en bonne santé.

Le projet d'accrobranche, qui n'est absolument pas refusé en l'état, a peut-être fait les frais de cette réflexion globale, car, avant de l'accepter, il fallait absolument mener à bien ce processus qui a, on peut le regretter, pris du temps et qui est toujours en cours.

A ce propos, je me permets une remarque. Votre Conseil s'organise comme il le veut, mais il est un petit peu surprenant que, pour une motion portant sur un lieu aussi emblématique, vous n'auditionniez pas les services concernés. On aurait pu vous donner toutes ces informations, notamment le SEVE, mais aussi les autres services concernés. Je trouve donc que c'était un peu rapide, car on aurait pu vous donner des informations importantes qui vous auraient probablement à la fois rassurés, ce qui est l'intention du Conseil administratif, et vous auraient fourni des éléments concrets pour apprécier la demande.

Il est vrai que, depuis, il y a eu cette installation au parc des Evaux, qui est d'une part un domaine sportif et d'autre part un espace de détente moins sous pression globalement que le bois de la Bâtie; cela explique peut-être la rapidité avec laquelle cette installation avait été acceptée.

Ladite installation est effectivement assez onéreuse pour les familles, mais cela marche quand même. Il y a toute une série de questions à se poser: si on fait un accrobranche, à quelles conditions d'accès, à quelles conditions financières? C'est vrai que la démarche proposée au bois de la Bâtie est de nature bénévole; or, il faut aussi voir la durabilité du projet. Evidemment, dans le cadre d'une

démarche bénévole, les participants sont extrêmement enthousiastes; on a des contacts avec eux et je respecte leur enthousiasme. Je comprends aussi leur frustration, depuis le temps qu'ils proposent ce projet.

En conclusion, le Conseil administratif a la responsabilité, dans un site à la fois aussi populaire et aussi complexe et délicat, d'avoir une approche qui s'inscrive dans la durée et qui soit aussi cohérente que possible.

Si vous nous renvoyez ce texte, nous vous répondrons donc de manière détaillée. Je regrette, comme je l'ai dit déjà, que ce travail n'ait pas été fait en commission, on aurait gagné du temps.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous sommes saisis d'un amendement déposé par M^{me} Olga Baranova, qui demande l'ajout d'une quatrième invite; vous l'avez tous reçu.

Projet d'amendement

Ajout d'une quatrième invite:

«– de développer des synergies avec le parc accrobranche du parc des Evaux, une fois le projet réalisé.»

Je donne la parole à M^{me} Baranova.

M^{me} Olga Baranova (S). Merci, Monsieur le président. J'ai entendu l'argument du parc accrobranche aux Evaux. Je pense que cela n'empiète en rien sur le projet tel qu'il est présenté dans la motion; au contraire, je pense qu'il y aurait des synergies à développer.

Bref retour sur l'argument de nos collègues d'Ensemble à gauche concernant les prix: je pense qu'il faut faire confiance au Conseil administratif concernant la politique des prix si le projet voyait le jour; c'est une préoccupation extrêmement importante pour nous.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Olga Baranova est accepté par 42 oui contre 23 non (1 abstention).

Le président. Je mets à présent au vote l'amendement de la commission consistant à remplacer les deuxième et troisième invites par une invite dont la

teneur est la suivante: «– de réaliser un parc accrobranche au bois de la Bâtie dans les plus brefs délais.»

Mis aux voix, l'amendement de la commission est refusé par 33 non contre 31 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 38 oui contre 29 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de créer un projet d'étude avec les spécialistes de la Ville dans ce domaine;
- de réaliser un parc aventure au bois de la Bâtie dans les plus brefs délais;
- que l'aventure commence à la Bâtie, en créant ce parc accrobranche pour le bonheur de nos citoyen-ne-s!
- de développer des synergies avec le parc accrobranche du parc des Evaux, une fois le projet réalisé.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

8.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) (D-54 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Le rapport d'activités de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) a été renvoyé en commission des finances le 5 juin 2012. La commission, sous la présidence de M. Alberto Velasco, a étudié le rapport d'activités 2011 de la DGVS lors de ses séances des 17 octobre, 7 et 14 novembre 2012.

La rapporteuse remercie M. Léonard Jeannet-Micheli et M^{me} Stéphanie Günther Pizarro pour l'indispensable contribution de leurs toujours excellentes notes de séances.

Préambule

Bref rappel historique

La vocation solidaire de la Ville de Genève date de 1967. Sur la proposition de cinq conseillers municipaux de l'époque, une nouvelle ligne budgétaire était créée et consacrait 0,1% du budget total de fonctionnement de la commune à l'aide au développement.

La même année, la Ville commençait également à soutenir la Fédération genevoise de coopération (FGC) pour des projets ponctuels dans les pays du Sud et couvrir une partie des frais de fonctionnement de la FGC.

Situation en 2011

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE GENÈVE DANS LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Pour le partage du savoir-faire
- Pour le soutien du tissu associatif genevois
- Pour le renforcement de l'image de Genève dans le monde
- Pour les retombées positives sur l'économie et l'emploi en Suisse*

« Les retombées moyennes de chaque franc d'Aide publique au développement (APD) sur le PIB suisse se montent à 1.29 CHF. Ainsi, les CHF 2,4 milliards d'APD en 2010 ont suscité un apport de revenu de l'ordre de CHF 2,9 milliards pour l'économie suisse et des retombées sur le marché du travail de 20 800 emplois ».

¹ «Mémorial 170^e année»: Commission, 51.

Le rapport d'activités 2011 de la DGVS a été diffusé à l'ensemble du Conseil municipal sous la forme d'un imprimé d'une trentaine de pages. Pour mémoire, la DGVS est au sein du département depuis une année seulement.

En deçà de l'examen du présent objet, la rapporteuse a pris connaissance du règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale LC 21 591 entré en vigueur le 3 mai 2012. Mention est également faite de ce que, en 2012, entre autres sur la base du rapport d'activités 2011 de la DGVS, une professionnalisation accrue a été consacrée à la solidarité internationale par la Ville de Genève: édition du règlement déjà cité mais aussi création d'une commission consultative pour conseiller la DGVS, ainsi qu'un secrétariat renforcé.

La priorisation des projets a aussi fait l'objet d'une définition du Conseil administratif, définition qui a été communiquée aux membres du Conseil municipal à l'occasion du bouclage du règlement en mai 2012. La voici de manière synthétique:

OBJECTIFS

- La réduction de la pauvreté et des inégalités sociales.
- Le renforcement des capacités des mouvements sociaux, de la société civile et des collectivités publiques locales.
- La promotion des droits humains, et plus spécialement les droits économiques, sociaux et culturels.
- La promotion d'un développement durable conformément au Programme stratégique de développement durable de la Ville.
- L'accès à la Genève internationale pour les représentant-e-s de la société civile, des mouvements sociaux et des collectivités locales.
- Les activités d'information du public sur les enjeux Nord-Sud et la promotion de la diversité culturelle.

Séance du 17 octobre 2012

Audition de M^{mes} Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement, Ximena Puentes, administratrice du fonds dédié à la solidarité internationale, et de M. Gérard Perroulaz, administrateur du Fonds municipal à la Délégation Genève Ville solidaire, accompagnés également de M^{me} Valentina Wenger-Andreoli, adjointe de direction du département des finances et du logement

M. Gérard Perroulaz a commencé en tant qu'auxiliaire, en septembre 2011, et a été nommé le 30 septembre 2012. M^{me} Ximena Puentes a commencé tout récemment, soit le 1^{er} octobre 2012.

Tous deux présentent l'essentiel du rapport à examiner dont quelques éléments clés sont disposés dans le présent rapport.

ACTIVITES

- Soutien à 122 projets menés par plus de 80 organisations genevoises de solidarité internationale
- Sensibilisation de la population genevoise

Ex: Projet Kenya-ECG Henry Dunant (2012)
 Terragir – écoles à Genève et au Pérou
 Festival du Film et Forum International sur les
 Droits humains FIFDH
 Prix Martin Ennals

Aux commissaires s'étonnant que la Ville de Genève soutienne le tribunal Russel qui n'a ni siège ni activité à Genève, M^{me} Böhler explique qu'il s'agit d'une décision politique assumée par le maire qui motivera certainement sa décision si la question lui est posée. Elle précise que l'association demanderesse en l'occurrence avait un lien avec Genève.

En effet, pour présenter un dossier, les associations doivent avoir leur siège ou un bureau opérationnel à Genève. C'est un critère incontournable parmi d'autres dont voici les principaux:

CRITÈRES AUXQUELS RÉPONDENT LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

- Pour le projet:
 - Le thème s'inscrit dans les priorités de la Ville de Genève
 - Appropriation du projet par la population bénéficiaire
 - Autonomisation dans le court et moyen terme
 - Durabilité de l'intervention
 - L'intervention a un impact sur la population bénéficiaire
- Pour l'organisation:
 - Le siège se trouve à Genève
 - Compétences et rigueur dans la gestion financière et opérationnelle du projet

Voici l'organisation et les forces à disposition pour l'examen et le suivi des projets:

ORGANISATION



A un commissaire s'étonnant du soutien à un festival de films FIFDH, il est indiqué que ce choix est motivé par la volonté de mettre en lumière le travail de personnes qui œuvrent pour la défense de droits élémentaires dans des pays en développement et qui sont persécutés pour ce fait.

Cette promotion a une résonance tout à fait positive dynamisant l'union des efforts des associations de terrain et de la population genevoise qui comprend mieux les enjeux de la coopération et s'y sensibilise toujours mieux.

Par rapport à la surreprésentation de l'Amérique du Sud étonnante par rapport à l'Asie et l'Afrique, il s'agit de prendre la mesure de ce que nous sommes en présence du premier bilan de la DGVS et que tous et toutes découvrent ces résultats de manière aussi détaillée, notamment cette surreprésentation. Il conviendra d'agir en conséquence pour les prochaines années.

DISTRIBUTION DE L'AIDE PAR RÉGION



Bien sûr, certains projets ont dû être refusés par manque de fonds disponibles et malgré les tentatives de certains groupes représentés au Conseil municipal d'améliorer la somme à consacrer à la solidarité internationale.

Un commissaire demande comment est calculé le montant consacré par Genève à la solidarité internationale: 0,44% du budget global en 2011 et 0,54% prévus en 2012 et, si le coût du secrétariat est inclus ou pas dans ces pourcentages. Voici donc l'information pour 2012: le budget total est de 5 562 203 francs sans les dépenses de fonctionnement du secrétariat:

- la participation de la Ville de Genève à la solidarité internationale correspond par conséquent à 0,54% du total des dépenses de son budget, sans les amortissements et les imputations internes;
- si l'on ajoute les frais de fonctionnement du secrétariat, la contribution s'élève alors à 0,58%.

Les 50 000 francs consacrés aux pages du journal *Le Courrier* sont un soutien de la FGC. Ces pages offrent une très bonne visibilité aux projets soutenus par la Ville de Genève.

La Ville exprime ainsi son réel souci de sensibilisation de façon encore plus ample que par son soutien aux projets concrets dans des pays en développement.

Soulignant la grande qualité des projets soutenus, et de l'engagement humanitaire de la Ville qui contribue à son rayonnement, un commissaire s'interroge sur les 49 350 francs versés à la Déclaration de Berne, qui fait certes un travail

important, mais semble avoir une vision du commerce des matières premières sensiblement antagoniste à la réalité économique genevoise de ce commerce. Les responsables du secrétariat de la DGVS expliquent que le montant versé à la Déclaration de Berne l'a été afin de financer la traduction d'une étude précédemment disponible en allemand exclusivement.

Séance du 7 novembre 2012

Deux fonds distincts et la FGC

Grâce à la présence de M^{me} Heurtault Malherbe des précisions importantes complémentaires sont apportées à l'audition du 17 octobre 2012.

Il y a bien deux fonds distincts:

- le fonds municipal doté de 250 000 francs pour intervenir en cas de catastrophes naturelles;
- le fonds pour des projets de solidarité choisis par la DGVS sur conseils et appuis de la commission consultative.

Il convient d'ajouter la subvention annuelle à la FGC qui elle ne soutient pas les dossiers relatifs aux droits humains, ainsi qu'aux pays de l'Est.

Cette fédération a donc une activité certes parallèle à celle de la Ville, mais surtout complémentaire. Un cumul des deux soutiens n'est pas possible.

A ce stade, la rapporteuse rappelle que les relations entre la DGVS et la FGC sont définies dans un règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale, adopté par le Conseil administratif le 2 mai 2012, ainsi qu'un accord-cadre déjà initié en 2004 entre la Ville et la FGC pour la période 2012 à 2015, accord validé par le Conseil administratif le 8 février 2012. Ce règlement précise que la FGC est reconnue pour être une partenaire prioritaire, privilégiée, ainsi qu'un centre de compétence.

Le label FGC est une garantie ainsi qu'une marque opérationnelle et financière pour l'analyse des projets de développement à grand impact, largement reconnu. C'est déjà depuis 1966 que la FGC développe des compétences et une expérience importante, principalement dans les questions de la coopération et du développement.

La FGC est bien ancrée dans le tissu associatif genevois grâce aux 63 associations qui la composaient en 2011. Il faut noter que, en 2012, ce sont neuf nouvelles associations qui la rejoignent. Toutes ces associations agissent sur le public genevois et les autorités publiques en alimentant le débat sur les problématiques de la coopération et du développement.

Il faut relever que les frais de fonctionnement de la FGC sont particulièrement faibles, grâce aux 7000 heures annuelles de bénévolat. L'équipe n'emploie que sept personnes, toutes à temps partiel, représentant 5,5 postes à temps complet.

En 2011, la DGVS a versé à la FGC un montant de 1,865 million de francs. Cette somme équivaut à 20% des contributions reçues par la fédération.

L'accord-cadre précise que le montant accordé à la FGC par la Ville est adapté chaque année. La Ville de Genève peut exercer un contrôle financier et un droit de visite sur les projets qu'elle soutient financièrement. C'est le secrétariat de la DGVS qui est en charge du suivi et du contrôle du présent accord.

La contribution d'une partie des fonds de la DGVS à la FGC est décidée pour des raisons de compétence et d'efficacité économique.

La Ville profite ainsi d'un service mutualisé avec d'autres communes et avec le Canton. La Ville conserve toutefois son indépendance et sa capacité à mettre en avant ses thèmes prioritaires tels que la coopération décentralisée et les droits humains.

Voici pour davantage d'éclaircissements:

RÉPARTITION DU FONDS EN 2011

CHF 3'698'108:

Soutien direct : CHF 1'583'108

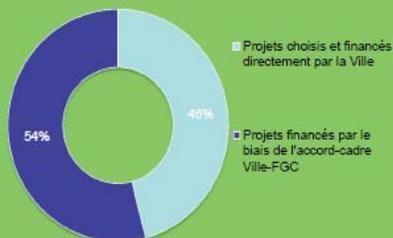
Soit 66 projets développés par des organisations de solidarité genevoises

Subvention annuelle à la Fédération genevoise de coopération (FGC) :

CHF 1'865'000

Soit 56 projets développés par des organisations membres de la FGC

Aide d'urgence : CHF 250'000



La vocation solidaire de la Ville de Genève date de 1967. Sur proposition de 5 de ses membres, le Conseil municipal a créé une nouvelle ligne budgétaire qui consacrait 0.1% du budget total de la Ville à l'aide au développement. La même année, la Ville a commencé à soutenir la FGC pour des projets ponctuels au Sud et pour couvrir une partie de leurs frais de fonctionnement.

Aujourd'hui, les relations entre la Délégation Genève Ville Solidaire et la Fédération genevoise de coopération (FGC) sont définies dans :

- un Règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale, adopté par le Conseil administratif le 2 mai 2012 ;
- un accord-cadre (initié en 2004) entre la Ville de Genève et la FGC 2012-2015, validé par le Conseil administratif le 8 février 2012.

Le Règlement précise que la FGC est reconnue pour être un partenaire prioritaire, privilégié, ainsi qu'un centre de compétence.

Le « label FGC » est une garantie, ainsi qu'une marque de qualité opérationnelle et financière pour l'analyse des projets de développement à grand impact, largement reconnu. Depuis 1966, la FGC développe des compétences et une expérience importante, principalement dans les domaines suivants : culture, développement rural, développement urbain, éducation et formation, emploi, environnement, renforcement des organisations de la société civile et santé.

La FGC est ancrée dans le tissu associatif genevois grâce aux 63 associations (9 nouvelles associations en 2012) qui la composent. Ces dernières agissent sur le public genevois et les autorités publiques en alimentant le débat sur les problématiques Nord/Sud.

Les frais de fonctionnement de la FGC sont faibles, basés essentiellement sur le bénévolat estimé à quelques 7'000 heures par année. Elle emploie 7 personnes à temps partiel, représentant 5,5 postes à temps complet.

En 2011, la DGVS a versé à la FGC un montant de CHF 1'865'000 qui représente 54% du budget de la DGVS contre 41% en 2012 (CHF 2'200'00). La participation de la Ville de Genève correspond à 20% des contributions reçues par la FGC.

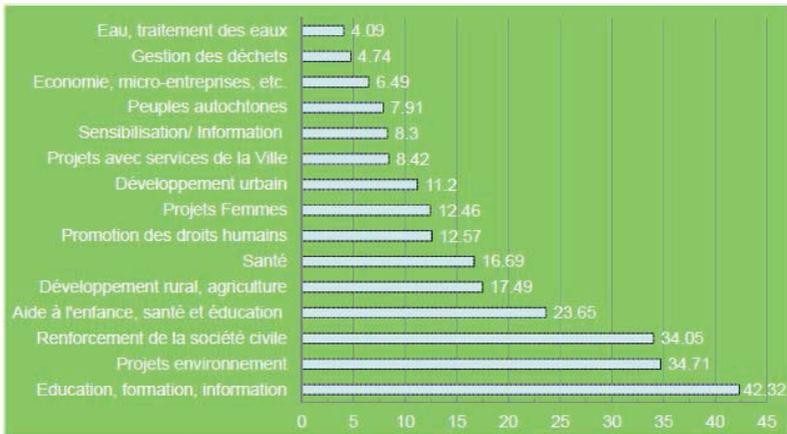
L'accord-cadre précise que le montant accordé à la FGC par la Ville de Genève est adapté chaque année. La Ville de Genève peut exercer un contrôle financier et un droit de visite sur les projets qu'elle soutient financièrement. Le Secrétariat de la DGVS est en charge du suivi et du contrôle de cet accord.

La délégation d'une partie des fonds de la DGVS à la FGC est voulue pour des raisons à la fois de compétence et d'efficacité économique. La Ville de Genève peut, au travers de la FGC, profiter d'un service mutualisé avec d'autres communes et le Canton, tout en conservant son indépendance et la capacité de mettre en avant ses thèmes prioritaires tels que la coopération décentralisée et les droits humains.

D'autre part, elle permet de réduire la charge de travail du Secrétariat de la DGVS et par là les ressources tant humaines que financières.

Des projets DGVS très variés

RÉPARTITION DES PROJETS PAR DOMAINE ET %, ANNÉE 2011



Liste des projets DGVS refusés

Les projets refusés ne sont pas nécessairement mauvais, mais peuvent ne pas répondre aux priorités, ou comporter un budget trop vague notamment.

La DGVS ne se positionnant que sur des projets qui lui sont présentés, certains domaines sont sous-représentés parce que peu soumis.

Au sujet de la procédure de sélection d'un dossier, les soutiens ponctuels sont privilégiés aux actions à long terme.

Liste des projets refusés par nature

Dossiers incomplets, demandes de compléments restées sans réponse

Amicale Tuniso-Suisse – 1. Prise en charge des frais de transport de livres offerts par Payot – 2. Achat d'un minibus neuf ou d'occasion pour le transport d'élèves d'écoles primaires de zones reculées de Tunisie.

Association Solidarité avec les Villages du Bénin – 1. Construction de latrines dans les marchés de la commune de Bantè – 2. Achèvement de la construction d'une porcherie dans la commune d'Allada (avec la collaboration de Jatur).

Association Suisse Niger - Construction d'une bibliothèque au sein d'un complexe scolaire à Niamey

Fondation l'Hymne aux Enfants - Demande générale de soutien.

Citoyens Solidaires - Aide en faveur de personnes nécessiteuses en Tunisie.

Compagnie des sapeurs - pompiers de Collex-Bossy - Projet de soutien au Kosovo.

Assemba – Association des amis du Centre médical de Banock, Cameroun - Construction d'une maternité dans un centre de santé existant.

Association Aide en Raid - Demande de gratuité de la Salle Pittoëff pour un dîner de gala en vue de récolter des fonds pour des projets au Maroc.

Association Campagne suisse contre les mines antipersonnel - Projet complémentaire de suivi.

Association Kala Geneva International - Soutien à des orphelinats au Burundi.

Association PEU-LA - Financement de l'école de médecine traditionnelle tibétaine

ECLOF International - Recherche générale de fonds pour divers projets d'aide humanitaire en Afrique et en Inde.

GRAC-Groupe de réflexion sur l'Afrique et le Congo RDC - Appui post-conflit au rééquipement en nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) pour l'amélioration de l'enseignement, de la recherche et de l'intervention communautaire de l'institut supérieur du développement rural (ISDR) de Bukavu.

Institut Global pour l'eau, l'environnement et la santé (GIWEH) - Projet d'appui à la santé communautaire et au développement durable à travers la construction et la gestion durable de 5 puits d'eau potable dans le Département de la Mefou et Afamba au Cameroun.

Fondation Alkaraima pour les droits de l'Homme - Projet en Algérie, au Yémen, puis au Maroc.

Association MONGAADO – Villages Togo - Construction d'une citerne de récupération d'eau de pluie avec système de filtration et de traitement par rayonnement UV pour le nouveau collège d'enseignement général de Bagré.

UCZ Mwandi High School Housing - Construction d'un appartement pour professeurs d'un collège secondaire.

Associations « Ride in The World » et « Pour un sourire d'Enfant » - Projet commun de sport urbain au Cambodge, avec la création d'un Skate Parc à Phnom Penh.

Association RESO – relais pour l'émergence d'une jeunesse sociale organisée, édition de supports pédagogiques.

SEVA Association caritative en faveur des enfants d'Inde du Sud.

SOS Enfants des Rues du Vietnam - Réfection de la cours de l'école du village Na So.

Solidarité sans frontières - Recherche de matériel auprès des SIS en faveur de victimes des inondations à St Louis, Sénégal.

Padhal-Suisse – Organisation d'un concert au Victoria Hall, soirée de récolte de fonds.

Union Mondiale ORT - Programme de formation pour handicapés en Casamance.

Association Radeau de l'espoir, Sénégal - Achat d'un local pour réparer le matériel pour handicapés.

Administration centrale VGe – Archives - Collaboration décentralisée dans le cadre des activités menées au sein du Conseil International des Archives.

Mairie de Matam, Sénégal. Demande de soutien dans des domaines divers.

Organisations requérantes n'ayant pas de siège à Genève (préférence pour organisation genevoise dans l'ancienne pratique, obligation d'avoir un siège ou bureau opérationnel à Genève dès 2012) ou organisations lucratives ou initiatives personnelles, sans association.

Collège Sismondi - Financement du déplacement à Cuba de jeunes élèves membres d'un Jury de festival de films (participation à un festival à Cuba).

East Jerusalem YMCA - Minibus pour transport de handicapés.

Fondation Père Alif Osseiran - Foyer la Providence, Fanar, Liban.

Fondation Vivamos Mejor Berne - Alimentation saine à Palacaguina – Sécurité alimentaire pour toute la région – Nicaragua.

Stiftung Vivamos mejor, Berne - Divers projets en Amérique centrale.

Association Nouvelle Planète - Adduction eau potable, voyage solidaire d'élèves, Madagascar.

PHsoluces - Création d'une entreprise d'ingénieur Conseil à Genève - Ingénierie environnementale et soluces écologiques, Cameroun.

Projets Jardes Togo - Divers projets : construction d'un jardin d'enfants, sensibilisation et formation d'éducateur-trice-s pour la lutte contre le sida, distribution de fournitures scolaires, échange culturel, creusement de puits, latrines scolaires.

Recherche de fonds pour un voyage d'études en Nouvelle Zélande.

Rivkine Project's Engineering, Rwanda.

Faculté de droit, Université de Genève - Demande de soutien financier pour un projet universitaire à Ouagadougou.

RDC Congo - Programme ECOS 2020 du Groupe Ecosystème de Bukavu, en RDC.

Acheminement de matériel, sans lien avec un projet soutenu par la DGVS

Association Chacun pour tous (RDC) - Acheminement de matériel.

Association Suisse – Haïti Carrefour - Envoi d'un container d'équipements médicaux.

Association Unis avec le Togo - Acheminement de matériel informatique.

Dossiers refusés par la DGVS, puis par le CA

Association "Campagne suisse contre les mines antipersonnel" - Programme Genre et Action anti-mines, atelier de formation et information portant sur une approche Genre dans l'action anti-mines.

Association Fandresema - Construction d'un dispensaire communautaire à Madagascar.

Fondation Aide aux enfants – Foyers Bambi Colombie – Refonte du site internet.

Forum Civique européen. Ville de Genève, coordinatrice d'une campagne de villes européennes contre l'implantation d'une mine à Falea – Mali.

Association Les Amis du Tibet - Programme de santé et d'agriculture au Cachemire.

Fondation suisse de déminage (FSD) - Opération de déminage humanitaire en Colombie.

ERA – Expérience rurale alternative - Extension d'un programme « murets pour l'agriculture » déjà soutenu - Formation de 40 animatrices, Bamako.

Heart of India Foundation - Aide aux enfants en Inde - Soutien nutritionnel aux enfants d'écoles.

Association Jequitiba , Brésil - Sécurité et radios communautaires dans les favelas.

Institut de Hautes études internationales et du développement, IHEID - Achat de documentation sur les questions de développement.

Séance du 14 novembre 2012

Toutes les informations demandées ont bien été transmises à la commission des finances. L'excellence du travail et le professionnalisme de la cellule de la solidarité étant dûment relevés, les groupes prennent acte du rapport de la DGVS pour l'année 2011.

8.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activités 2012 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) (D-54 A)¹.

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

La commission des finances, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, a étudié le rapport d'activité 2012 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) lors d'une unique séance, soit le 19 juin 2013.

La rapporteuse remercie M. Marc Morel pour l'indispensable contribution de ses excellentes notes.

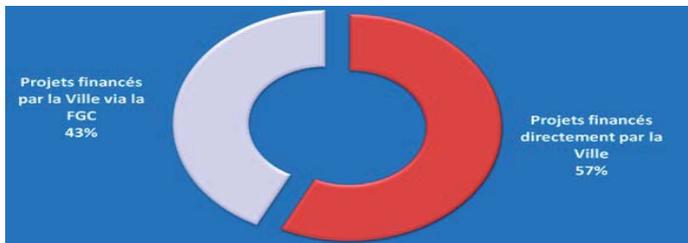
Séance du 19 juin 2013

Audition de M^{me} Valentina Wenger, collaboratrice personnelle, représentant M^{me} Sandrine Salerno, maire et conseillère administrative chargée du département des finances et du logement, accompagnée de M^{me} Ximena Puentes, administratrice, et de M. Gérard Perroulaz, administrateur des fonds de solidarité internationale de la Ville de Genève

Il n'y a que deux années en fait que la DGVS est rattachée au département des finances et du logement. Grâce au vote du Conseil municipal, deux postes ont pu être ouverts depuis lors pour la gestion. En termes de moyens à disposition, la DGVS a ainsi gagné en ampleur.

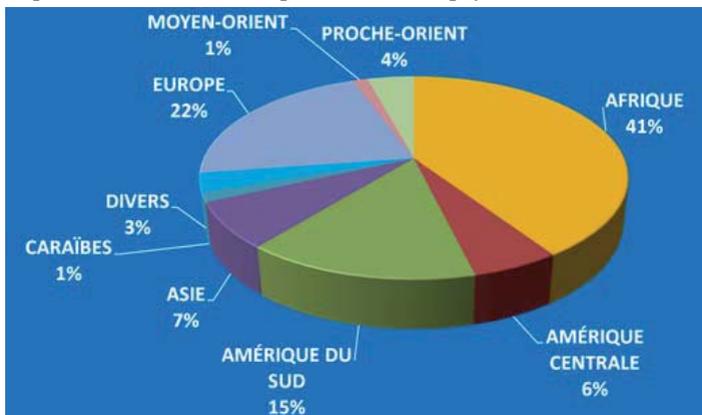
Par ailleurs, depuis ces deux ans maintenant, la DGVS produit des rapports d'activités sur l'ensemble des subventions qui sont accordées. La présence de la délégation vise à discuter tant le bilan pour l'année 2012 que d'informer sur les perspectives pour l'année en cours.

Le 0,55% du budget a été consacré à la solidarité internationale en 2012. Une augmentation du fonds de 50% a eu lieu entre 2011 et 2012 afin de démontrer l'engagement ferme de la Ville à atteindre l'objectif de 0,7% du budget total dévolu à cette fin d'ici à 2018. Le budget total dépasse le seuil des cinq millions.

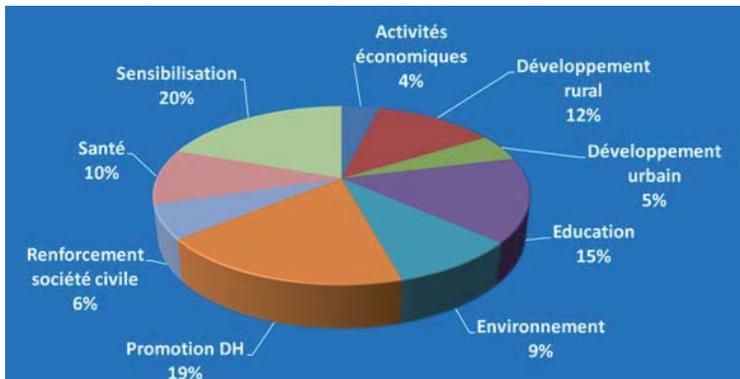


¹ Commission, 104.

En ce qui a trait à la répartition géographique, la première région bénéficiaire est de loin l'Afrique, suivie de l'Europe, notamment en raison des activités de promotion des droits humains et de sensibilisation qui ont eu lieu à Genève ou qui ont un lien avec la Genève internationale, ainsi que les services de la Ville et les écoles. Les subventions sont bien sûr octroyées en fonction des besoins exprimés et de la qualité des dossiers, indépendamment du pays concerné.



Concernant la répartition thématique, les activités de sensibilisation ainsi que de promotion des droits humains occupent une place de premier rang: trente projets pour un montant de 1,625 millions. La sensibilisation regroupe la tenue de conférences, des publications, expositions et voyages solidaires, ainsi que le Festival du film et forum international sur les droits humains (FIFDH). La promotion des droits humains signifie la formation aux mécanismes de défense des droits humains, ainsi qu'un travail important de plaidoyer en faveur du respect des droits des groupes particulièrement vulnérables comme les enfants, les femmes ou encore les peuples autochtones, notamment dans le cadre de l'examen périodique universel. La coopération décentralisée, même si elle n'est pas encore très significative, fait partie des thématiques mises en avant par la Ville en 2012.



Rapports d'activités 2011 et 2012 de la Délégation Genève Ville Solidaire

La contribution de la Ville de Genève par rapport au coût total d'un projet atteint en moyenne 18%, ce qui démontre que la Ville donne l'impulsion, mais qu'elle ne finance pas les projets dans leur intégralité.

Pour le fonctionnement du fonds, il y a le secrétariat, dont les personnes auditionnées font partie, la commission consultative composée de sept expert-e-s de la Ville et du Canton, qui a commencé à siéger en septembre 2012 et qui s'est, pour l'heure, réunie à trois reprises en vue d'analyser 17 projets. Pour sa part, la DGVS est formée quant à elle de trois magistrat-e-s et s'est réunie sept fois en 2012 pour analyser 93 projets. La décision finale appartient au Conseil administratif. En 2012, les principales actions du secrétariat résident dans l'entrée en vigueur du règlement d'application du fonds, la mise sur pied de la commission consultative, la systématisation du traitement des dossiers, le renforcement des exigences de qualité, lequel a été assorti de la communication et de l'accompagnement des organisations requérantes, afin d'aider ces dernières à s'adapter à ces changements, ainsi que la mise en place des nouvelles activités du secrétariat à l'instar de l'évaluation des projets et des visites de terrain.

Secrétariat	Commission consultative	Délégation Genève Ville Solidaire	Conseil Administratif
<ul style="list-style-type: none"> • Analyse les dossiers • Accompagne les associations • Assure la gestion administrative, opérationnelle et financière 	<ul style="list-style-type: none"> • Préavise à l'intention de la DGVS et du CA les demandes de financement supérieures à 60'000.- CHF 	<ul style="list-style-type: none"> • Met en œuvre la politique de solidarité internationale • Préavise à l'intention du CA les demandes de financement inférieures à 60'000.- CHF 	

En 2013, la DGVS va continuer à consolider le fonctionnement du secrétariat aux niveaux interne et externe. D'un point de vue interne, les processus vont être systématisés. A l'externe, la communication va être améliorée, entre autres par le biais de l'optimisation du site internet. De plus, il s'agit de poursuivre la conclusion de partenariats pour la réalisation d'activités d'information et de sensibilisation à Genève, notamment des actions ponctuelles dans le cadre du FIFDH. L'objectif est en outre fixé, pour 2013, d'améliorer la coordination et les échanges d'informations et d'expériences entre les bailleurs de fonds. Enfin, les thématiques spéciale-

ment mises en avant seront la coopération décentralisée, à laquelle une importance toute particulière est attachée en vue de l'amplifier, l'approche genre dans les projets de développement, le développement durable et, toujours, les droits humains.

Il n'existe pas de projet en cours pour les populations roms financé par la DGVS, mais le secrétariat a connaissance de l'aménagement de points d'eau en Roumanie qui est financé par les communes genevoises.

Les évaluations de projet ne se trouvent plus dans le rapport annuel de façon succincte, mais dans des rapports spécifiques confiés à des entités externes, travaux d'analyses financés par la ligne budgétaire 318 directement.

Par exemple, l'évaluation sur les projets en Israël-Palestine rédigée par le Professeur Riccardo Bocco et son équipe de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) a fait l'objet d'une présentation ad hoc à la commission des finances le 10 avril 2013. Ce rapport, ainsi que les précisions pointues post séance de M. R. Bocco, sont annexés à ce rapport. Plusieurs commissaires ont du reste fait part de la grande qualité des informations et propositions d'améliorations à la lecture du rapport de ce professeur et de son équipe. Les commissaires saluent le caractère pointu de l'évaluation des projets qui y était faite, et se réjouissent que les évaluations de ce type continuent, notamment sous forme de visites.

D'autres projets ont fait ou vont prochainement faire l'objet d'une évaluation approfondie, en Colombie et au Bénin. La commission consultative considère que, après dix années d'aide de la Ville, il est normal d'examiner très attentivement l'évolution des projets. Cela va devenir la règle pour les projets à long terme, l'idée ne résidant aucunement dans la remise en cause du soutien apporté au projet, mais dans la réflexion de possibilités de cofinancement.

Pour obtenir des financements, des rapports détaillés sont exigés, incluant un narratif et une analyse financière, qui sont soumis à un examen rigoureux. Il n'existe certes pas de règles absolues sur la répartition des fonds. Le pourcentage dédié directement au terrain varie légèrement d'un projet à l'autre. Toutefois la part administrative du suivi se révèle faible, en dessous de 10%. De plus, la nature du projet influe grandement. Ainsi, dans le cas de formations dispensées sur place, les besoins en ressources humaines s'avèrent plus importants que s'il s'agit d'animation auprès de communautés rurales par exemple.

Un travail préparatoire considérable est mené au travers du traitement via des fiches de préavis relatives, notamment, à la gouvernance des associations bénéficiaires, la gestion opérationnelle financière, la transparence, ainsi que l'ancrage à Genève.

La pertinence du projet au niveau local, l'appropriation du projet par les bénéficiaires, la collaboration avec d'autres acteurs concernés, ainsi que la pérennité

du projet, c'est-à-dire principalement en évitant de soutenir des projets d'assistance qui créent la dépendance, tous ces critères sont sévèrement examinés. En outre, une convention de partenariat est demandée. D'autres éléments sont également pris en compte, comme le développement durable, la conformité aux règlements internes ainsi, forcément, que la perception subjective du secrétariat. Tous les rapports financiers sont étudiés avec un soin particulier.

La DGVS a fait œuvre de standardisation quant à ce qui est demandé aux associations en termes de présentation du budget d'un projet afin de pouvoir établir un comparatif entre les associations. Cette nouvelle pratique a mis en lumière des éléments moins perceptibles dans l'ancienne organisation et a impliqué que la DGVS a refusé plusieurs demandes en s'apercevant ainsi que la subvention accordée servait plus à assurer le fonctionnement de l'association à Genève plutôt qu'à procurer l'aide sur le terrain.

De nombreux commissaires faisant part de leurs inquiétudes quant aux coupes budgétaires de la Fédération genevoise de coopération (FGC) par le Grand Conseil, le secrétariat de la FGC explique qu'en début d'année une forte crainte des associations membres de la fédération, partagée par la DGVS, a été ressentie. Cependant, une récente rencontre fructueuse entre les autres bailleurs de fonds de la FGC (le Canton et certaines communes genevoises) a permis de résoudre cette difficulté. Finalement, le montant n'a effectivement ni été diminué ni non plus augmenté.

A la requête de la commission la précision de la part inhérente aux frais de fonctionnement de la FGC provenant de la subvention versée par la Ville de Genève, ainsi que l'accord-cadre 2012-2016, sont intégrés dans le présent rapport:

Genève, le 4 juillet 2013

Objet **Audition D-54 – 19 juin 2013**

Sandrine Salerno

Monsieur le Président,

Lors de l'audition citée en référence, il a été demandé de connaître la part réservée aux frais de fonctionnement versée à la Fédération Genevoise de coopération (FGC)

022 418 22 33
sandrine.salerno@ville-ge.ch

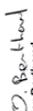
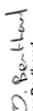
Cette dernière ne doit pas dépasser 10% du montant de la contribution de la Ville de Genève selon l'accord-cadre en vigueur (cf. annexe) ce qui représente, en 2012, CHF 200'000.-. Cette somme a permis l'administration et la gestion de 64 projets subventionnés par la Ville de Genève, via la FGC.

En vous souhaitant bonne réception de mon envoi, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.



Sandrine Salerno

<p align="center">ACCORD-CADRE ENTRE LA VILLE DE GENÈVE ET LA FÉDÉRATION GENEVOISE DE COOPÉRATION 2012-2015</p> <p>1. Bases, but et objet de la contribution</p> <p>1.1 La Ville de Genève accorde à la Fédération genevoise de coopération (FGC) une subvention annuelle de CHF 2'200'000.-, dès 2012, destinée aux projets de développement et d'information de ses associations membres. Ce montant sera adapté chaque année, soit en 2013, 2014 et 2015, en fonction de la progression du budget voté par le Conseil municipal en faveur des projets de coopération déduisant la participation au financement des frais de fonctionnement prévue au point 1.5.</p> <p>1.2 Les projets de développement et d'information sont soumis par les Associations membres de la FGC et acceptés par les organes de la FGC en accord avec ses critères et sa procédure interne. Le partage des rôles et des responsabilités entre la FGC et ses membres est défini par les textes de base de la FGC (Annexe 1).</p> <p>1.3 Fonds pour l'information, destinés à promouvoir l'information sur les questions Nord-Sud, soutenir les petits projets d'information (PPI) des associations membres et assurer un retour d'information sur les projets soutenus.</p> <p>1.4 La FGC préleve 1,5% sur la subvention accordée pour alimenter son fonds pour l'information, destinés à promouvoir l'information sur les questions Nord-Sud, soutenir les petits projets d'information (PPI) des associations membres et assurer un retour d'information sur les projets soutenus.</p> <p>1.5 La FGC pourra consacrer, pour des grands projets d'information (GPI), au maximum, 15% du montant annuel accordé par la Ville de Genève. Toutefois, des dérogations pourront être accordées par la Ville de Genève pour des cas particuliers.</p> <p>1.6 La subvention annuelle de la Ville de Genève inclut une participation au financement des frais de fonctionnement nécessaires à la gestion administrative de la FGC qui ne doit pas dépasser 10% du montant de la contribution de la Ville de Genève.</p> <p>2. Dialogue, concertation, conférence</p> <p>2.1 La Ville de Genève et la FGC mènent un dialogue régulier et continu sur les orientations de la FGC, ses choix, ainsi que sur les stratégies et les activités des associations membres. Ce dialogue couvre également le contexte plus large dans lequel les activités s'insèrent, ainsi que des questions touchant l'ensemble de la démarche de la Fédération.</p>	<p>2.2 Chaque année a lieu une rencontre entre la Ville de Genève et la FGC pour faire le bilan des activités à l'occasion de la publication du Rapport d'activités annuel. Une Conférence annuelle est organisée entre la FGC et ses partenaires signataires d'accord-cadre. Cette conférence a notamment pour but de faire le bilan de l'année précédente, de déterminer les perspectives d'avenir et de favoriser le dialogue institutionnel et la réflexion commune.</p> <p>2.3 La Ville de Genève peut demander à tout moment de participer à une réunion de la Commission technique ou de la Commission d'information en s'y faisant représenter par un·e observateur·rice.</p> <p>2.4 La Ville de Genève peut en tout temps consulter la FGC sur des questions générales touchant à la coopération au développement ou sur certains dossiers particuliers.</p> <p>3. Affectation des fonds</p> <p>3.1 Au début février de chaque année concernée par la convention, le Conseil administratif informe la FGC du montant annuel qui lui est alloué pour le financement des projets et procède à son versement en deux fois, à savoir 50% en mars 2012, puis en février les années suivantes, et 50% en juillet de chaque année.</p> <p>3.2 Le Conseil administratif autorise la FGC à sélectionner les projets de coopération et d'information de ses associations membres qu'elle souhaite financer par le biais de la subvention de la Ville de Genève, annoncée sous 3.1. Les projets sélectionnés par la FGC porteront prioritairement sur des actions en milieu urbain et en tenant compte des principes généraux du règlement d'application du Fonds de la Ville de Genève pour la Solidarité Internationale. Les grands projets d'information seront adressés au Secrétariat de la DGVS. Ils seront examinés pour être pris en compte par la DGSV.</p> <p>3.3 Sur demande de la Ville, la FGC présentera devant la DGVS ou la commission consultative les projets financés par la Ville de Genève.</p> <p>4. Obligations de la FGC</p> <p>4.1 La FGC est responsable à l'égard de la Ville de Genève de la bonne exécution des projets par les associations membres. Elle s'engage à prendre toute disposition, notamment contractuelle, envers ses associations membres afin d'assurer le respect par celles-ci des obligations qu'elle a elle-même contractées à teneur du présent accord.</p> <p>4.2 La FGC adresse à la Ville de Genève, pour les projets de développement et d'information, copie de la lettre adressée à l'association membre qui confirme la clôture du dossier. Des précisions sur le suivi effectué par la FGC se trouvent dans l'annexe 2 : directives de contrôle financier destinées aux associations membres de la FGC.</p>

<p>4.3 Genève a permis de financer les projets en cours (avec indications de l'association, du nom du projet, du pays concerné et des cofinancements de cas projets), et a demandé, les recommandations de la Commission technique avec de brefs descriptifs.</p> <p>4.4 La FGC est responsable envers la Ville de Genève d'une utilisation opportune, rationnelle et économe des contributions que les Associations ont reçues de la Ville de Genève par son intermédiaire.</p> <p>4.5 La FGC travaille avec des instruments de suivi et d'évaluation pour les projets/programmes de ses membres afin d'en assurer la qualité. Lesdits instruments doivent permettre de suivre régulièrement le progrès des projets/programmes et d'examiner si les moyens ont été engagés de façon judicieuse selon les expériences acquises et les buts des projets et programmes.</p> <p>4.6 En tant que relais et tout en respectant l'autonomie et la spécificité de ses membres, la FGC encourage la concertation et la collaboration entre eux dans le but d'une plus grande cohérence dans l'appui offert aux bénéficiaires.</p> <p>4.7 La Ville de Genève peut exercer un contrôle financier et un droit de visite sur les projets qu'elle soutient financièrement. La FGC informe ses associations membres et celles-ci leurs partenaires de la contribution de la Ville de Genève et de ses conditions. La FGC veille en particulier à ce que le soutien de la Ville de Genève soit mentionné par l'association bénéficiaire dans leurs principales communications et l'appui de la Ville de Genève devra apparaître distinctement dans les comptes de l'association. Par rapport aux visites des projets dans les pays du Sud, la Ville de Genève informe la FGC de ses intentions suffisamment à l'avance et prépare les visites avec les associations membres concernées.</p> <p>4.8 La FGC et ses associations membres informent le public genevois et les autorités politiques sur les projets soutenus, notamment par leurs publications, des articles de journaux ainsi que des événements tels que les Forum et le Carrefour de la solidarité.</p>	<p>Dispositions finales</p> <p>Le présent accord entre en vigueur au moment de sa signature et couvre la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015. Il prend fin lorsque les parties se sont acquittées de tous leurs engagements.</p> <p>Le montant de la subvention payable en 2013, 2014 et 2015 peut être réajusté à la hausse ou à la baisse par le Conseil administratif en fonction de la variation du montant du budget de la Ville de Genève consacré aux projets d'aide au développement.</p> <p>Il ne peut être apporté de modification au présent accord que par écrit.</p> <p>Si une application saisissante de l'ensemble des dispositions du présent contrat est rendue impossible par la faute de l'une des parties contractantes, l'autre a le droit de résilier l'accord avec effet immédiat après une mise en demeure sans succès.</p> <p>Les parties délient les contestations quant au renouvellement éventuel du présent accord au plus tard en janvier 2015.</p> <p>Le présent accord relève du droit suisse et de la compétence des tribunaux genevois, sous réserve du recours au Tribunal fédéral.</p> <p>Fait à Genève, le 8 février 2012</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">  Madama Sandrine Salerno Présidente de la Délégation Genève Ville Solidaire </div> <div style="text-align: center;"> <p>Pour la Fédération genevoise de coopération :</p>  Olivier LABARTHE Président </div> <div style="text-align: center;">  Olivier Barthoud Secrétaire général </div> </div> <p style="margin-top: 20px;">Annexe 1 : Documents de base de la FGC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de principes de la FGC - Statuts de la FGC - Critères d'appréciation des projets de développement - Critères d'appréciation des projets d'information - Règlement et Cahier des charges de la Commission technique - Règlement et Cahier des charges de la Commission d'information <p>Annexe 2 : Directives de contrôle financier destinées aux associations membres de la Fédération genevoise de coopération - FGC</p>
<p>5. Rapports et comptes FGC</p> <p>5.1 La FGC soumet chaque année à la Ville de Genève, au plus tard à la fin juillet, son rapport d'activités et ses comptes annuels acceptés par ses organes et accompagnés d'un rapport de vérification interne et externe, ainsi que les PV de ses Assemblées générales. Les Etats financiers sont révisés conformément aux recommandations Swiss GAAP RPC. Ces rapports annuels montrent de manière claire les contributions de la Ville de Genève.</p> <p>5.2 Le rapport financier annuel contient le bilan, le compte de résultats de la FGC ainsi qu'une liste de tous les projets financés par la FGC durant l'année civile correspondante.</p>	<p>6. Dispositions finales</p> <p>6.1 Le présent accord entre en vigueur au moment de sa signature et couvre la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2015. Il prend fin lorsque les parties se sont acquittées de tous leurs engagements.</p> <p>6.2 Le montant de la subvention payable en 2013, 2014 et 2015 peut être réajusté à la hausse ou à la baisse par le Conseil administratif en fonction de la variation du montant du budget de la Ville de Genève consacré aux projets d'aide au développement.</p> <p>6.3 Il ne peut être apporté de modification au présent accord que par écrit.</p> <p>6.4 Si une application saisissante de l'ensemble des dispositions du présent contrat est rendue impossible par la faute de l'une des parties contractantes, l'autre a le droit de résilier l'accord avec effet immédiat après une mise en demeure sans succès.</p> <p>6.5 Les parties délient les contestations quant au renouvellement éventuel du présent accord au plus tard en janvier 2015.</p> <p>Le présent accord relève du droit suisse et de la compétence des tribunaux genevois, sous réserve du recours au Tribunal fédéral.</p> <p>Fait à Genève, le 8 février 2012</p> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: flex-end; margin-top: 20px;"> <div style="text-align: center;">  Madama Sandrine Salerno Présidente de la Délégation Genève Ville Solidaire </div> <div style="text-align: center;"> <p>Pour la Fédération genevoise de coopération :</p>  Olivier LABARTHE Président </div> <div style="text-align: center;">  Olivier Barthoud Secrétaire général </div> </div> <p style="margin-top: 20px;">Annexe 1 : Documents de base de la FGC</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de principes de la FGC - Statuts de la FGC - Critères d'appréciation des projets de développement - Critères d'appréciation des projets d'information - Règlement et Cahier des charges de la Commission technique - Règlement et Cahier des charges de la Commission d'information <p>Annexe 2 : Directives de contrôle financier destinées aux associations membres de la Fédération genevoise de coopération - FGC</p>

La durabilité des projets, c'est-à-dire notamment sur les solutions envisagées en vue de garantir que les autorités locales s'investissent pour reprendre les projets, est un souci de préoccupation pour les commissaires des finances. C'est en fait aussi celui de la DGVS qui travaille à rendre concernées et volontaires les autorités locales et nationales, comme par exemple auprès du Ministère de la santé du Bénin où la Ville de Genève finance un programme important, notamment dans le domaine du droit des femmes. Souvent, hélas, malgré la provenance d'organisations multilatérales, des financements ont tendance à ne pas tellement profiter à la population en dehors du territoire de la capitale. D'où la volonté de soutenir des régions isolées et spécialement défavorisées. Il ne faut bien sûr surtout pas se substituer aux Etats. La réalité sur le terrain implique néanmoins de trouver des solutions pour des situations telles qu'en Haïti, caractérisées par la quasi inexistence des services de l'Etat, ou dans un contexte de grande marginalisation dans les bidonvilles ougandais où le sida frappe très durement. Là des difficultés énormes, des conditions de survie extrêmes obligent à renoncer à exiger la durabilité, soit l'autofinancement à terme, et un retrait progressif.

Il y a de beaux succès repris par les Etats au niveau des écoles, des centres de formation professionnelle, et des dispensaires mis en place, qui rayonnent en tant que références pour la région. Par ce biais là, la DGVS espère attirer l'attention sur la nécessité d'une meilleure prise en charge sur place. Actuellement, la pratique consiste à signifier qu'une aide sera apportée pendant trois ans, échéance au terme de laquelle on évalue le résultat et, s'il s'avère qu'une nouvelle phase doit être financée, cela se fera sur la base de projets complémentaires. Il s'agit d'éviter de financer sur le long terme sans prendre toutes les précautions d'usage.

De nombreux projets comportent un volet dédié au renforcement des capacités de la société civile. Il ne s'agit guère de créer de nouvelles infrastructures, mais plutôt de soutenir les acteurs de la société civile locale. Dès réception de la demande, la question est posée des acteurs susceptibles de reprendre le projet à leur compte. Selon le contexte, l'accent est mis sur l'investissement des chefs coutumiers. L'implication des acteurs locaux et des actrices locales est de nature à rassurer quant à la durabilité du projet. Des projets visant le renforcement des municipalités sont également encouragés et soutenus. Les organisations non gouvernementales (ONG) sont parfois plus compétentes que les autorités concernant l'accomplissement de certaines missions comme, par exemple, en matière d'évaluation du risque sismique en Haïti, les autorités ne sauraient s'acquitter de manière satisfaisante sans le soutien de Terre solidaire.

Certaines associations sont liées à une institution religieuse, mais n'est financée que si elle fournit un travail de qualité en matière de coopération au développement et d'aide humanitaire. Il n'y a pas lieu d'opposer un refus de principe à une demande qu'elle adresserait. En revanche, les fonds ne doivent pas servir un but religieux, ni participer à des activités de prosélytisme.

Bien que tous les rapports et les informations de nature financière de la solidarité internationale soient publics à tous les échelons de l'organisation helvétique (communes, cantons et Confédération), certains commissaires font part d'une grande insatisfaction, car ils auraient aimé avoir le détail à la ligne de tous les projets.

De faits, des rapports financiers finaux sont produits pour tous les projets, ce qui permet de dresser un panorama des réalisations sur le terrain, instaurant de bonnes pratiques à l'aune de ce qui a fonctionné de manière satisfaisante. Les rapports issus d'évaluations externes commandés par la Ville peuvent aussi être obtenus sur simple requête. Les contacts avec la Direction du développement et de la coopération (DDC) sont plus limités parce que la stratégie de cette dernière consiste à soutenir fortement une douzaine d'ONG, qui n'ont pas forcément leur siège à Genève. Néanmoins les relations avec la DDC sont généralement bonnes, notamment avec le contrôle des risques et le contrôle financier, et par les liens étroits qui unissent la Confédération et la DGVS lorsque cette dernière est partie prenante à un projet. Les efforts qui ont été fournis l'année passée en vue de limiter les risques. La DDC dispose bien entendu de moyens autrement plus conséquents et elle peut ainsi commanditer des audits financiers extrêmement pointus et onéreux si un problème survient. Il serait possible de communiquer les évaluations de la DDC et du Canton concernant les projets dans lesquels la Ville est partie prenante, sous réserve de l'accord préalable des institutions concernées.

La DGVS finance des projets existants uniquement. En aucun cas elle se place à l'initiative de ces soutiens ce qui peut expliquer de grandes différences selon les régions du monde, certaines étant plus actives que d'autres.

La Ville de Genève est très présente dans des projets menés en faveur de la défense des droits humains qui nécessitent des formations efficaces, dispensées à Genève, ville qui représente d'ailleurs un point focal pour adresser une requête en cas de violation grave des droits fondamentaux. Par exemple, l'association Défense des enfants international, qui œuvre entre autres pour des formations à l'intention des pays du Sud où ce sont les défenseurs des droits humains eux-mêmes qui ont émis le souhait que la formation soit dispensée à Genève.

Ponctuellement des sommes modestes sont accordées à des voyages d'école vers les pays du Sud afin que les élèves mènent une réflexion tout au long de l'année sur les pays en voie de développement et les problèmes de pauvreté. Ils se rendent ensuite sur place.

Dans ces cas, la DGVS ne prend pas en charge les billets d'avion. Il s'agit généralement de micros projets consistant, par exemple, en un appui pour le forage de puits, la construction de classes complémentaires dans une école, des latrines, etc. Le but n'est pas de résoudre les problèmes de développement d'un lieu, mais de marquer un ancrage dans la solidarité internationale.

Le secrétariat de la DGVS s'inquiète du nombre croissant des demandes soumises, tout particulièrement celles impliquant un montant supérieur à 60 000 francs, nécessitant ainsi le préavis obligatoire de la commission consultative, sachant que, à la mi-juin, déjà les trois quarts du budget à disposition pour la solidarité internationale sont déjà engagés. La vision prônée réside prioritairement dans la poursuite des projets satisfaisants en cours, plutôt que dans l'engagement dans une multitude de nouveaux projets.

De grandes organisations telles que Caritas conduisent une dizaine de projets dans différents pays. Dans ce contexte, un plan d'action est mis en place, qui suppose une structure qui le porte, avec des partenaires, sur le terrain et qui, planifier sur quatre ans, les domaines prioritaires dans lesquels l'association souhaite s'impliquer. Pour ce faire, il est procédé à une classification des projets par thématiques: genre, développement agricole, santé, etc., à laquelle s'ajoutent des actions diverses et ponctuelles.

La commission prend acte du rapport d'activité et adresse ses félicitations aux représentant-e-s de la DGVS pour la qualité des documents fournis, ainsi que pour les réponses précises et circonstanciées apportées aux interrogations de la soirée.

Annexes à consulter sur le site du Conseil municipal en rattachement du présent rapport:

- évaluation sur les projets en Israël-Palestine, Professeur R. Bocco, IHEID
- précisions post séance du 10 avril 2013

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse (S). Il s'agit d'examiner le rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS), dans un premier temps.

En fait, la vocation solidaire de la Ville de Genève date de 1967 quand, sur proposition de cinq conseillers municipaux de l'époque, une nouvelle ligne budgétaire était créée, qui représentait à ce moment-là 1% du budget de fonctionnement total de notre commune pour l'aide au développement. La même année, notre Ville commençait également son soutien à la Fédération genevoise de coopération (FGC) pour des projets ponctuels dans les pays du Sud, comme on les appelait à l'époque, et pour couvrir également une partie des frais de fonctionnement de la fédération. Ce rapport d'activités 2011, vous l'avez bien entendu toutes et tous reçu.

Pour mémoire, à ce moment-là, la DGVS venait de rejoindre le département des finances et du logement. Ce qui a été constaté, dans le rapport de cette année-là, c'est une professionnalisation accrue dans l'engagement en faveur de la solidarité internationale par la Ville de Genève; l'édition d'un règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale, règlement qui est entré en vigueur en 2012; la création d'une commission consultative pour conseiller la DGVS, ainsi qu'un secrétariat renforcé.

Ce qui apparaît aussi cette année-là, c'est la priorisation claire des projets, qui a fait l'objet d'une définition du Conseil administratif et qui a du reste été communiquée à notre Conseil, ainsi que la fixation d'objectifs, dans l'ordre: réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, renforcement de la société civile et des collectivités publiques (l'aide à la collectivité publique), la promotion des droits humains, la diversité culturelle et le développement durable, l'accès à la Genève internationale également – par exemple, pour certains pays, la participation à des conférences – et l'information du public local sur les enjeux Nord-Sud.

En 2011, 3,7 millions de francs du budget de fonctionnement, 0,44% du total des dépenses, sans les amortissements et les imputations internes, étaient consacrés à cet objet. Il y avait également une partie importante consacrée au Fonds municipal – 250 000 francs – qui intervient, lui, en cas de catastrophe naturelle, et le fonds de 1,6 million de francs pour des projets de solidarité choisis directement par la DGVS sur les conseils et avec l'appui de la commission consultative; cette année-là, ils ont été consacrés à 66 projets. La subvention annuelle à la Fédération genevoise de coopération s'élevait à 1,9 million de francs et concernait 56 projets.

Les relations entre la DGVS et la FGC sont définies dans un règlement d'application du fonds. La participation contributive de la Ville de Genève au fonctionnement de la FGC représente un cinquième de ce budget. Ce règlement précise que la FGC est reconnue pour être une partenaire prioritaire privilégiée ainsi qu'un centre de compétences. Ce label FGC, qui représente une garantie ainsi qu'une marque opérationnelle et financière pour l'analyse de projets de développement à grand impact, est largement reconnu. Depuis déjà 1966, la FGC développe des compétences et une expérience importante principalement dans ces questions de la coopération et du développement.

Bien qu'ancrée dans le tissu associatif genevois grâce aux 63 associations qui la composaient en 2011, et qui agissent sur le public genevois et les autorités publiques en alimentant le débat sur les problématiques de la coopération et du développement, la FGC est un partenaire de qualité.

Les frais de fonctionnement de la FGC, auxquels la Ville de Genève participe, sont particulièrement faibles, grâce, il faut le souligner, à sept mille heures de bénévolat. L'équipe n'emploie que sept personnes, toutes à temps partiel, repré-

sentant seulement cinq postes à temps complet. Avec la FGC, la Ville de Genève profite ainsi d'un service mutualisé, avec d'autres communes et avec le Canton.

La Ville conserve néanmoins son indépendance et sa capacité à mettre en avant ses thèmes prioritaires, tels que les droits humains, la coopération décentralisée ainsi que des soutiens aux pays de l'Est, ce que ne fait pas la FGC, un cumul des deux soutiens n'étant pas possible. Pour donner du corps, de la chair, de la vie à ces projets, il faut les consulter dans le rapport, pour voir concrètement de quoi il s'agit. On peut dire que l'Afrique se taille la part du lion, suivie par l'Amérique du Sud – le Pérou, la Colombie – et il y a aussi pas mal de projets pour la Palestine.

L'excellence du travail et le grand professionnalisme de la cellule de la solidarité ayant été dûment relevés, les groupes ont pris acte du rapport de la DGVS pour l'année 2011.

Si vous le souhaitez, Monsieur le président, j'enchaîne avec l'année 2012, qui donnera lieu à une présentation plus brève. (*Le président acquiesce.*) Concernant le rapport d'activités 2012, cette année-là, c'est 0,5% du budget de la Ville qui a été consacré à la solidarité internationale. Une augmentation du fonds de 50% a eu lieu entre 2011 et 2012, afin de démontrer l'engagement ferme de la Ville à atteindre l'objectif de 0,7% du budget total dévolu à cette problématique, idéalement d'ici à la fin de l'année 2018. Le budget total dépasse le seuil des 5 millions de francs.

Cela, je vous l'ai déjà dit, n'a pas changé. Pour le fonctionnement du fonds, il y a le secrétariat, la commission consultative, composée maintenant de sept experts de la Ville et du Canton, qui a commencé à siéger de fait en septembre 2012; au moment de l'audition de la DGVS, le 19 juin 2013, elle s'était réunie à trois reprises déjà en vue d'analyser 17 projets. La DGVS, formée quant à elle de trois magistrats, s'est réunie sept fois en 2012 pour analyser 93 projets. La décision finale appartient toujours au Conseil administratif.

En 2012, les principales actions du secrétariat ont résidé, entre autres, dans l'entrée en vigueur et l'application du règlement du fonds, la mise sur pied de la commission consultative, la systématisation du traitement des dossiers, le renforcement des exigences de qualité, l'évaluation des projets et des visites de terrain.

Une nouveauté en 2012: les évaluations de projets ne se trouvent plus dans le rapport annuel de façon succincte, mais dans des rapports spécifiques confiés à des entités externes, des travaux d'analyse financés par la ligne budgétaire 318 directement, par exemple l'évaluation sur les projets en Israël-Palestine rédigée par le professeur Riccardo Bocco et son équipe de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), qui a fait l'objet d'une présentation ad hoc à notre commission le 10 avril 2013. Ce rapport, augmenté des précisions pointues apportées par ce professeur, a été annexé au présent rapport d'activités.

D'autres projets ont fait ou feront prochainement l'objet d'une évaluation approfondie en Colombie et au Bénin. Ces évaluations exigeantes vont devenir la règle pour les projets menés à long terme, l'idée ne résidant aucunement dans la remise en cause du soutien apporté aux projets, mais dans la réflexion sur la possibilité de cofinancement avec d'autres partenaires.

A nouveau, la commission des finances a pris acte du rapport d'activités de la DGVS et elle lui adresse ses félicitations et ses remerciements.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Tout a été dit et bien dit par M^{me} Martine Sumi, rapporteuse. J'aimerais simplement vous donner mon témoignage de participant et de président de la commission des finances lors de l'examen de ces rapports, pour vous dire l'impression positive que nous avons eue lors de l'audition des personnes responsables.

Comme M^{me} Sumi vous l'a montré, il y a une organisation rigoureuse dans cette délégation; je dois dire que ce n'est pas de l'argent donné de façon subjective. C'est une aide octroyée selon des critères d'appréciation très précis et en fonction d'évaluations, comme il a été dit.

Je vous invite donc vraiment à prendre acte de ces deux rapports de façon positive, ils en valent la peine.

Le président. Plus personne ne souhaitant prendre la parole, je considère donc qu'il est pris acte des rapports d'activités 2011 et 2012 de la DGVS.

9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 janvier 2013: «Garantie d'accessibilité au et dans le quartier des Eaux-Vives» (P-265 A)¹.

Rapport de M^{me} Danièle Magnin.

Cette pétition a été renvoyée à la commission des pétitions lors de la séance plénière du Conseil municipal du 20 avril 2011. La commission, sous la présidence successive de M. Pascal Rubeli, M. Pierre Gauthier et M^{me} Julide Turgut Bandelier, a étudié cette pétition lors de six séances qui ont eu lieu les 19 septembre, 7 et 14 novembre 2011, 16 avril, 10 et 17 septembre 2012.

La rapporteuse remercie chaleureusement M^{mes} Danaé Frangoulis, Tamara Saggini et MM. Daniel Zaugg et Léonard Jeannet-Micheli pour la clarté et la précision de leurs notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 19 septembre 2011

Audition des pétitionnaires représentés par M^{me} Borgstedt, présidente de l'Association des intérêts des Eaux-Vives (AIEV), et de M. Bailly, retraité, parent, et secrétaire de l'AIEV

M. Bailly présente la pétition, qui a réuni 2076 signatures, expliquant qu'elle fait suite à deux pétitions adressées au Conseil municipal, en 2002, avec 2664 signatures, et au Conseil d'Etat, en 2004, avec 1912 signatures. Elles demandaient la garantie de la libre circulation pour tous types de véhicules confondus dans le quartier des Eaux-Vives.

L'AIEV regroupe commerçants et habitants domiciliés dans le quartier. La pétition P-265 fait suite aux contacts de l'association avec des commerçants du quartier. L'AIEV a été avertie du projet de fermeture de la rue de Montchoisy, dans les deux sens, ainsi que de la fermeture de la rue des Eaux-Vives dans le sens place des Eaux-Vives-Cologny, sur un petit tronçon, afin d'éviter le trafic de transit. Cela leur causait du souci. En décembre 2010, des contacts et des réunions ont eu lieu avec les habitants et les commerçants des Eaux-Vives. Cette contestation a eu un grand écho puisque la pétition comporte 2076 signatures. L'AIEV a reçu de nombreuses lettres des commerçants situés sur le tronçon à

¹ «Mémoire 168^e année»: Commission, 6630.

fermer (sur la rue Montchoisy, entre la rue du 31-Décembre et la rue Maunoir). Un autre moyen utilisé pour réduire le trafic de transit a été le placement du bas du quartier des Eaux-Vives en zone 30 km/h, entre les rues de Frontenex et des Eaux-Vives, ainsi qu'entre les rues Wiliam-Favre et Pictet-de-Rochemont. Selon une étude effectuée par un étudiant HES, il avait été proposé de fermer un bout de la rue Montchoisy et de la rue des Eaux-Vives, à l'époque de M. Ferazzino, avec, en sus, des plans qui divisaient le quartier de la zone 30 km/h en quatre îlots.

Les quatre îlots se situent à gauche en haut de la rue Montchoisy et à gauche en bas de la rue du 31-Décembre ainsi qu'en bas et de manière symétrique à droite de ces rues. Or, le rapport préliminaire concernant la zone 30 km/h ne mentionne pas ces fermetures ni, d'ailleurs, l'ajout de pistes cyclables à contre-sens qui ont néanmoins été incluses.

Le sujet concerne le trafic de transit et les chiffres relevés ont été contestés à de nombreuses reprises par l'AIEV. Cependant, si on interroge les commerçants, on se rend compte, effectivement, qu'il y a un transit, mais que beaucoup de ces transits sont des clients de commerces des Eaux-Vives.

La Migros de la rue des Eaux-Vives ne sert pas que les clients du bas du quartier. Idem pour Denner et le couturier sis à l'angle des rues Maunoir et de Montchoisy, dont les clients proviennent aussi bien des Eaux-Vives que de Morges, de Versoix et de Cologny. Bien que non commerçant, l'auditionné se rend compte du problème et fait observer aux commissaires, prenant exemple des pizzerias, qu'à l'heure des repas, nombre de véhicules n'ont pas des plaques que genevoises (VD, FR, France, etc.).

L'auditionné déclare que les touristes sont très attirés par le quartier, notamment par les quais, l'ambiance et les parcs. Contrairement à ce qui est affirmé par ses opposants, il ne pense pas que les touristes viennent uniquement par les quais puisque leur but, *in fine*, est de venir aussi manger une glace, une pizza, bref, se servir des commerces des Eaux-Vives. Le bon sens l'amène à comprendre, par exemple, que les quatre salons de coiffure de la rue du Simplon ne pourraient marcher sans transit. Le moyen de transit (vélo, voiture, moto ou bus) importe peu.

Le cloisonnement gêne l'AIEV. L'auditionné cite les parkings privés qui côtoient les parkings publics gérés par M^{me} Salerno. Les parkings qui se situent sous le préau de l'école des Vollandes et sous le préau de l'école de Montchoisy peuvent accueillir un grand nombre de voitures. Il cite aussi les places dont dispose le restaurant Cinecitta pour ses clients. La situation est identique pour le garage de Montchoisy, Auto Secours, qui dispose du droit d'enlever les voitures mal parquées.

Ces éléments permettent de conclure que de nombreuses personnes viennent se parquer dans le quartier. Il est aussi mentionné le fait que le nouvel agencement du quartier, avec les places en épi et les zones 30 km/h, rendent de nombreux détours nécessaires. En effet, il y a des commerces dans toutes les rues des Eaux-Vives et chaque commerce se fait livrer par des camions qui bloquent complètement la circulation à certaines heures. L'AIEV a reçu des plaintes de certains exploitants des Eaux-Vives qui demandent que l'accessibilité soit facilitée, sans quoi ils seront contraints de déplacer leur commerce ailleurs.

Bien qu'étant un quartier du centre-ville, les Eaux-Vives se trouvent déjà en périphérie du centre névralgique de Genève. Si on veut maintenir le lien entre le quartier et le centre, il faut aussi maintenir les libertés nécessaires. La garantie de la liberté économique doit bénéficier du respect de certaines règles. Les loyers augmentent à chaque changement de commerçant, mis à part pour les commerces bien institués, ce qui joue en défaveur du développement du quartier.

L'auditionné donne en exemple un salon lavoir qui a reçu son congé parce qu'il n'entraînait plus dans le standing de l'immeuble après la rénovation de la façade. M. Bailly affirme que l'on voit toutes sortes de clients s'y rendre et il mentionne des clients en Porsche avec plaques anglaises. Il insiste sur le fait qu'obliger les gens à venir en bus va avoir pour conséquence de diminuer le nombre de clients et donc de défavoriser les commerces.

Il compare cette situation au marché des halles de Rive. Il lui paraît clair que ce marché va bien au-delà des habitants du centre-ville et des Eaux-Vives. M. Bailly assure que, sans le parking sous-terrain permettant aux clients de se parquer pour faire leurs courses, le chiffre d'affaire des commerçants des halles serait certainement moindre. Il dit vouloir éviter que cela ne se produise aux Eaux-Vives. Autre exemple de la problématique de l'accessibilité: la pharmacie des Eaux-Vives, spécialisée dans une certaine offre de produits naturels et particuliers. Un manque d'accessibilité au quartier aurait pour conséquence de diminuer ses revenus et de causer des dommages à sa clientèle.

Ces éléments nécessitent une ouverture du quartier. Il conclut par l'indication d'un élément, certes indirect, qu'il a lu dans un journal suisse-allemand. Il cite l'article en question qui indique que la construction d'une voie de détournement du trafic routier a causé, en un an, des pertes de 53% à 70% pour les commerces du centre, privé de son trafic de transit. Cet exemple probant montre l'importance de garantir l'accessibilité.

Les membres de l'AIEV seraient certes heureux d'avoir moins de passage dans les rues, mais, dans le contexte diminution de trafic en raison de l'aménagement de la zone 30 km/h, ceux qui veulent et doivent se rendre aux Eaux-Vives ont besoin d'un minimum d'accessibilité, et c'est ce que la pétition demande. Le pétitionnaire conclut que la liberté est l'ouverture pour tous.

Discussion et questions

Un commissaire du Parti libéral-radical demande si le projet de fermeture de la rue Montchoisy a été réalisé. Il lui est répondu que rien n'a été concrétisé pour le moment et qu'il n'existe aucun signe d'une concrétisation imminente.

La pétitionnaire rappelle le moratoire du 15 décembre qui a été voté par le Conseil d'Etat en ce qui concerne les nouveaux aménagements. Il est précisé que la zone 30 km/h, ayant été proposée antérieurement à ce vote, n'est pas soumise au moratoire. A la question du commissaire du Parti libéral-radical il est précisé que la rue Montchoisy fait partie du réseau secondaire, également située en zone 30 km/h.

Sur demande du même commissaire, l'engagement est donné par les pétitionnaires de remettre les courriers des commerçants et le plan au secrétariat du Conseil municipal

A la date de l'audition des pétitionnaires, une audition par le Grand Conseil n'est pas prévue.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien demande quel est leur pronostic s'agissant de l'aménagement du quartier des Eaux-Vives en zone 30 km/h, et quelle est la situation du stationnement dans le quartier, pas seulement des places en épi.

Les pétitionnaires répondent que les places en épi sont beaucoup plus contraignantes qu'une modération de trafic, car cela revient à rendre impossible certains trafics en raison, notamment, des camions qui bloquent le passage. Cette manière de procéder n'est pas une modération de trafic mais bien un moyen de rendre la fluidité du trafic impossible, comportant de plus des nuisances écologiques, sonores, etc. Les places en zones blanches et bleues sont en nombre nettement insuffisant, notamment en période scolaire, des Fêtes de Genève et de tourisme. Cela nuit autant aux habitants qu'aux touristes.

S'agissant du fonctionnement de la zone 30 km/h, les études effectuées à ce sujet font état d'un trafic se situant entre 25 et 38 km/h, rendant les aménagements effectués sur certains tronçons quasiment inutiles. Un décalage est observé selon le type de véhicule. Les vélos peuvent atteindre 50 km/h en descente, dans la rue du 31 Décembre, quand les voitures et motos sont limitées à 30 km/h ou coincées par des camions. De plus, l'installation de pistes cyclables à contre-sens constitue un danger supplémentaire au lieu de rendre le trafic plus fluide.

Il est rappelé que les places en épi, qui imposent une limitation de vitesse conséquente, posent la question de l'utilité de la limitation à 30 km/h. La pétitionnaire, M^{me} Borgstedt, souligne les dangers qu'ajoutent ces aménagements et les incohérences par rapport au plan de la ville de Genève. Elle cite un texte tiré

du plan d'aménagement dans lequel la Ville affirme que l'aménagement du quartier en zone 30 km/h permet aux piétons de traverser la route n'importe où, mais que les véhicules motorisés restent prioritaires. Elle se demande en quoi cela est favorable aux piétons et y voit même un danger considérable pour ces derniers. Elle cite aussi l'exemple de la transformation des stops en priorités de droite, ce qui crée une situation fort dangereuse au croisement de la rue du 31-Décembre et de la rue Montchoisy, notamment.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande aux pétitionnaires si, dans l'hypothèse où les possibilités de parking seraient améliorées, cela changerait leur appréciation concernant la fréquentation des commerces. Il lui est répondu que les statistiques indiquent que les ménages habitant Genève ont moins de voitures qu'auparavant, mais qu'ils ne sont pas les seuls à vivre dans cette ville. L'Office fédéral de la statistique (OFS) et le Touring Club Suisse (TCS) ont constaté une augmentation des déplacements en véhicules motorisés quatre ou deux-roues. Ces déplacements doivent être pris en compte pour le constat de la densité du trafic. La question demeure posée de savoir si une amélioration du stationnement réglerait le problème sachant, notamment, qu'il ne peut être affirmé que les clients de la pharmacie vont se parquer dans un parking sous-terrain simplement pour s'y rendre. Il est ajouté que le parking Eaux-Vives 2000 n'est plus ouvert la nuit depuis quelque temps, ce qui engendre encore plus de manque de places de parc.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois s'inquiète du passage des véhicules de secours dans de telles conditions. Elle demande si, en raison des rétrécissements des rues, leur accès n'est pas rendu plus difficile, notamment pour les ambulances, les pompiers, etc.

La pétitionnaire confirme cette inquiétude. Il est aussi précisé que le problème est le même pour Auto Secours. Le pétitionnaire dit avoir vu des ambulances ne pas pouvoir sortir de leur garage, à la rue de l'Avenir, en raison de l'étroitesse de la rue ajoutée à la présence d'une voiture mal parquée. Les difficultés rencontrées augmentent depuis le changement d'architecture dans le quartier, ce qui est aussi le cas pour les livraisons lourdes (fuel), ou les véhicules SIS, etc.

Selon une commissaire socialiste, il est normal que de nombreuses places manquent dans les villes avec beaucoup de véhicules. Elle précise que les trois premières demandes de la pétition sont déjà en route et elle aimerait savoir ce qu'il en est de la quatrième. Il lui paraît évident que le maintien de la fluidité n'est pas garanti et demande aux pétitionnaires s'ils ont des solutions concrètes à proposer.

Selon l'auditionné, des possibilités d'y remédier existent, la priorité étant de ne pas ajouter des dangers supplémentaires en créant des pistes cyclables à contre-sens dans des rues étroites. Ensuite, de remettre des places de stationnement dans le quartier, mais en les améliorant, par exemple en procédant à des

avancements de trottoirs, afin d'empêcher les véhicules de stationner dans l'angle et de donner plus de visibilité aux piétons. Il ne comprend pas pourquoi, sur certaines rues, les passages piétons ont été peints. Il pense aussi qu'un avancement de trottoir permettrait d'ajouter des places pour les vélos ou pour certains véhicules. Finalement, il est d'avis qu'il faudrait supprimer les places en épi qui ne servent ni à diminuer la vitesse, ni à améliorer la fluidité, cet aménagement étant simplement inutile. La pétitionnaire ajoute que la quatrième demande a été élaborée avant l'instauration des places en épi et la peinture des pistes cyclables.

Le président demande si d'autres auditions semblent nécessaires aux commissionnaires.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien indique connaître très bien le quartier et qu'il aurait pu beaucoup discuter ce qui a été avancé par les pétitionnaires. Cependant, il annonce s'en abstenir, mais indique qu'il souhaiterait auditionner les autorités pour en savoir un peu plus. Il précise qu'il lui semble surtout important d'auditionner quelqu'un du département de M. Pagani, voire de l'Etat. Il propose donc l'audition de M. Pagani ou de l'un de ses services.

Une commissaire des Verts rejoint un commissaire du Parti démocrate-chrétien et voudrait auditionner les services de M. Pagani et le directeur de la Direction générale de la mobilité (DGM), M. Delacrétaç. Elle souhaite l'auditionner dans un deuxième temps, parce que c'est son service qui est chargé de ces réaménagements.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaite revenir sur l'intervention d'un commissaire démocrate-chrétien. Il précise que le but initial des travaux était d'améliorer la situation, alors que ce qui a été fait lui semble être une augmentation des dangers plutôt qu'une quelconque amélioration. Il cite l'exemple des places en épi. Il affirme ne pas être sûr qu'on roule moins vite grâce à cela. Il pense que c'est une perte de places et une catastrophe au niveau pratique. Il constate que c'est dangereux et très mal fait, et il pense que la Ville ne va procéder à aucune intervention à ce sujet. Il ne voit donc pas à quoi servirait l'audition de M. Pagani.

Un commissaire d'Ensemble à gauche pense que, avec cette pétition, on touche l'éternelle question de la circulation en ville de Genève. Il a constaté, en regardant les numéros des plaques genevoises, qu'on serait arrivé à quelques 700 000 véhicules en circulation pour 480 000 personnes environ, sur un territoire restreint et encasté. Il affirme que nous sommes tous des ingénieurs de la circulation dans notre quartier, mais il pense qu'il y a, en amont de ces problèmes, la question de la circulation qui se pose plus largement au niveau du canton.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle au commissaire d'Ensemble à gauche qu'il faut s'en tenir à la question posée, soit celle

des auditions complémentaires souhaitées par les commissaires. Le commissaire d'Ensemble à gauche répond qu'il compte exercer son droit de parole et qu'il ne reçoit d'ordres que du président. Le commissaire d'Ensemble à gauche poursuit en indiquant que la plupart des déplacements faits en ville le sont pour les loisirs, sans compter les véhicules en transit. Malgré le respect qu'il porte aux pétitionnaires, il ne pense pas que de tels problèmes puissent être réglés par la commission des pétitions, et il pense que l'audition de M. Pagani est une bonne idée. Par ailleurs, il fait part de ses doutes concernant l'affirmation de M. Bailly concernant le fait que les vélos peuvent atteindre 50 km/h en ville en descente. Cette affirmation le laisse perplexe.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois pense qu'auditionner la Ville et l'Etat constitue une tribune supplémentaire pour eux de soutenir la position qu'ils défendent. Elle pense qu'il serait mieux d'auditionner des commerçants, des habitants ou des enseignants. Elle témoigne elle-même de l'absurdité des aménagements en expliquant que, chaque fois qu'elle fait ses courses ou se rend à différents endroits dans le quartier, les piétons ne peuvent pas voir la route et ne peuvent anticiper les véhicules qui sont susceptibles de venir d'en face. Cela lui fait penser au président Pompidou qui demandait aux députés de l'Assemblée nationale «d'arrêter d'emmerder les français». Elle souhaiterait que, à Genève, on arrête d'emmerder les genevois. La commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaite aussi donner l'exemple du commerçant en dessous de Manor qui a été auditionné par le passé devant la commission des pétitions, qui a expliqué alors qu'il avait dû licencier un employé en raison de la fermeture des rues alentour qui a engendré une diminution de ses revenus. Elle trouve donc nécessaire d'auditionner des habitants, des commerçants, des directeurs d'écoles, par exemple de l'école des Vollandes, du 31-Décembre ou des Eaux-Vives pour savoir ce que ces aménagements changent pour les enfants se rendant à l'école. Le président remercie la commissaire du Mouvement citoyens genevois d'avoir tenu un discours se concentrant sur les auditions, ce à quoi la commissaire répond qu'elle ne fait que s'expliquer, tout comme l'a fait son collègue, le commissaire d'Ensemble à gauche.

Le président indique qu'il se doutait de la raison mais qu'il souhaiterait poursuivre afin de procéder à un éventuel vote sur des auditions. Par ailleurs, il rappelle à la commissaire du Mouvement citoyens genevois que, si elle est contre l'audition de M. Pagani, elle peut refuser cette audition lors du vote. D'autre part, il prend note du fait qu'elle souhaite auditionner des habitants et/ou commerçants des Eaux-Vives, mais il indique qu'elle n'a pas mentionné de nom précis et que cela doit être le cas pour procéder au vote. La commissaire du Mouvement citoyens genevois demande alors l'audition de M. Spuhler ainsi que celle de M. Haas. Elle souhaite, en parallèle, que soit auditionné quelqu'un de responsable de l'école des Eaux-Vives et de celle des Vollandes. Elle rappelle aussi aux membres qu'un grave accident avait eu lieu à la rue des Vollandes au cours duquel un enfant est décédé. Le président demande à la commissaire du Mouvement

citoyens genevois si elle souhaite auditionner le directeur de l'école des Eaux-Vives. La commissaire propose plutôt le directeur de l'école des Vollandes, ainsi que le pharmacien. Le président prend note et arrête là la liste des auditionnés proposés par la commissaire du Mouvement citoyens genevois.

Une commissaire du Parti libéral-radical souhaite dire, en tant qu'habitante des Eaux-Vives, que les places en épi et les zones 30 km/h posent de nombreux problèmes. Il n'y a pas forcément besoin d'entrer en matière sur les auditions des gens du quartier étant donné, d'une part, que les pétitionnaires sont venus présenter leur pétition en tant qu'habitants du quartier, et avec une pétition signée par un nombre conséquent d'habitants (2070 signatures, cf. Supra) et que, d'autre part, il y a suffisamment d'habitants du quartier présents dans cette commission pour témoigner de la situation.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois souhaite dire que c'est un urbaniste non schizophrène qui devrait être auditionné. Le président rappelle que si la commissaire a quelqu'un à proposer, elle doit nommer la personne et il indique que ce n'est pas le rôle du président d'aller rechercher quelle serait la meilleure personne à auditionner. Un commissaire d'Ensemble à gauche indique que la schizophrénie est une maladie grave à propos de laquelle on ne plaisante pas. La commissaire du Mouvement citoyens genevois rétorque que ce n'est pas toujours aussi grave que le commissaire d'Ensemble à gauche le laisse paraître.

Votes

L'audition de M. Pagani et de ses services est acceptée par 10 oui (1 EàG, 1 Ve, 2 S, 1 DC, 3 LR, 1 UDC, 1 MCG) et 2 abstentions (1 UDC, 1 MCG).

L'audition de M. Delacrétaz est acceptée par 9 oui (1 EàG, 1 Ve, 2 S, 1 DC, 2 UDC, 2 MCG) et 3 abstentions (LR).

Le président demande s'il doit procéder au vote concernant l'audition de MM. Spuhler et Haas.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois indique que ce qu'elle souhaitait en proposant ces messieurs était, avant tout, de proposer des auditions d'habitants et/ou commerçants des Eaux-Vives. Elle sait que l'association des intérêts de Champel (AIC) regroupe les habitants et les commerçants et que donc il devrait en être de même pour l'AIEV. C'est pourquoi elle propose d'auditionner l'un de ces membres.

Une commissaire socialiste affirme que, pour ce qui est du quartier des Eaux-Vives, deux associations existent et concernent chacune distinctement les commerçants et les habitants. La commissaire du Mouvement citoyens genevois rétorque que cela doit être faux puisqu'elle connaît très bien l'AIC pour y avoir

pris part depuis plus de dix ans, et qu'elle connaît le fonctionnement de ces associations de quartier.

Le président soumet au vote l'audition de l'Association des commerçants des Eaux-Vives, dont il faudra vérifier l'existence.

Le vote étant interrompu par des discussions entre les commissaires, un commissaire de l'Union démocratique du centre demande la parole au président. Le commissaire fait part de son étonnement devant la procédure de vote. Il ne lui semble pas correct que le président soumette une audition au vote et que la procédure soit interrompue en raison des dissensions qui existent à ce sujet au sein de la commission des pétitions. Il aimerait que le vote soit mené à son terme, car toute proposition présentée doit être soumise au vote correctement. Devant les difficultés d'organisation rencontrées au sujet de ce vote, un commissaire du Parti libéral-radical propose, puisque l'AIEV a aussi des membres commerçants, de commencer par les deux premières auditions acceptées (cf. Supra) et de voir ensuite ce qu'il se passe. Le commissaire de l'Union démocratique du centre affirme être défavorable à cette idée.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme que l'audition de MM. Spuhler et Haas avait pour but que la commission des pétitions obtienne la présentation de cas concrets, car il ne lui semble pas suffisant que l'AIEV ait été auditionnée, bien que la pétition présentée ait reçu plus de 2000 signatures.

Une commissaire socialiste affirme ne pas comprendre le souci de la commissaire du Mouvement citoyens genevois. Elle rappelle que l'AIEV est venue présenter la pétition avec environ 2000 signatures à l'appui et, à son avis, cela représente beaucoup de gens qui sont d'accord. Elle pense qu'on a entendu la position de cette association, car les pétitionnaires qui viennent d'être entendus sont des habitants du quartier et membres de l'AIEV et qu'ils sont à même de faire part de la volonté tant des habitants que des commerçants. Elle considère qu'une audition d'autres habitants ou commerçants serait redondante.

Un commissaire d'Ensemble à gauche adhère à ce qu'a dit la commissaire socialiste. Il lui semble que l'AIEV est représentative des habitants et des commerçants. A sa connaissance, il n'y a pas eu, pendant la récolte des signatures, une manifestation d'une association de commerçants voulant ajouter leur avis à cette démarche. Cela signifie donc que les commerçants se sont certainement exprimés par le biais de la pétition de l'AIEV. Il lui semble superflu de recommencer une audition, car il pense que la commission des pétitions va entendre deux fois la même chose.

Le président propose que, dans le cadre dans cette pétition, il soit procédé par palier en auditionnant d'abord les personnes responsables pour les aménagements, soit MM. Paganì et Delacrétaz, comme décidé précédemment. Dans un

second temps, et en fonction des travaux, le président propose qu'il soit procédé à l'audition d'autres personnes clairement nommées et annonce que le nécessaire sera fait pour les auditions de MM. Pagani et Delacrétaz.

Séance du 7 novembre 2011

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement

M. Pagani explique que la présentation va se dérouler comme suit: tout d'abord, M^{me} Piriz fera un exposé des aménagements déjà effectués et, ensuite, elle exposera ceux qui devront normalement être effectués bientôt. M. Pagani indique qu'il est attendu devant le Grand Conseil afin d'effectuer la même présentation et qu'il regrette de devoir demander aux commissaires s'il est possible de finir avant l'heure de cette audition.

M. Pagani entreprend alors une brève explication du plan de zone du bas quartier des Eaux-Vives. Il explique qu'il y a sept zones 30 km/h en ville de Genève et qu'on s'achemine gentiment vers la mise en place d'une dizaine de ces mêmes zones. Il indique que le bilan, après un an d'expérimentation, est très positif. Il explique que les bilans sont effectués avec le concours de la population, réunie lors d'assemblées. Il précise que, en effet, le bilan est positif car les accidents graves entraînant la mort ont totalement cessé dans les quartiers dans lesquels des zones 30 km/h ont été aménagées. Il se réjouit de ce que la vie humaine ait été ainsi préservée de manière globale. A son sens, le meilleur exemple est celui du quartier de Saint-Jean, où de nombreux accidents mortels avaient lieu, alors que maintenant il n'y a plus d'accidents de ce type. Ces mesures ont mené à un apaisement des rues permettant de faire cesser le trafic de transit, de sorte que les enfants et les personnes âgées puissent vivre dans un climat convenable, eux qui subissent partout ailleurs des contraintes inacceptables pour leur santé. M. Pagani passe ensuite la parole à M^{me} Piriz pour la présentation PowerPoint.

M^{me} Piriz présente les actions du quartier et les projets en cours (pour plus de clarté, cf. document présenté lors de la séance et annexé à ce rapport, le contenu étant, en substance, le même que l'intervention de M^{me} Piriz).

Le président remercie M^{me} Piriz et ouvre alors le tour de parole pour les commissaires qui auraient des questions à poser aux auditionnés.

Un commissaire du Parti libéral-radical demande quelles associations, dont M^{me} Piriz a fait mention, sont considérées comme locales et indique qu'il souhaiterait savoir si l'AIEV en fait partie.

M. Pagani explique que le projet zone 30 km/h et zones piétonnes a été élaboré suite à la demande des habitants. Il indique qu'il s'est lui-même rendu sou-

vent à l'école de Montchoisy et que la demande que des mesures soient prises avait été réitérée à de nombreuses reprises. Il explique que le Conseil d'Etat avait alors à voter un budget s'élevant à 7,5 milliards de francs, ce qui l'a contraint, pour trouver un compromis à son acceptation, à décider d'un moratoire sur le dernier projet de tronçon piéton sur les rues Montchoisy et des Eaux-Vives. Il rappelle qu'une nouvelle consultation a été menée par les associations d'habitants qui ont formellement déclaré être d'accord avec la proposition, ce qui n'a pas été le cas des commerçants se situant sur les tronçons piétons concernés et qui ont mené à l'élaboration de cette pétition.

M^{me} Piriz explique, par ailleurs, que les associations locales regroupaient surtout les associations de parents d'élèves. Elle indique ne pas savoir ce qu'il en est des associations représentées au sein du groupe de travail qui a ensuite été créé, mais elle affirme pouvoir se renseigner pour obtenir l'information exacte.

Un commissaire du Parti libéral-radical indique que, si les commerçants avaient été auditionnés à l'époque, cela aurait évité certaines répétitions issues notamment de la pétition reçue par la commission des pétitions et objet de cette séance.

M^{me} Piriz pense que cela peut provenir soit du fait que les représentants ont changé, soit du fait qu'ils n'étaient pas présents au départ.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle qu'elle est rapporteuse concernant cette pétition. Elle demande ce qu'est une zone d'alarme.

Réponse: Une zone de protection contre le bruit.

Question: A combien est évaluée la perte de profit des commerçants sur le tronçon fermé, si cela a été calculé?

Réponse de M^{me} Piriz et M. Pagani: Cela n'a pas pu être évalué par un calcul pour le moment, et M. Pagani se dit sceptique quant à la possibilité de parvenir à un montant précis étant donné qu'on ne peut pas savoir quelles vont être les conséquences d'une zone piétonne sur la fréquentation des commerces. M. Pagani explique qu'en effet, de nombreuses personnes tenant des commerces se sont plaintes des nouveaux aménagements, notamment à la Jonction. Cependant, il pense que ces mêmes personnes ne peuvent pas nier que d'avoir des clients potentiels descendant des transports publics, à pied, droit devant leurs vitrines au lieu d'avoir un nombre important de voitures passant à vive allure sans même s'arrêter, est clairement un avantage.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois rebondit sur ces propos et rappelle qu'il y a une autre pétition concernant l'accessibilité qui est pendante devant la commission concernant ce quartier et ses nouveaux aménagements. Elle précise que des pétitionnaires ont été auditionnés devant la commission des péti-

tions et qu'ils ont fait état de pertes, plus que de gains, en raison des nouveaux aménagements, ainsi que de nombreux désagréments liés à l'incapacité de se faire livrer leur marchandise.

M. Pagani pense qu'il est important de faire la différence entre les deux pétitions, les projets n'étant pas du tout les mêmes. De plus, il rappelle que si certains peuvent se plaindre, d'autres, comme le magasin bio du boulevard Carl-Vogt, ne peuvent qu'enregistrer de nets bénéfices au passage de piétons devant leur vitrine. Il rappelle que les exemples de ce type sont nombreux.

Question: Comment sortir des poches créées par les tronçons piétonnisés?

M^{me} Piriz se réfère au plan sur le document PowerPoint et commente les flèches montrant la sortie des deux poches.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois émet une réserve quant à cette explication, car il lui semble que cela crée plutôt un cul de sac dans le quartier.

M^{me} Piriz ajoute que, pour sortir du quartier, il n'y a pas de blocage, simplement un déplacement du passage pour éviter le transit. Donc, comparé à la situation actuelle, elle explique que certaines rues seront moins fréquentées, alors que d'autres le seront un peu plus.

Question: Sachant que pour une simple course à la rue des Vollandes il faudra désormais faire un énorme détour, le département a-t-il évalué l'impact que ces changements auront sur les autres rues?

Réponse: Cela a en effet été le cas. Ce système va délester les rues adjacentes et permettre d'assainir les rues de Montchoisy et des Eaux-Vives, sans plus aucun dépassement du niveau de bruit tolérable dans ces deux rues, actuellement largement en-dessus des normes.

Question: La pose de revêtements phonoabsorbants pour régler cette question du bruit excessif est-elle envisagée ou prévue?

Réponse: Cela serait inutile et le problème ne serait pas réglé puisque les revêtements phonoabsorbants ne sont pas efficaces en dessous de 50 km/h et, donc, ne permettraient pas d'amélioration de la situation phonique dans la zone 30 km/h.

Un commissaire démocrate-chrétien indique qu'il souhaite faire un commentaire en qualité d'habitant des Eaux-Vives. Du temps de M. Ferrazino, un long travail de consultation a eu lieu, qui a duré au moins un an, avec des réunions tous les mois. Lors de ces réunions, ce sont souvent les parents d'élèves qui interviennent, personnes jeunes et dynamiques, qui veulent faire changer les choses. Il précise que les commerçants sont souvent invités aux réunions, mais qu'ils se

sentent si minoritaires qu'ils finissent par ne plus venir, parce que mal à l'aise face aux trente autres personnes qui défendent leur point de vue avec véhémence. Les commerçants peuvent donner leur point de vue de manière passablement relative. Le commissaire démocrate-chrétien indique avoir, par ailleurs, une question concernant un certain aménagement dans le quartier. Il indique qu'au-delà des voies de chemin de fer, dans le haut du quartier, juste devant la gare des Eaux-Vives, il y a un aménagement terrible entre la rue de Savoie et le quartier des Eaux-Vives. Il précise qu'il s'agit d'un carrefour extrêmement dangereux et qu'il faut vraiment traverser avec prudence. Il rappelle que M. Ferrazino était lui-même d'accord de dire que c'était un aménagement aberrant. Il décrit le carrefour comme ayant subi un avancement de trottoir qui contraint les automobilistes à faire un virage immense pour rejoindre la rue de Savoie, alors que des voitures viennent en face, que des vélos coupent le virage et que les piétons traversent également la route à cet endroit. Il ne comprend pas à qui cet aménagement est censé profiter, et ne voit aucun intérêt à sa mise en place. Le commissaire démocrate-chrétien demande à M. Pagani s'il est pour quelque chose dans cette bêtise, même s'il ne le pense pas puisqu'il sait que cet aménagement n'est pas nouveau.

M. Pagani indique qu'il n'y est pour rien, mais qu'il prend note de la mention du commissaire démocrate-chrétien, et qu'il se renseignera sur l'aménagement en question.

Un commissaire d'Ensemble à gauche rappelle que les pétitionnaires s'étaient plaints de l'impossibilité, pour les véhicules de sécurité, de se déplacer au sein du quartier des Eaux-Vives en raison des nouveaux aménagements.

Question: M. Pagani confirme-t-il cette assertion et qu'il explique si une telle situation est possible, compte tenu des autorisations délivrées pour de tels aménagements?

Réponse: La demande d'autorisation pour des aménagements de ce type est très complexe et subit de nombreux aller-retour, et passe par l'approbation de la Direction générale de la mobilité (DGM). Ces aménagements ne peuvent être installés que sur autorisation de la DGM, qui exige que tous les moyens de transports puissent passer librement: les vélos, les poussettes, les camions de pompiers, les camions de la Voirie, les ambulances, etc. La réalisation de ces projets est donc soumise à des conditions strictes et ne permet pas d'affirmer ce que soutiennent les pétitionnaires.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique qu'il veut comprendre la logique du projet des tronçons piétonnisés. Pour lui, au regard des quatre axes parallèles allant depuis les quais jusqu'à Frontenex, il faudrait faire de nombreux allers-retours pour pouvoir se parquer dans le cœur du quartier, puisque ces petits tronçons sont en plein centre. Du coup, il explique qu'il faudrait prendre la rue du 31-Décembre pour faire le retour, ce qui reviendrait à créer

une route de grand transit, ne faisant que déplacer le problème sans procéder à aucune amélioration.

M^{me} Piriz explique que ces tronçons ont pour but de rendre les rues Montchoisy et des Eaux-Vives conformes à la loi. Elle explique que ce sont des rues de quartier et non de transit comme le sont le quai Gustave Ador et la route de Frontenex. Elle explique que ces petits tronçons permettront de réduire justement ce trafic de transit, sans altérer l'accessibilité au quartier pour ses habitants et visiteurs.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre trouve que certains aménagements effectués dans la zone 30 km/h sont étonnants, voire dangereux, particulièrement s'agissant des aménagements pour les vélos, par exemple au croisement entre la rue Maunoir et la route de Frontenex. La rue Maunoir est en sens interdit pour les voitures et on y a créé une piste cyclable à contre-sens descendant la rue depuis Frontenex. Il trouve cela aberrant parce que la rue Maunoir a des places de parking des deux côtés de la rue, ce qui la rend particulièrement étroite et rend difficile le passage pour les vélos, parce que la rue Maunoir est le lieu de passage des ambulances privées, qui se situent un peu en contrebas, et qui passent à une certaine vitesse pour pouvoir sortir du quartier et parce que le croisement entre les rues Maunoir et de Frontenex était déjà dangereux auparavant en raison du manque de visibilité, qui est rendu encore plus périlleux, une entrée en contre-sens pour les vélos ayant été créée à cet endroit. Le sens unique pour les vélos dans cette rue devait être réévalué. Il se demande même si les risques ont été évalués auparavant.

M^{me} Piriz explique que c'est justement l'objectif du bilan que d'avoir ce genre de remarques des habitants pour permettre de proposer des améliorations. Elle précise, par ailleurs, que tous les aménagements font l'objet d'une évaluation préalable, mais que leur efficacité ne peut être réellement évaluée qu'une fois l'installation effectuée et un certain temps écoulé.

Un commissaire libéral-radical demande si le tronçon de Montchoisy qu'il est prévu d'être fermé fait l'objet de beaucoup d'accidents.

Réponse: M^{me} Piriz explique que la plupart des accidents surviennent au carrefour rue du 31-Décembre/rue Montchoisy, soit juste après le tronçon qui serait fermé. Elle rappelle que ces chiffres vont de 2001 à 2005.

Question: Sachant que le plan de circulation a été présenté au Canton, pour le cas où il aurait été validé, l'a-t-il été avec ou sans remarques?

Réponse: Le plan a effectivement été présenté au Canton et la mesure a été autorisée, à l'essai, pour un an.

Question: Les habitants ont-ils été consultés et, si oui, avec ce projet là aussi, où la consultation a-t-elle eu lieu sous forme de rencontres de la population afin de faire apparaître les soucis des habitants?

Réponse: Les habitants ont reçu ces informations et, notamment, qu'un projet est issu du processus de consultation. La dernière présentation publique a eu lieu en été 2009 et, plus récemment, les autorités sont allées rencontrer les commerçants riverains du secteur piétonnisé pour savoir si les conditions d'accessibilité et de livraison étaient acceptables pour ces derniers. Les résultats obtenus sont que ce n'est pas la mesure elle-même qui est contestée, mais plutôt ces conséquences en termes de clientèle. Sur les neuf commerçants interrogés, deux y sont catégoriquement opposés, trois craignent des répercussions sur leur commerce et deux y sont favorables. Ces derniers sont ceux qui auraient un intérêt à la piétonisation en raison de l'utilisation possible du domaine public que permettrait la mesure (terrasses de restaurants, etc.). Elle explique donc que les commerçants ont beaucoup de craintes, mais qu'il est difficile de savoir si elles sont fondées ou non et que la question reste donc ouverte. Les commerces qui y sont fondamentalement opposés sont les magasins de tabac.

Questions d'une commissaire socialiste: Elle a représenté les parents d'élèves au sein des réunions des habitants du quartier et elle a vu que les commerçants ne venaient plus parce que le reste de l'assemblée n'allait pas du tout dans leur sens. C'est surtout dû au fait que les commerçants ne se sentent plus tellement à l'aise pour défendre leur intérêts économiques devant l'impressionnante majorité de parents qui défendent, eux, la sécurité de leurs enfants. L'évidence est le besoin de sécurité des enfants allant à l'école, entre autre. Elle habite les Eaux-Vives et trouve que les adaptations faites sont très appréciables. Cela casse les habitudes du quartier et apporte de nombreux points positifs. Elle souhaite avoir l'avis des habitants qui n'ont pas signé la pétition et connaître les échos des habitants favorables au projet, demandant si cette consultation est prévue.

Réponse: Une association a émis par lettre une appréciation favorable aux nouveaux aménagements.

Un commissaire d'Ensemble à gauche aimerait savoir quelles routes seront touchées et en quelles proportions, étant donné que le transit devra être redéployé.

Réponse: Le transit passant par la rue de Montchoisy se répercutera sur la rue des Eaux-Vives, ce qui créera une augmentation aussi pour les rues Maunoir et des Vollandes.

Questions d'une commissaire du Mouvement citoyens genevois: Un comptage des accidents ayant été effectué entre 2001 et 2005, afin de savoir s'il est nécessaire de procéder, en plus, à la fermeture de ces tronçons, a-t-il été vérifié, avec les mesures mises en place, à combien s'élèvent ces accidents aujourd'hui?

Réponse: L'analyse faite entre 2001 et 2005 a permis d'établir le projet initial de zone 30 km/h et d'établir une nouvelle série de demandes. Les études ont montré que la réponse à cette question impliquait, en tenant compte des exigences de

sécurité du déplacement, de réaliser les trois projets cumulativement, à savoir la zone 30 km/h et les deux tronçons piétons.

M. Pagani mentionne qu'un compromis a été trouvé dans le quartier de Saint-Jean. Les gens essayaient de gagner le temps perdu entre les Charmilles et le collège et école de commerce Nicolas Bouvier en effectuant des dépassements monstrueux sur la distance séparant ces deux points. De ce fait, les aménagements ont été imposés par le Canton, et c'est justement ce que tend à éviter le projet aux Eaux-Vives.

Question: Qu'en est-il du quai Gustave-Ador déjà bouché avec le trafic actuel, si encore plus de voitures doivent l'emprunter?

Réponse: Le trafic de transit devrait passer, légalement parlant, par le quai Gustave-Ador et la route de Frontenex, puisque telle est leur véritable raison d'être, étant donné qu'elles encerclent le quartier. Effectivement, il y aura une augmentation du trafic sur ces rues et c'est pourquoi d'autres projets d'aménagement, ainsi que des mesures d'accompagnement, devraient être réalisées pour permettre une meilleure fluidité du trafic, même en raison des voitures supplémentaires déviées sur ces axes, et notamment aux abords du pont du Mont-Blanc.

Séance du 14 novembre 2011

Le président explique que M. Messenger sera auditionné cumulativement sur les deux pétitions P-265 et P-272. Il indique qu'il espère que les commissaires auront des questions pertinentes à lui poser au sujet de ces deux pétitions. Le président remercie M. Messenger d'être présent et l'invite à s'exprimer au sujet des deux pétitions. Auparavant, il invite les commissaires à se présenter.

M. Messenger se présente comme le responsable du Service espace public mobilité douce à la Direction générale de la mobilité (DGM). Il ajoute que depuis le 1^{er} novembre, il assure également, en tant qu'intérimaire, la Direction organisation et exploitation du réseau routier qui chapeaute trois services à la DGM, soit le Service espace public mobilité douce qui est le sien, le Service de la gestion du trafic qui se charge des feux de la circulation, et le Service responsable des enquêtes publiques, des arrêtés de circulation et de l'acceptation des mesures de chantier.

Le président propose de traiter les deux pétitions étant donné qu'il lui semble qu'il s'agit de la même thématique.

M. Messenger répond qu'il n'y a pas de problème, mais qu'il trouve qu'il s'agit de sujets passablement différents et qu'il faudrait quand même les traiter séparément. Le président ajoute qu'il avait pensé que la commission des pétitions

traiterait l'une puis l'autre, dans le cadre d'une thématique globale. Le président conclut qu'il sera donc procédé de la sorte.

Audition de M. Messager sur la pétition P-265

M. Messager explique qu'il va procéder à un rapport historique sur les projets. Ainsi, en parallèle de l'aménagement de la zone 30 km/h, la Ville de Genève souhaitait réduire le trafic dans le réseau de quartier des Eaux-Vives. Il explique que deux mesures ont été envisagées: la fermeture de la rue Montchoisy sur un petit tronçon et l'ajout d'un sens unique dans la rue des Eaux-Vives, sur un tronçon également. Il indique que ces mesures visaient le même but, soit soulager les Eaux-Vives du trafic de transit, puisqu'il s'agit d'un réseau de quartier. Il rappelle qu'il y a trois sortes de réseaux, le réseau primaire, le réseau secondaire et le réseau de quartier. En ce qui concerne la DMG, il indique que cette dernière ne souhaite pas bloquer l'ensemble du réseau du canton et qu'elle a demandé à la Ville de Genève de procéder à ces mesures sous forme d'essai. Il précise donc le terme «essai». Il explique qu'un essai consiste à objectiver une mesure.

Une mesure peut ainsi être imaginée, hypothétisée et calculée. Il explique que, en l'objectivant, on perçoit une meilleure image de ce que la mesure peut produire comme effet. Il précise qu'un essai suppose donc d'avoir des objectifs, comme par exemple celui de réduire la vitesse des véhicules. Le processus se compose donc d'une mise à l'essai, sur une période assez longue, environ un an, pour que les gens puissent s'y habituer, puis d'une vérification de voir si les objectifs sont atteints en faisant un bilan. Il ajoute que les effets collatéraux de cet essai sont également analysés et qu'il est procédé à une pesée des intérêts. Cela permet de savoir si, lorsqu'il y a disproportion entre les avantages et les inconvénients, la mesure est adaptée ou s'il vaut mieux l'abandonner. Dans le cas concret, il rappelle que l'idée est d'objectiver des mesures de circulation et qu'il y a différentes appréhensions par rapport à cet essai. Il explique que, le 22 décembre 2012, avec l'accord de la DGM, la Ville de Genève a souhaité mettre en place ces mesures à l'essai. Cependant, le Conseil d'Etat a demandé un moratoire à la Ville de Genève afin de procéder préalablement à une concertation sur ces mesures avec les milieux concernés. La Ville de Genève a pris acte de cette position. Le 8 juin 2011, après que la concertation ait été menée, la Ville de Genève a réitéré sa demande de fermeture du tronçon de Montchoisy. Il rappelle que la DGM n'était pas contre cette mesure, notamment parce que le tronçon est court. Il conclut que, aujourd'hui, on attend la réponse du Conseil d'Etat.

Questions des commissaires

Questions d'une commissaire socialiste: Le Conseil d'Etat n'avait-il pas demandé un moratoire à la Ville de Genève pour la mise en place de ces mesures? Pour quelle raison?

Réponse: Un manque de concertation entre la Ville de Genève et les parties prenantes de ces mesures, soit les commerçants, habitants, les parents, etc.

Question: Une différence a-t-elle été faite entre les commerçants, les associations des habitants et les associations de quartiers. Quelles ont été précisément les parties prenantes à la concertation?

Réponse: Selon le courrier envoyé au Conseil d'Etat, c'est l'ensemble des milieux intéressés qui est visé par cette concertation, les termes désignant les parties prenantes étant vagues. M. Messenger cherche le contenu de la réponse au moratoire. Il est prévu que la réponse soit envoyée par écrit.

Questions d'un commissaire démocrate-chrétien: Qui a la compétence pour élargir des trottoirs, poser des gendarmes couchés et instaurer des zones 30 km/h? Les communes peuvent-elles proposer tous les projets et est-ce la DGM qui décide si oui ou non elle approuve ces propositions?

Réponse: C'est le propriétaire du fonds qui dépose une demande d'autorisation de construire une zone 30 km/h ou un modérateur de trafic ou autre. En l'occurrence, il s'agit du domaine public de la Ville de Genève et, comme pour l'octroi de toutes les autorisations de construire, il faut effectuer une demande à l'Office des autorisations de construire, au sein du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), qui fera ensuite l'objet d'un préavis de la DGM.

Il s'agit là des jalons juridico-administratifs parce que, dans les faits, le travail entre la Ville de Genève et la DGM est fait de très près avec des concertations constantes, afin que les dossiers soient sûrs d'être recevables par l'Office du DCTI. Les dossiers préparés sont ainsi échangés de nombreuses fois et les deux entités communiquent à leur sujet afin de s'assurer qu'ils soient conformes à la Loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière (LCR) et aux normes VSS, c'est-à-dire aux normes d'aménagement des professionnels suisses de l'aménagement.

Les zones 30 km/h sont soumises à un régime particulier et leur élaboration obéit non seulement à l'ordonnance sur les zones 30 km/h, mais à la loi cantonale sur les zones 30 km/h. L'autorité communale demandeuse doit faire un rapport complet pour voir quels éléments entrent en ligne de compte, comme les vitesses enregistrées dans le quartier, les types de réseaux, etc., pour que les autorités puissent préavisier sur des éléments de mesures. Ainsi, il existe des textes qui cadrent un peu plus l'intervention lorsqu'on se trouve dans le cadre de l'ajout de zones 30 km/h.

Question: Au sujet du croisement de la rue de Savoie avec l'avenue de la Gare-des-Eaux-Vives. Cet aménagement a été voulu ou autorisé par la DGM, était rappelé que le trottoir qui a été avancé d'environ 15 à 20 mètres, contrai-

gnant les automobilistes à faire un détour très dangereux pour accéder à la rue de Savoie.

Réponse: La DGM donne obligatoirement un préavis sur les aménagements en Ville de Genève. Dans ce type de demandes, la DGM n'est pas le seul département consulté. L'Office des autorisations de construire fait le résumé de tout et effectue également un préavis.

Question: Une carte de la Ville de Genève avec l'indication des réseaux primaire et secondaire existe-t-elle?

Réponse: Oui.

Question: Peut-elle être remise, en couleur, internet n'étant guère pratique pour cela?

Réponse: La loi cantonale contenant la carte en couleur est la loi sur les routes, soit la L. 1.10. Il vérifiera si cette loi contient effectivement la carte demandée, et ajoute qu'il peut l'envoyer en version papier avec des couleurs, si nécessaire.

Questions d'un commissaire socialiste: M. Pagani a mentionné le fait que, dans toutes les zones 30 km/h installées, il est constaté une importante baisse de la mortalité, ainsi que des bouchons. S'il trouve très satisfaisant que les accidents mortels soient inexistant grâce aux zones 30 km/h, la protection de la vie humaine étant une problématique qui lui tient à cœur, il se réjouirait encore plus du fait que les bouchons soient réduits. En tant qu'hydraulicien, il conçoit très bien de quelle manière le flux de voitures peut être amélioré réduisant la vitesse de celles-ci. Ainsi, il encourage les mesures prises par l'Etat pour faciliter l'installation de zones 30 km/h, la fluidité du trafic et la vie entre les différents transports. Qu'en pense M. Messager?

Réponse: La zone 30 km/h est réglementée par les lois. La loi précise que les zones 30 km/h se situent principalement sur les quartiers. Le quartier des Eaux-Vives est un quartier dans lequel une zone 30 km/h vient d'être instaurée conformément à la loi. Il est vrai que ces zones font passer plus de voitures à 30 km/h qu'à 70 km/h. Il n'a pas d'étude sur la mortalité mais il rappelle le fonctionnement des zones 30 km/h. Ces zones fonctionnent dès que les voitures respectent les 30 km/h imposés, que les automobilistes y soient contraints ou qu'ils le fassent d'eux-mêmes. Il précise que si un piéton traverse la route n'importe où, la voiture roulant à 30 km/h peut interagir avec lui et anticiper la situation. Les deux peuvent donc adapter leur comportement puisqu'ils en ont le temps. Une zone 30 km/h dans laquelle on circule à une vitesse respectée résulte en une bonne cohabitation entre les habitants et les automobilistes.

Questions d'une commissaire du Mouvement citoyens genevois: On lui a dit que des études avaient été menées entre 2001 à 2005 sur le nombre d'accidents

à l'angle des rues Montchoisy et du 31-Décembre. Elle s'étonne que des mesures aient été prises pour changer le trafic alors que, depuis 2005, aucune nouvelle étude n'a été menée, et ce, notamment, avant d'imaginer piétonniser la rue Montchoisy et avant de pousser plus loin les aménagements de ce tronçon piéton.

Réponse: Les questions sur les statistiques précises d'accident doivent être posées à la police, car c'est elle qui détient ces informations. La mesure de la Ville de Genève vise surtout à réduire le trafic de transit dans le quartier, sans que cela soit forcément corrélé avec la diminution des accidents mortels. L'élément-clé était de supprimer en grande partie le trafic de transit sur Montchoisy afin de le rediriger sur le quai Gustave-Ador ou/et sur la route de Frontenex. Le fait d'avoir moins d'accidents découle de la diminution de la vitesse.

Question: Pour réduire la vitesse, une zone 30 km/h n'est-elle pas suffisante sans avoir besoin d'ajouter un tronçon piéton?

Réponse: La rue Montchoisy est seulement en zone 30 km/h pour le moment.

Question: Pourquoi fermer le tronçon prévu?

Réponse: La zone 30 km/h ne change pas la capacité de trafic de transit et, pour le réfréner, il faut mettre en place le tronçon de piétonisation, contraignant les automobilistes à passer par les axes de transit.

Question: Les gens n'éviteront-ils pas quand même ces axes, vu qu'ils sont déjà bouchés?

Réponse: La zone 30 km/h ne dissuade pas le trafic de transit. Ce trafic va là où il est le mieux loti.

Question: Le report du trafic sur les Eaux-Vives et le quai Gustave-Ador n'est pas la bonne solution, parce que cela va faire augmenter un trafic qui est déjà hyper chargé. Des évaluations ont-elles été faites sur ce report et ses conséquences, étant donné que le report ne va pas concerner uniquement le trafic de transit. Exemple: une fois par semaine la commissaire déjeune à la rue Montchoisy et une autre fois dans la semaine elle déjeune à la rue des Vollandes. Ensuite elle va faire ses courses. Etant donné qu'elle habite dans un tout autre quartier, elle prend sa voiture, la gare en zone bleue pour déjeuner, et la gare dans une autre place pour aller faire ses courses près du Pré-l'Evêque. Elle explique que, si elle est obligée de passer, comme beaucoup d'autres gens, par la route de Frontenex, par la rue des Eaux-Vives ou par le quai Gustave-Ador, elle va se retrouver à ne plus faire ses courses dans le quartier, ce que les commerçants déplorent également, sauf à augmenter le trafic déjà hors de proportion à certaines heures.

Réponse: Les informations détaillées doivent être demandées à la Ville de Genève puisqu'elle a effectué un rapport d'étude avant d'envisager ces mesures,

dans lequel les reports de trafic ont été mentionnés. En ce qui concerne la hiérarchie du réseau, la rue Montchoisy est une rue du réseau de quartier et n'a pas vocation, a priori, à servir au transit de gens qui viendraient de Vandoeuvres et qui iraient au Centre-Ville. Il explique que ces gens-là devraient se situer soit sur le quai Gustave-Ador, soit sur la route de Frontenex. Il rappelle que le projet ne ferme pas le quartier et que, donc, les personnes au sein du quartier pourront toujours se déplacer, même si c'est vrai que cela les oblige à faire un détour.

Aujourd'hui, il n'y a pas vraiment d'autre solution: les autorités sont en constante recherche d'un équilibre entre l'accessibilité au quartier et la volonté de réduire le trafic de transit. Il s'agit d'une pesée des intérêts.

Question: Si les gens ne peuvent plus passer nulle part dans le quartier des Eaux-Vives, ne passeront-ils pas par un autre endroit et ne faudra-t-il pas, par conséquent, arranger les choses ailleurs?

Réponse: Le réseau est de toute façon encombré aux heures de pointe, et c'est l'un des éléments à mettre en balance avec les rues du quartier.

Question: Le revêtement phonoabsorbant servant à réduire le bruit des véhicules sur la chaussée est-il inutile au-dessous de 50 km/h? Ce système ne serait-il pas tout de même efficace pour réduire le bruit?

Réponse: L'Etat n'est pas compétent et, s'agissant du domaine public communal, c'est la commune qui s'en charge, et ce d'ici à 2018. Ainsi, il indique que la DGM ne peut pas répondre à cette question.

Le président indique que c'est de la compétence de la Ville de Genève et que la commission des pétitions reposera la question aux personnes compétentes en Ville de Genève.

Questions d'un commissaire d'Ensemble à gauche: Les pétitionnaires avaient laissé entendre que les services de sécurité ne pouvaient plus très bien circuler en raison des aménagements effectués dans le quartier. Il aimerait savoir comment ces services sont consultés et s'ils ont voix au chapitre lors de la prise de la décision des aménagements.

Réponse: Ils sont évidemment consultés. La Ville de Genève consulte ces services et quand l'autorisation de construire est donnée, c'est la Ville de Genève qui intervient. Pour le Canton, il y a une commission traitant tous les projets, dans laquelle les services sont représentés et donnent leur avis. La Ville de Genève a le même dispositif qui permet de consulter ces services-là.

Questions d'un commissaire de l'Union démocratique du centre: A partir du moment où le quai Gustave-Ador et la route de Frontenex sont les axes de passage général, il faut aussi considérer que les rues de Montchoisy et des Eaux-

Vives sont les seuls axes horizontaux qu'il reste pour pénétrer dans le quartier. Il rappelle que M. Pagani lui avait répondu que l'avenue William-Favre était un moyen de se déplacer dans le quartier. Or, il n'est pas possible de se croiser dans cette rue. Il demande donc si une amélioration est possible sur ces rues de transfert, entre les rues pénétrantes, et de l'une à l'autre. Il ajoute que si les deux principales voies de désengorgement ne sont pas des rues où les voitures peuvent passer, cela risque de poser de gros problèmes.

Réponse: Ce n'est pas la DGM qui fera un plan à ce sujet, car c'est du ressort de la Ville de Genève qui a initialement demandé de faire un essai. Cet essai sert à objectiver un certain nombre de choses et à voir comment la mesure de réduction de la circulation de transit induit d'autres comportements et implique de mettre en place telle ou telle mesure complémentaire. Cela évite de faire des études de comportement pour lesquelles il n'y aurait pas de résultats appréciables. L'idée de l'essai était d'avoir des représentants de la DGM, de la Ville de Genève, des TPG, etc., pour pouvoir apprécier l'impact de la mesure après la période d'essai.

Question: Pour que l'essai soit une réussite, ne faudrait-il pas optimiser la circulation en facilitant le transit dans les pénétrantes?

Réponse: Il faut demander directement à la Ville de Genève, tout ce qu'il sait étant que le projet Montchoisy a pour but de déplacer le trafic sur le quais Gustave-Ador et la route de Frontenex.

Question: Que pense-t-il de l'aménagement du haut de la rue Maunoir où il y a une voie de vélos à contre-sens? Dans un souci de précision, il a mesuré lui-même l'espace séparant la voie de vélos et le passage piéton. Il y a 3 mètres, ce qui empêche le cycliste de voir la traversée piétonne. Cela ne lui semble pas être une mesure de sécurité, puisqu'en plus, la rue est étroite en raison des véhicules garés des deux côtés. La voie pour vélos commence sur la voie du bus, passe ensuite sur le passage piéton et disparaît enfin puisqu'il n'y a pas de passage possible dans la rue, se transformant en simples flèches indiquant la direction que doivent prendre les vélos. Quid?

Réponse: Les éléments du type de ceux rapportés ici sont très importants dans l'aménagement des zones 30 km/h parce qu'il y a des bilans après un an faisant état des commentaires, avis et remarques des habitants du quartier. Il est essentiel que cet élément soit mentionné dans ce bilan. Cependant, dans une zone 30 km/h, les contre-sens font partie des aménagements légaux et courants, car on considère que tous les utilisateurs de la zone doivent s'attendre à des obstacles et qu'il n'est donc pas problématique de se retrouver avec un vélo en face de soi dans une rue, même étroite. Il ne dit que pas l'aménagement est fait pour cela mais il dit que le conducteur doit être très attentif aux vélos qui pourraient passer.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que sa question porte sur la sécurité de cet aménagement.

Réponse: Le vélo doit s'adapter et pouvoir freiner. Il est très important que cela soit rapporté au Service des aménagements et de la mobilité (SAM), d'autant plus qu'il est habitant. Ce service doit, dans son bilan, tenir compte de tous ces éléments, les vérifier et voir s'ils nécessitent des adaptations ou pas. Ces bilans ont lieu dans toutes les zones 30 km/h et, souvent, les mesures font l'objet d'adaptations, tout ne pouvant pas être anticipé. Il note cette remarque mais conseille vivement d'en référer au service de la Ville de Genève, plus à même d'inclure cela dans son rapport.

Question: L'accès aux pharmacies de garde du quartier, la nuit et les jours fériés, a-t-il été pris en compte?

Réponse: A nouveau, c'est une prérogative de la Ville de Genève qui a fait le bilan. Il a vu, sur le plan de ce tronçon, qu'il a été prévu des espaces de livraison autour de la zone. Il pense donc que cela peut permettre au service de garde de se parquer.

Question: Est-il prévu, en compensation du nouveau trafic reporté de la rue Montchoisy, d'améliorer et de synchroniser le rythme des feux sur la route de Frontenex et la rue des Eaux-Vives, ceux-ci variant entre cinq et six minutes, ce qui est très long, avec des voies de déviation courtes?

Réponse: Il est impossible que les feux durent sept minutes, c'est extrêmement long, la moyenne étant de nonante secondes. Par rapport à ce projet de Montchoisy, dans le cadre de l'essai, des modifications des carrefours à feux pourraient intervenir dans le cadre de l'essai.

Le président indique qu'on verra le bilan et que ces questions concernent surtout la Ville de Genève.

Question d'une commissaire socialiste: Le moratoire du Conseil d'Etat est-il tombé? Car elle a compris que, après que la concertation aura été menée, il va y avoir l'installation de ce dispositif provisoire entre les rues Maunoir et du 31-Décembre sur la rue Montchoisy.

Réponse: Ce n'est pas le cas. Le Conseil d'Etat n'a rien décidé et le moratoire est toujours valable, ce qui fait qu'aucune installation ne peut être effectuée pour le moment.

Question d'un commissaire d'Ensemble à gauche: Qu'en est-il de l'essai?

Réponse: La Ville de Genève a voulu mettre la mesure prévue à l'essai, avec approbation de la DGM. Le Conseil d'Etat a ensuite déposé un moratoire sur cette question pour manque de concertation. La Ville de Genève a effectué la concertation et renvoyé cela au Conseil d'Etat, qui n'a pas encore décidé de lever le moratoire.

Une commissaire socialiste observe avec surprise que tous les débats sur cette pétition se fondent sur un élément très hypothétique. Une maman, voisine, lui a demandé qui est prioritaire dans une zone 30 km/h ce à quoi elle n'a pas su répondre.

Réponse: Les voitures sont prioritaires, mais les piétons peuvent s'engager où bon leur semble.

Question: La responsabilité de traverser la rue incombe-t-elle aux piétons?

Réponse: La loi sur la circulation routière (LCR) prévoit que, si le piéton s'engage, l'automobiliste doit faire attention et que c'est la raison pour laquelle les passages piétons sont rares. Cependant, étant donné que les enfants et les personnes âgées sont considérés comme des personnes à déficience cognitive sans que ces termes ne contiennent rien de péjoratif, de nombreux passages piétons ont été maintenus aux abords des écoles et des homes. Il reconnaît toutefois que l'éducation des enfants est rendue plus difficile en zone 30 km/h.

Question: On a beaucoup parlé des transferts entre le lac et la route de Frontenex alors qu'il lui semble évident qu'entre la rue du 31-Décembre et celle des Eaux-Vives, il n'y a aucun problème pour passer. Il y a eu beaucoup de remarques sur comment se déplacer sur la rue William-Favre depuis le quartier, ainsi que pour se rendre vers la rue du Pré-l'Evêque. Cependant, ces mesures ne posent pas de problème d'accessibilité.

Réponse: En termes d'accessibilité, il n'y a effectivement pas de problème posé.

Question d'un commissaire du Parti libéral-radical: Y a-t-il des statistiques sur ces flux de transit sur le tronçon de rue concerné et sur les rues adjacentes?

Réponse: Un rapport a été fait par la Ville de Genève. La fermeture de la rue de Montchoisy induirait une réduction d'environ 60% au niveau de la rue Maunoir.

Question: 60% de quoi?

Réponse: 60% de moins du trafic actuel, selon la présentation de M^{me} Piriz.

Question d'une commissaire du Mouvement citoyens genevois: Les commerçants doivent subir des contraintes en raison des aménagements, notamment, dans la rue William-Favre. Qu'en est-il des véhicules de sécurité qui devraient intervenir dans cette rue? Aucun croisement n'étant possible, la voiture devrait reculer ce qui est probablement faisable, en usage normal. Cependant, aux heures de pointe et même à 30 km/h, c'est une zone douce, certes, mais qui ne circule pas. Ainsi, s'il y avait un cambriolage dans la rue Montchoisy à 17 h, les voitures de police ne pourraient pas intervenir, d'autant plus si le casseur décidait de partir en moto. Elle demande s'il a été tenu compte des paramètres

d'utilisation et des fréquentations des rues avant de mettre des ralentissements. Elle demande également s'il a été tenu compte des progrès des nouveaux véhicules non polluants qui sont le futur. Elle trouverait dommage de devoir à nouveau réglementer d'ici à cinq ans parce qu'on n'aurait pas pris en compte les progrès de l'automobile.

Réponse: Il ne peut pas être répondu à ces questions car cela dépasse le champ de compétences de la DGM. Le problème de mobilité sur le canton est la place occupée par un véhicule, qu'il soit plus ou moins polluant ne changeant rien en termes de place.

Question: Quid du fait qu'une Smart prend moins de place qu'une voiture standard?

Réponse: Par rapport à l'empreinte de la voiture, cela ne change rien.

Question: La mobilité douce n'est pas possible pour tout le monde, par exemple pour les personnes atteintes de problèmes articulaires ou autres handicaps. Ces personnes se heurtent à des difficultés parce qu'on veut limiter la circulation, ce qui, au final, leur impose de rester dans leur quartier. Comment sont pris en compte les besoins de ces personnes?

Réponse: L'auditionné ne comprend pas la question.

Question: Les places en épi prennent plus de place et empêchent les gens de passer, ce qui contraint ceux qui ne peuvent pas se déplacer autrement qu'en voiture à subir de nombreux désagréments, ce qu'elle trouve intolérable.

Séance du 16 avril 2012

Un commissaire démocrate-chrétien souhaite d'autres auditions, car il connaît bien le quartier et n'est pas d'accord avec toutes les revendications des pétitionnaires.

Séance du 17 septembre 2012

Un commissaire démocrate-chrétien signale que cette demande concerne un projet auquel le Conseil d'Etat a décidé de ne pas donner suite.

Une commissaire du Mouvement citoyens genevois aimerait avoir la certitude que cette portion de rue ne va pas être fermée à la circulation avant de classer cet objet et aimerait connaître l'origine de cette information.

Un commissaire démocrate-chrétien indique qu'il a pu lire cette information dans la presse et relève que les talents informatiques de la commissaire du Mou-

vement citoyens genevois devraient lui permettre aisément de retrouver celle-ci sur internet.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre précise que le projet lui semble avoir été suspendu, et non abandonné. Il propose donc d'aller jusqu'au bout du traitement de cette pétition, afin de sensibiliser le Conseil administratif aux enjeux de cette situation, même s'il est probable que la réponse du Conseil administratif consacre l'abandon du projet visé. Il souhaite donc que le vote de cet objet ait lieu, sans tenir compte de la situation décrite par le commissaire démocrate-chrétien.

Une commissaire socialiste précise que les informations relayées par le commissaire du Parti démocrate-chrétien sont tirées du point de presse du Conseil d'Etat du 21 août 2012. Son groupe votera le classement de la pétition P-265.

Une commissaire du Parti libéral-radical souligne que cette problématique est également liée au référendum qui donne lieu à la votation du 23 septembre 2012, et qu'il ne s'agit que d'une suspension.

Un commissaire socialiste relève que la politique du Conseil d'Etat n'est pas nécessairement celle de la Ville, et que le vote du 23 septembre prochain propose d'étudier de plus près des projets de piétonisation. Ayant pu constater que le Conseil administratif semble en charge de ce dossier et sera, dans ce cadre, amené à discuter avec les différentes personnes visées, il ne voit pas en quoi un renvoi de la pétition P-265 au Conseil administratif serait utile et votera donc son classement.

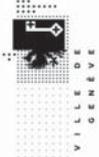
Un commissaire de l'Union démocratique du centre, considérant que la situation est confuse, il est d'avis qu'il est nécessaire de relayer les éléments contenus dans la pétition au Conseil administratif afin qu'il les prenne en compte dans l'étude du dossier.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien indique qu'il s'abstiendra lors du vote, précisant que, en tant que résidant des Eaux-Vives, il ne souffre d'aucun problème de trafic dans ce quartier, contrairement à ce que décrit le texte de la pétition.

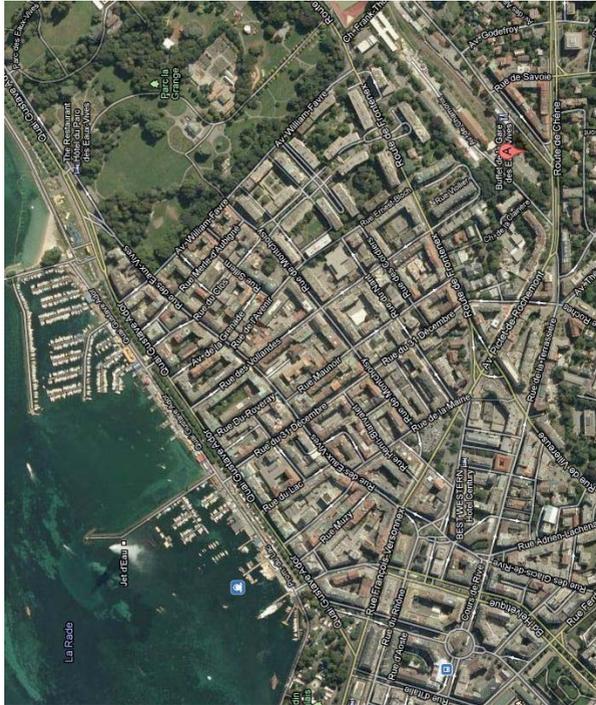
Vote

La commission des pétitions décide de renvoyer la pétition P-265 au Conseil administratif par 8 oui (1 Ve, 3 LR, 2 UDC, 2 MCG) contre 2 non (S) et 1 abstention (DC).

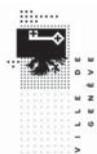
- Annexes:* – texte de la pétition
– présentation PowerPoint des réalisations et projets pour l'accessibilité au quartier des Eaux-Vives



Quartier des Eaux-Vives : réalisations et projets



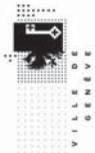
COMMISSION DES PETITIONS
7 NOVEMBRE 2011



ACCESSIBILITE AU QUARTIER DES EAUX-VIVES REALISATIONS ET PROJETS

Sommaire

1. Concertation: constats et mesures
2. Réalisations: aménagements ponctuels et zone 30km/h
3. Projet en cours: piétonnisation d'un tronçon de la rue de Montchoisy



ACCESSIBILITE AU QUARTIER DES EAUX-VIVES

Résumé du processus

2004-2005 : concertation

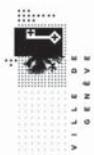
2006 : réalisation de mesures de sécurisation ponctuelles

dépôt de la demande d'autorisation de construire de la zone 30km/h

2009 : autorisation de construire de la zone 30km/h délivrée

autorisation des mesures à l'essai sur la rue de Montchoisy et la rue
des Eaux-Vives

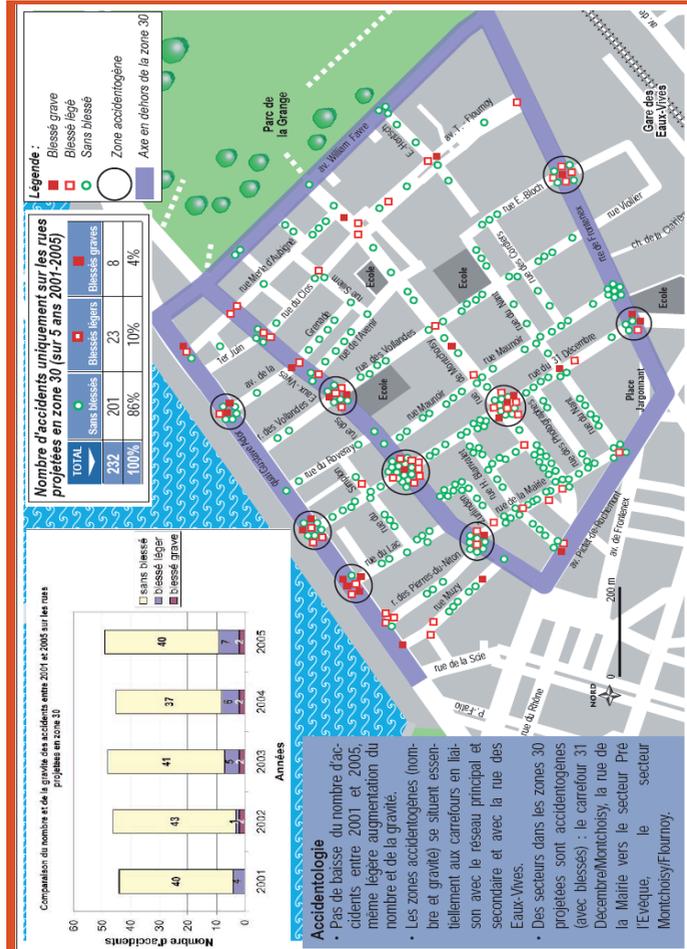
2010-2011: réalisation de la zone 30km/h



ACCESSIBILITE AUX EAUX-VIVES

La situation avant la prise de mesures : accidentologie

Intersections et carrefours accidentogènes (232 accidents en 1 an)



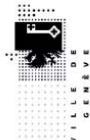


ACCESSIBILITE AUX EAUX-VIVES

La situation avant la prise de mesures : transit

Part élevée de
 trafic transitant
 à travers le
 quartier

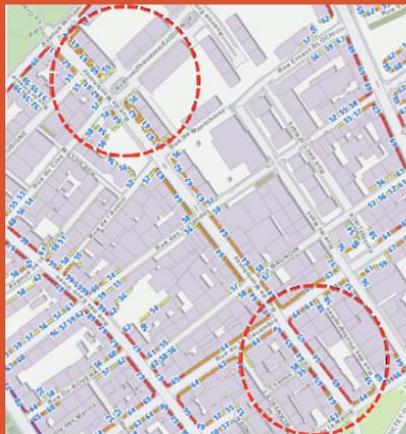




ACCESSIBILITE AUX EAUX-VIVES

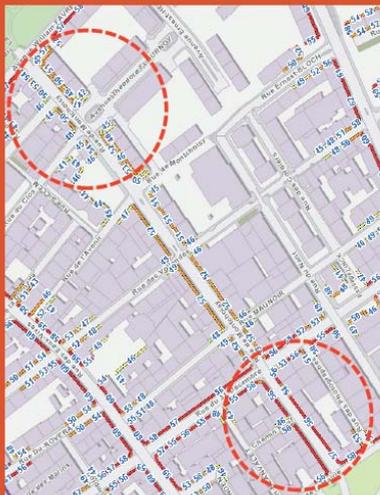
Les immissions sonores à la rue de Montchoisy (état 2011)

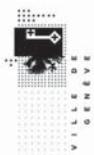
Degrés de sensibilité	VLI [Lr en dB(A)]		VA [Lr en dB(A)]	
	Jour	Nuit	Jour	Nuit
DS II	60	50	70	65
DS III	65	55	70	65



Jour : dépassements
 VLI DSIII et DSII

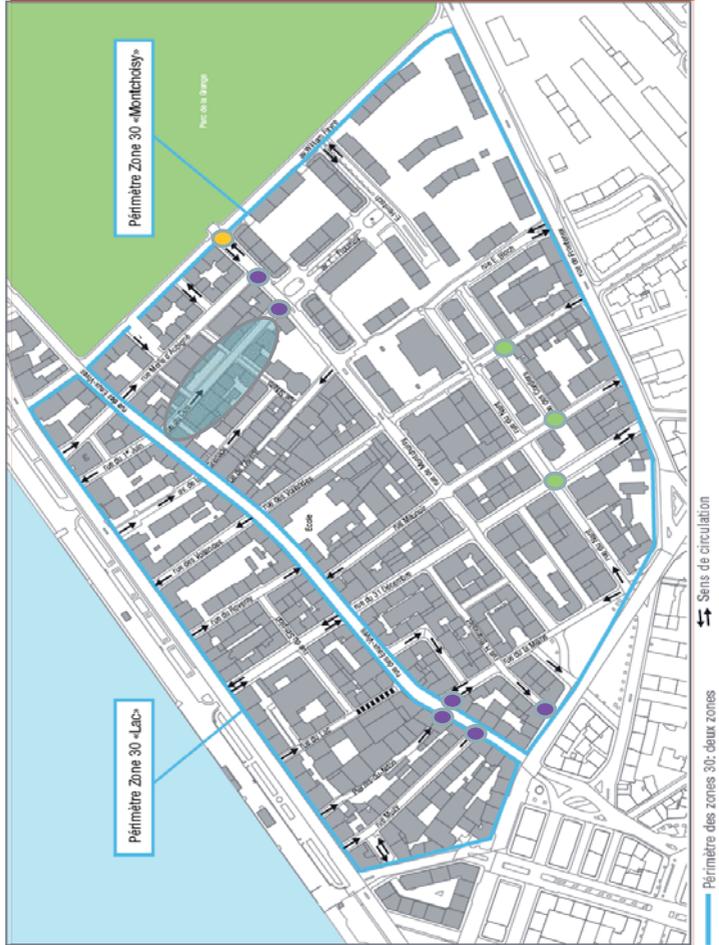
Nuit : dépassements VLI
 DSIII et DSII





ACCESSIBILITE AUX EAUX-VIVES

Une évidence : la zone 30km/h

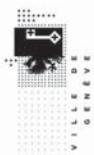


Interventions ponctuelles

- Plateau de ralentissement
- Elargissements de trottoirs
- Avancées de trottoirs
- Trottoirs traversants

Bilan stationnement :

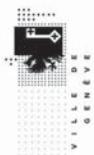
- +13 places TI 90'
- +6 places TI macarons
- +40places deux-roues



ACCESSIBILITE AUX EAUX-VIVES

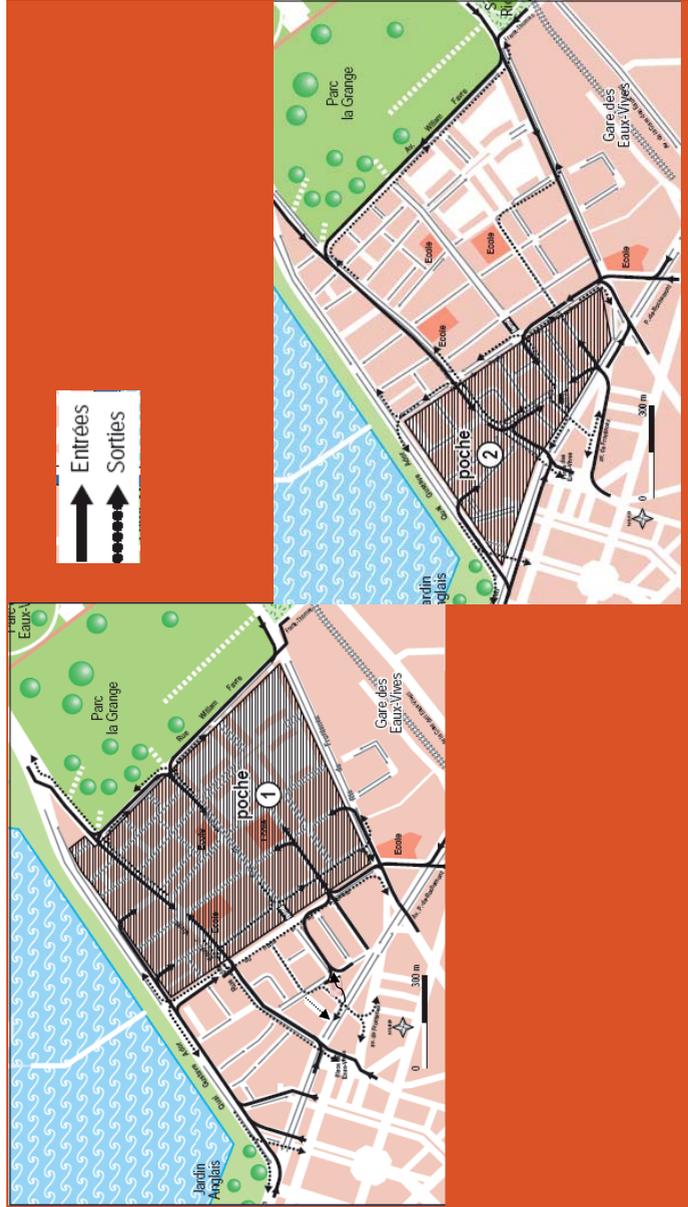
Le projet de piétonnisation d'un tronçon de la rue de Montchoisy





ACCESSIBILITE AUX EAUX-VIVES

Les schémas d'accessibilité de la zone 30km/h



M^{me} Sandrine Burger (Ve). Je voulais juste apporter une petite précision: c'est bien gentil d'avoir son nom dans un rapport mais, lors des deux séances du 10 et du 17 septembre 2012 qui me sont attribuées, j'étais à l'hôpital... Ce n'est donc pas moi qui présidais! Pour un soir, c'était M. Gauthier et, pour l'autre, M^{me} Turgut Bandelier, donc si pour les archives on pouvait corriger... C'est juste une petite précision. Merci! (*Corrigé au «Mémorial».*)

Le président. Merci, Madame Burger. Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, je mets au vote les conclusions de la commission, soit le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition au Conseil administratif sont refusées par 31 non contre 26 oui.

Le président. La pétition est donc classée.

- 10. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Georges Queloz, Jean Sanchez, Jean-Marc Froidevaux, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et M. Vincent Maitre: «Pour des compétitions sportives internationales à Genève» (M-747 A)¹.**

Rapport de M. Sylvain Thévoz.

Cette motion a été renvoyée à la commission des sports par le Conseil municipal lors de la séance du 12 mars 2008. La commission, placée sous la présidence de M. Jean-Louis Fazio, a examiné la motion M-747 lors des séances du 12 juin et 4 septembre 2008 ainsi que lors des séances du 9 novembre et du 30 novembre 2009.

¹ «Mémorial 165^e année»: Développée, 4808.

Rappel de la motion

Considérant:

- le nombre important d’installations sportives situées en ville de Genève;
- la situation privilégiée de Genève en Europe et dans le monde en sa qualité de ville internationale;
- la volonté de soutenir le sport de compétition comme facteur d’incitation à la pratique généralisée du sport, facteur d’intégration et porteur de valeurs telles que le respect de soi et des autres, le dépassement de soi, l’apprentissage de l’esprit d’équipe;
- le fait que, par le passé, la Ville de Genève a su accueillir des compétitions d’envergure internationale telles que le tournoi de tennis ATP du parc des Eaux-Vives, le tournoi du «Salon de l’auto», qui réunissait les grands clubs européens de hockey, plusieurs championnats d’Europe et du monde de patinage artistique;
- la chance de pouvoir aujourd’hui être coorganisateur de l’événement sportif majeur qu’est l’Eurofoot 2008,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir, en collaboration notamment avec les fédérations et associations sportives et Swiss Olympic, la création de manifestations sportives d’envergure internationale sur le territoire de la Ville de Genève.

Séance du 12 juin 2008

Audition de M^{mes} Nathalie Fontanet et Fabienne Aubry Conne, conseillères municipales et motionnaires

(Le rapporteur désigné de l’époque était M. Christophe Buemi.)

Les motionnaires rappellent l’importance, pour la Ville de Genève, d’organiser de grandes compétitions. Pour y parvenir, il faut une volonté politique forte et cette motion vise à l’appuyer. Un commissaire leur demande si elles ont une préférence en termes de sports et si elles souhaitent que Genève accueille les sports les plus médiatisés. Pour elles, le but premier de cette motion est de pousser à une utilisation maximale des installations de la Ville. Du moment que la compétition est internationale, elle sera forcément médiatisée, des retombées économiques pour la Ville en découleront. Un commissaire n’est pas convaincu par l’argument portant sur les retombées économiques pour la Ville de Genève. Ce qui compte avant tout c’est que des jeunes soient encouragés à faire du sport. Si l’organisation de grands événements favorise l’émulation, alors tant mieux. Quant à l’usage des installations de la Ville, elles sont déjà surutilisées, il n’y a pas besoin d’en accroître l’usage. Le coût de l’organisation de grandes compétitions internatio-

nales doit être soigneusement étudié. Il faut faire soigneusement la balance entre la renommée de l'événement et son coût pour la Ville.

Les commissaires évoquent les auditions de M. Jacky Delapierre, organisateur d'Athletissima à Lausanne, de «M. Eurofoot» à Genève, de M. Jobin, président de Genève Tourisme, du président du concours hippique de Genève, de M. Yvan Perroud, président de l'Association cantonale genevoise de football. Le président propose que la commission commence par auditionner M. Tornare, magistrat, avant d'ouvrir le tour des auditions. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Séance du 4 septembre 2008

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M. Philippe Voirol, chef du Service des sports

M. Manuel Tornare, rappelle que l'on ne peut comparer Genève à Lausanne. Cette dernière abrite le siège mondial du Comité international olympique (CIO), sa vitrine est le sport. Pourtant, la Ville de Genève n'est pas inactive sur le dossier des compétitions sportives internationales. Elle a, par exemple, lutté avec succès pour obtenir l'organisation du concours mondial hippique. Organiser les Jeux olympiques est néanmoins encore une toute autre paire de manche. Pour se lancer dans une telle course, il faut une adhésion populaire extrêmement forte, une classe politique unie derrière le projet, des médias mobilisés et un soutien financier privé fort. Tout cela se prépare soigneusement et, si ces conditions ne sont pas réunies, il devient extrêmement compliqué de viser l'organisation d'événements de calibre mondial comme les Jeux olympiques. Il est assez clair, suite à l'organisation de tels événements, que les retombées pour la région sont importantes. On a vu que des villages olympiques ont pu être transformés en quartier à vocation sociale. Cela peut permettre aussi de rénover des installations existantes et d'en créer de nouvelles. Il faut néanmoins différencier soigneusement ce que l'on entend par compétition internationale à Genève. Accueillir trois matches de l'Eurofoot, une étape du Tour de France ou organiser les Jeux olympiques, ce n'est pas du tout comparable et cela engage des moyens très différents.

M. Voirol rappelle que l'organisation de tels événements occasionne des coûts importants. Il évoque l'organisation d'un championnat du monde de gymnastique à Lausanne et d'un championnat du monde cycliste. Un conseiller municipal rappelle qu'il faut en contrepartie tenir compte des gains d'image suite à de l'organisation de tels événements. Mais chiffrer les gains d'image semble ardu. Le président de la commission rappelle que le président de Genève Tourisme a souhaité être entendu sur cette motion.

La commission vote à l'unanimité l'audition de M. Jean-Pierre Jobin, président de Genève Tourisme, et de M. Perroud, président de l'Association cantonale genevoise de football.

Séance du 9 novembre 2009

Audition de M. Jean-Pierre Jobin, président de Genève Tourisme, et de M. Perroud, président de l'Association cantonale genevoise de football

M. Jobin soutient cette motion qui va dans le sens de Genève Tourisme pour développer l'animation de la cité et de la région. A ses yeux, le partenariat privé-public est incontournable pour l'organisation d'un événement d'ampleur internationale. Les milieux du tourisme genevois se réjouissent de l'organisation de tels événements. M. Jobin rappelle que, sur l'ensemble de l'année, les hôtels genevois sont remplis à 80%. Mais, durant le week-end, ce taux chute à 40 ou 45%. L'organisation de manifestations sportives est donc la bienvenue. Mais, avant d'avancer plus loin dans la planification de manifestations sportives internationales, il faut régler la question de la volonté politique. Lausanne a une politique bien définie pour agir. Cela ne semble pas être le cas à Genève. Les principaux problèmes, lors de l'organisation de grands événements, c'est la collaboration entre les divers services de l'administration, l'utilisation du domaine public. Obtenir les autorisations et savoir à qui les demander est toujours trop compliqué. Un commissaire relève que Genève organise des manifestations importantes. Le Bol d'or, la Course de l'Escalade, un tournoi ATP. Il se demande s'il ne faudrait pas déjà donner plus de visibilité à de telles manifestations. Pour M. Jobin, la Suisse n'a plus accueilli de Jeux olympiques d'hiver depuis 1948. Pour organiser un événement d'une telle ampleur, il faut établir des conditions cadres et faire une liste de ce que l'on vise. L'engouement populaire provoque l'engouement politique. La population locale doit dès lors être impliquée. Genève Tourisme n'agit que si on le leur demande. C'est aux organisateurs de contacter Genève Tourisme lorsqu'il y a des événements pour qu'ils soient soutenus. M. Perroud met en avant l'importance d'avoir des installations correspondant aux normes afin d'organiser des événements internationaux. Concernant le football, à part les stades de la Praille, de Varembé et de Frontenex, il n'existe rien d'autre pour organiser des événements d'envergure nationale. C'est néanmoins suffisant pour réaliser des événements d'envergure à Genève, comme, par exemple, un championnat d'Europe de football féminin. Un commissaire demande s'il a fallu renoncer à l'organisation d'événements en raison du manque d'installations sportives. M. Perroud répond que non, cela ne s'est pas produit.

Le président met au vote le renoncement à l'audition de M. Jacky Delapierre, organisateur d' Athletissima à Lausanne, les questions des commissaires ayant été traités d'une manière exhaustive.

Le renoncement à l'audition de M. Jacky Delapierre est accepté par 10 oui (2 AGT, 3 Ve, 2 UDC, 1 R, 2 L) et 4 abstentions (2 DC, 2 S).

Séance du 30 novembre 2009

Pour les commissaires, il est important d'élargir les acteurs aux communes et aux cantons, voire à la région transfrontalière, cet enjeu autour des organisations d'événements internationaux et que ce ne soit pas seulement la Ville de Genève qui en prenne à charge l'organisation. Il est important d'amener la jeunesse à être saine et sportive et d'offrir aux jeunes toutes les possibilités d'atteindre ce but et de créer autant de manifestations sportives importantes que possible pour ce faire. Il semble possible, en Ville de Genève, d'organiser, pour toute une série de sports, des manifestations internationales, sans mettre en place de nouvelles installations. Il s'agit donc de bien cibler les manifestations que la Ville souhaite héberger et de faire avec les moyens existants avant tout. Une volonté des commissaires se dégage pour mettre plus en avant le sport féminin, notamment par le biais du football. Le côté populaire des sports doit être mis en avant, et les associations et les fédérations sportives partenaires fortement impliquées. La dimension compétitive du sport ne doit pas être renforcée mais on doit utiliser celle-ci pour stimuler et encourager la population à pratiquer le sport.

A la fin des débats, un amendement est voté à l'unanimité. La motion ainsi amendée est votée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir, en collaboration notamment avec le Canton, les autres communes, les fédérations et associations sportives et Swiss Olympic, la création de manifestations sportives d'envergure internationale à Genève, en exigeant la transparence financière de la part de tous les acteurs concernés, en mettant sur pied les catégories populaires lorsque cela est possible.

Le président. Personne ne demande la parole, je fais donc voter l'amendement de la commission.

Mesdames et Messieurs, le système de vote électronique est en panne, nous votons à main levée... Ah, on me fait signe qu'il fonctionne à nouveau. Nous votons.

SÉANCE DU 26 MARS 2014 (après-midi)
Motion: rendons la place Emile-Guyénot aux habitants

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 59 oui contre 2 non (2 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 60 oui contre 3 non (2 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de soutenir, en collaboration notamment avec le Canton, les autres communes, les fédérations et associations sportives et Swiss Olympic, la création de manifestations sportives d'envergure internationale à Genève, en exigeant la transparence financière de la part de tous les acteurs concernés, en mettant sur pied les catégories populaires lorsque cela est possible.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

- 11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 18 avril 2012 de MM. Adrien Genecand, Rémy Burri, Alexis Barbey, Gary Bennaim, Olivier Fiumelli, Jean-Paul Guisan, Simon Brandt, Guy Dossan, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Sophie Courvoisier et Michèle Roulet: «Rendons la place Emile-Guyénot aux habitants!» (M-1017 A)¹.**

Rapport de M. Jean-Charles Lathion.

La motion M-1017 a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 9 octobre 2012. La commission s'est réunie les 9 et 30 janvier 2013, sous la présidence de M. Alberto Velasco.

¹ «Mémorial 170^e année»: Développée, 1784.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Stéphanie Günther Pizarro, avec la diligence et la précision qu'on lui reconnaît.

Rappel de la motion

Considérant:

- que cette place ne ressemble plus à une place que par son nom;
- que le kiosque situé sur sa bordure ressemble plus à un dépotoir qu'à un lieu ouvert au public,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rendre cette place et son kiosque à la population au plus vite.

Séance du 9 janvier 2013

Audition de MM. Olivier Fiumelli et Gary Bennaim, conseillers municipaux et motionnaires

Aux interrogations sur la pertinence d'avoir renvoyé cet objet à la commission des finances, M. Olivier Fiumelli rappelle que la gestion du kiosque incombant à la Gérance immobilière municipale (GIM), il était logique que la commission des finances s'en saisisse.

M. Gary Bennaim, en reconnaissant le bien-fondé d'une association défendant les enfants contre les mauvais traitements, relève toutefois l'état déplorable d'un kiosque qui lui a été attribué et qui est complètement laissé à l'abandon sur un lieu de passage. M. Fiumelli préconise, dès lors, de changer son affectation afin de rendre cette place plus vivante. Il évoque l'exemple du kiosque de la place Claparède animé par un vendeur de kebabs. Les motionnaires entendent rendre la place Guyénot aux habitants.

Une commissaire, habitant un immeuble voisin, remarque que la place située en plein carrefour n'est pas précisément un lieu propice pour s'installer boire un café ou se restaurer. Elle souhaiterait, dans la mesure où il s'agit de l'évacuation d'une association ne pouvant assumer le fonctionnement du kiosque, qu'une alternative lui soit proposée.

Concernant la vie qu'il voudrait donner à cet endroit, M. Bennaim la renvoie à l'exemple du kiosque d'attente TPG de la place Claparède qui a été complètement transformé et qui est situé également dans un carrefour. Quant à une solution d'échange, il admet que l'association fait certainement un travail très louable, mais que l'on ne voit pas quelles sont les activités effectives du kiosque. La Ville doit être rendue attentive au fait que cette place et son kiosque ne cor-

respondent pas aux critères de gestion d'un bien, tels qu'on pourrait les attendre de la GIM.

Un commissaire rappelle qu'Emile Guyénot était anthropologiste. Il relève que les dernières informations figurant sur le site Terre des enfants datent de deux ans, ce qui incite à croire que les activités de l'association se trouvent en souffrance. Pour lui, le kiosque s'avère être un véritable dépotoir et il exige des mesures immédiates sans que des auditions ne soient nécessaires.

Pour un autre commissaire, la motion se situe à deux niveaux. Il y a, d'une part, le côté pratique, urbanistique, soit la bonne utilisation des locaux de la GIM et, d'autre part, le contexte historique de l'association. Elle estime qu'il faut se rappeler que M^{me} Geneviève Piret, qui est à l'origine de cette association, a été une personnalité extrêmement importante dans les années 1980 par la prise en considération des problèmes de maltraitance, notamment d'inceste, auprès du Service médico-pédagogique. Elle relève que cette dame est aujourd'hui âgée et que, pour traiter cette question de manière sensible et humaine, il conviendrait de rencontrer cette association et de considérer l'aide qui pourrait lui être apportée avant de récupérer les locaux qui ne sont plus utilisés aujourd'hui de manière judicieuse. Elle se demande donc si l'on pourrait envisager le traitement de cette motion sous un angle plus large.

M. Bennaïm estime que l'on pourrait certainement reconnaître le travail effectué par M^{me} Piret en lui accordant une rue à son nom. Il pense que M^{me} Piret n'a peut-être plus la force et l'énergie de s'occuper de cette cause aujourd'hui, et que cela vaut la peine d'évaluer si les activités de l'association ont été correctement reprises par d'autres, notamment par rapport à tout ce qui a trait aux nouvelles technologies. Il souligne que la motion ne se veut pas un jugement de valeur sur le travail de M^{me} Piret ou sur sa personnalité, mais qu'il s'agit simplement de se demander si on peut, aujourd'hui, avancer dans les conditions actuelles.

Pour un autre commissaire, le titre de la motion s'avère trop générique. Cela l'amène à énoncer trois propositions:

- premièrement, il conviendrait de vérifier si le local est utilisé et, le cas échéant, le réaffecter à des personnes qui seraient à même de l'animer;
- deuxièmement, concernant la présentation du lieu, il faut demander de remettre les choses en ordre;
- troisièmement, il conviendrait d'intégrer à la motion une invite pour permettre de trouver des alternatives afin de ne pas prêter l'association.

Le président, constatant que tout le monde est d'accord avec l'initiative, signale que les recommandations qui ont été faites devraient permettre aux motionnaires de reformuler leur proposition.

Séance du 30 janvier 2013

Proposition d'une nouvelle formulation de la motion, discussion et vote

Le président poursuit l'étude de la motion en proposant la nouvelle invite soumise par M. Olivier Fiumelli, motionnaire: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de modifier l'affectation du kiosque de la place Emile-Guyénot afin d'en faire un lieu ouvert au public» en lieu et place de «le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rendre cette place et son kiosque à la population au plus vite».

Les groupes des Verts et d'Ensemble à gauche ne se satisfont pas de cette proposition qui signifie, à leurs yeux, l'évacuation de l'association sans aucune proposition d'alternative.

Pour le Parti démocrate-chrétien, qui s'est rendu sur place, la réaction des motionnaires est tout à fait naturelle et proportionnée. Il convient de demander de rendre ce kiosque et cette place au public au plus vite. Il estime que l'association doit assumer ses responsabilités et qu'il incombe à la Ville de réaffecter le lieu. Il souligne que, à force de bons sentiments, on en oublie le pragmatisme et le bon sens par rapport à ce qui se passe réellement sur le terrain et à nos responsabilités face à la population. Il considère insupportable de laisser les choses dans cet état et trouve que le cri des motionnaires est justifié. Pour lui, l'invite est suffisamment générale et laisse la liberté à la Ville d'agir.

Les commissaires motionnaires du Parti libéral-radical insistent sur la distinction entre le problème de l'association et celui de l'affectation du lieu et de sa requalification. Ils n'expriment aucun a priori sur le devenir de ce kiosque, conscients des différentes possibilités (kebab, McDonald's, voire espace d'exposition, à l'instar de l'espace d'art contemporain du rond-point de Plainpalais).

Cette proposition n'a pas l'air de plaire aux commissaires socialistes, dont l'une propose un amendement qui permette à la GIM de reprendre contact avec l'association et qui s'exprimerait de la façon suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'évaluer la bonne utilisation du kiosque et de décider de son affectation.». Elle est rejointe par le Mouvement citoyens genevois, qui propose l'audition de l'association et, le cas échéant, son relogement. Le Mouvement citoyens genevois est lui-même suivi en ce sens par Ensemble à gauche.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien relève que le Conseil municipal a une certaine responsabilité mais, en tout cas, pas celle de reloger les associations qui périssent. Il estime que celles-ci doivent assumer leurs responsabilités par rapport à la mise à disposition des locaux. Il rappelle que le rôle des associations est d'être des forces de propositions, ce qui ne semble pas être le cas en

l'espèce. Ce kiosque est devenu une verrue et il s'agit d'être suffisamment courageux pour prendre les décisions qui s'imposent. Il estime que le problème social est une autre question. Pour lui, le problème du kiosque a été clairement posé par ses collègues du Parti libéral-radical. Il faut, dès lors, requalifier cette place à moindres frais.

Le débat sur la façon de traiter le sujet de façon pragmatique (compte tenu de l'état des lieux) ou de manière plus sociale (compte tenu du sort de l'association) se poursuit, les commissaires des différents partis s'appuyant sur l'une ou l'autre thèse sans vraiment s'opposer.

Une commissaire des Verts proposera de prolonger la proposition socialiste par «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'évaluer la bonne utilisation du kiosque et de décider de son affectation en un lieu ouvert au public.»

Les commissaires se rallieront autour de cette nouvelle proposition et permettront au président de passer au vote de la motion amendée qui sera acceptée à l'unanimité (2 EàG , 1 Ve, 3 S, 2 MCG, 1 DC, 3 LR, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'évaluer la bonne utilisation du kiosque et de décider de son affectation en un lieu ouvert au public.

M. Jean-Charles Lathion, rapporteur (DC). Pour ceux qui ne connaissent pas la place Emile-Guyénot, elle se situe au boulevard des Tranchées. Il s'y trouve un petit édicule animé par une association nommée Terre des enfants, qui s'occupe de lutte contre les abus sexuels sur les enfants, animée notamment par une personne que vous connaissez tous et qui est maintenant âgée, M^{me} Geneviève Piret.

Par cette motion, nous exprimons la volonté de rendre cette place à la population, de la réaménager et de «toiletter» cet édicule qui a pris des allures d'abandon; je l'ai encore constaté la semaine passée en allant vérifier l'état de la situation. Le problème qui s'est posé était de savoir si l'affectation à cette association était toujours valable et c'est dans ce sens que va ce rapport: accepter cette proposition tout en vérifiant l'affectation à cette association.

Pour ma part je n'interviendrai plus; je suis intervenu en tant que président mais, «lathioniquement» parlant, je dirais qu'on peut en effet vraiment se poser la question du contrôle des affectations et des subventions octroyées par la Ville. Il me semble qu'il serait tout à fait normal que la Ville contrôle plus attentivement

ce qui est fait de l'argent qu'elle octroie. Je ne trouve pas normal qu'il faille une motion pour déplorer une situation qui a perduré pendant des années.

Je vous engage donc à voter cette motion, comme l'a fait la commission.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti libéral-radical, qui a déposé cette motion, a été surpris par la frilosité de la commission des finances.

M. Lathion a très bien décrit l'état des discussions en commission des finances. En effet, nous avons tous fait le constat que ce lieu devait être restitué à la population et consacré à une activité destinée au public, que ce soit de la vente – une baraque à frites, un kebab – ou même, puisque c'est en face du musée, un lieu culturel pour présenter les activités culturelles de la Ville. Bref, nous souhaitons vraiment que le Conseil administratif nous fasse une proposition concrète pour occuper cet espace public.

Nous avons trouvé la commission bien frileuse, puisqu'elle a décidé d'amender notre texte en demandant au Conseil administratif «d'évaluer la bonne utilisation». Enfin bref... (*Brouhaha.*) De toute façon, il s'agit bien d'une motion, donc le message que la commission des finances aurait dû adresser, et que le Conseil municipal devrait ce soir adresser au Conseil administratif, est le suivant: «Faites quelque chose au plus vite pour rendre cet endroit à la population!»

Le Parti libéral-radical va donc vous proposer ce soir de revenir au texte original de la motion, qui est bien plus clair. M^{me} Salerno sera en mesure de bien comprendre ce que nous voulons, à savoir rendre au plus vite cette place et son kiosque à la population. D'ailleurs, je la vois sourire et acquiescer, donc elle est tout à fait d'accord. On devrait être d'accord avec la proposition initiale du Parti libéral-radical. Pour cette raison, je vous propose, par le biais d'un amendement que je vais déposer immédiatement, de revenir au texte original de la motion.

Le président. Merci, Monsieur Fiumelli. Le bureau attend donc votre amendement qui supprimera l'amendement de la commission. Je donne la parole à M. Pierre Rumo.

M. Pierre Rumo (EàG). Merci, Monsieur le président. Il y a plusieurs années, j'avais posé une question écrite sur ce kiosque, parce, depuis quatre ou cinq ans déjà, l'activité de l'association Terre des enfants, animée par M^{me} Geneviève Piret, est un peu à l'abandon, ou en tout cas modeste.

A l'époque, j'avais eu une réponse du Conseil administratif, par l'entremise de M. Manuel Tornare, qui avait rendu hommage à M^{me} Geneviève Piret et à son association; il avait estimé qu'il ne pouvait pas faire grand-chose et qu'il fallait laisser cette association continuer à squatter, si je puis dire, cet édicule.

A l'heure actuelle, je peux rejoindre les conclusions du Parti libéral-radical, qui demande que le Conseil administratif examine la question de l'utilisation à bon escient de cet édicule et de la place Emile-Guyénot en général.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Pendant les séances de la commission, les Verts ont proposé d'amender la motion à la suite d'une discussion et des propos que tenait le Parti socialiste, et nous avons tous accepté cette motion amendée.

Motion ou pas, ainsi que relevé par M. Fiumelli, le Conseil administratif ne va pas se presser davantage s'il ne le souhaite pas, nous le savons très bien. Nous demandons simplement une évaluation, ce qui veut dire prendre tout de même en compte ce que veut faire cette association ou ce qu'elle ne souhaite plus faire, réaffecter ce kiosque et rendre la place en général au public.

Nous n'entrerons donc pas en matière sur l'amendement et nous voterons la motion telle qu'amendée en commission.

M. Olivier Fiumelli (LR). On vient de me confirmer que je n'ai pas besoin de déposer un amendement pour annuler celui de la commission, puisque ce dernier doit de toute façon être soumis au vote.

Nous voterons donc non à l'amendement proposé en commission pour revenir au texte original. Ce texte ne signifie pas que la personne qui occupe cet édicule sera jetée à la rue sans autre forme de procès; la Ville lui proposera bien entendu un autre local plus adapté, pour autant qu'elle soit toujours active, ce qui sera déterminé par l'évaluation que devra faire la Gérance immobilière municipale (GIM).

M^{me} Martine Sumi (S). J'étais donc celle qui avait proposé l'amendement auquel le Parti libéral-radical s'était rallié en séance de commission mais au sujet duquel il revient en arrière.

Je vais essayer de défendre la raison pour laquelle je souhaitais atténuer la demande initiale, qui était un peu rude. Sans faire comme l'avait fait apparemment M. Tornare – je n'étais pas là à ce moment – j'aimerais souligner que M^{me} Geneviève Piret est effectivement une dame extrêmement importante dans la

prise de conscience des abus sexuels sur les enfants et de l'inceste en particulier. Le travail qu'elle a mené est extrêmement important et reconnu.

Il ne faut pas exagérer non plus avec cet édicule. Franchement, il est mal placé. S'il n'y a pas grand-chose de mieux maintenant, ce n'est pas seulement parce que la Ville n'a pas souhaité en faire un grand établissement de médiation culturelle entre le Muséum, le Musée d'art et d'histoire et peut-être encore un autre... Franchement, si vous allez sur cette place, vous avez les voitures qui passent tout le temps, ce n'est pas un lieu tellement sympathique.

Je suis évidemment d'accord qu'on mène une réflexion sur une bonne utilisation de cet édicule, mais avec respect et gratitude pour le travail que cette femme a mené et qu'elle ne mène apparemment plus maintenant, probablement pour des raisons d'âge; elle a fait un vrai travail pour la population.

Sur le fond, le travail que fera le Conseil administratif par rapport à cette motion et la réponse qu'il nous donnera ne va pas tellement changer suivant l'intitulé avec lequel on présente cette motion mais, par respect pour une pionnière dans ce domaine-là, je trouve qu'on peut reprendre l'amendement qui a été proposé. *In fine*, cela débouchera certainement sur une réponse identique de la part du Conseil administratif.

Par respect pour cette dame et pour son travail, je vous invite donc à voter la motion telle qu'amendée au sein de la commission.

Le président. Merci, Madame Sumi. Je vous informe que nous terminerons ce point avant la pause repas. Je donne la parole à M. Jean-Charles Lathion.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne pensais pas reprendre la parole, mais après ce que j'ai entendu, j'y suis obligé. Je dois vous dire que, lors de mon contrôle de la semaine passée pour vérifier l'état de l'édicule auquel on ne pense pas à accorder d'importance, j'ai constaté qu'il y a deux petites cabines avec des matelas, et on voit très bien que ces deux cabines sont actuellement occupées par des sans-abri. Il faudra s'occuper de ces sans-abri, bien sûr, mais ils ne font en tout cas pas partie de l'association de Geneviève Piret.

De plus, en dépit du mépris que vous semblez accorder à cet espace, j'ai pu observer qu'il y avait quelques personnes qui y prenaient le soleil et qui semblaient trouver le coin agréable.

Je crois donc qu'une nouvelle affectation peut être prévue pour cet édicule, et le Parti démocrate-chrétien votera la suppression de l'amendement de la commission. Nous pensons, en effet, qu'il faut vraiment prendre une décision. On ne peut

pas laisser comme cela des lieux périlcliter simplement par bons sentiments; les bons sentiments peuvent s'exprimer autrement. Il faut être réaliste et faire preuve de pragmatisme.

M. Adrien Genecand (LR). J'interviendrai très rapidement, puisque M. Lathion a exprimé ce que je voulais dire, simplement pour préciser à M^{me} Sumi qu'en fait ce n'est pas vrai que personne ne s'intéresse à cet édicule.

Moi-même j'ai été interpellé par quelqu'un qui aurait voulu le reprendre pour développer une activité ouverte sur le public et sur le quartier, en l'occurrence de la restauration. Ce n'est donc pas vrai que personne ne veut y faire quelque chose. Il y a des gens qui voient bien que c'est un lieu à l'abandon depuis plusieurs années. Il n'y a donc aucune raison d'en faire une ode à l'immobilisme et à l'espace public de mauvaise qualité.

Je vous rappelle quand même qu'il y a un enjeu, c'est l'espace public; c'est comme ça qu'on diminue les problèmes liés à la densité. Si on ne se donne pas la peine d'améliorer la qualité de vie en rénovant l'espace public, eh bien, Mesdames et Messieurs, c'est un échec en matière d'aménagement!

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Mesdames et Messieurs, tout en reconnaissant le travail exemplaire de M^{me} Piret, force est de constater que ce lieu n'est pas entretenu, qu'il est crapoteux, pour paraphraser M. Tornare, qui adorait ce terme-là.

Il serait effectivement intéressant que la Ville se penche sur l'affectation de l'édicule de la place Emile-Guyénot dans un second temps mais, vraisemblablement, dans un tout premier temps, il faudra que M^{me} Alder puisse rapidement contacter M^{me} Piret, pour lui proposer, le cas échéant, un lieu de substitution – mais je ne suis pas certaine qu'elle ait encore aujourd'hui cette force-là – et qu'on puisse rendre cet espace à la population, parce qu'il n'est pas entretenu aujourd'hui.

C'est vrai que dans le paysage, qui est très dense, très urbain, avec une circulation automobile particulièrement forte, c'est une verrue sur l'espace public, et il est grand temps que notre municipalité s'en occupe.

Nous ferons donc bon accueil à cette motion tout en faisant attention à M^{me} Piret et en saluant une fois de plus, ce sera la conclusion de mon intervention, le travail remarquable qu'elle a mené durant des années.

Force est de constater quand même que depuis quelques années cette activité a faibli et, je pense, complètement cessé aujourd'hui. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci, Madame la maire. Nous allons entrer en procédure de vote. Premièrement, je fais voter l'amendement qui avait été accepté par la commission – d'ailleurs à l'unanimité, tout comme la motion.

Mis aux voix, l'amendement de la commission est refusé par 42 non contre 25 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (66 oui et 1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de rendre cette place et son kiosque à la population au plus vite.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

12. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

13. Interpellations.

Néant.

14. Questions écrites.

Néant.

Le président. Pour respecter le temps de pause, nous reprendrons nos travaux à 20 h 35. Bon appétit!

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	5282
2. Communications du bureau du Conseil municipal	5282
3. Questions orales	5282
4. Motion du 25 mars 2014 de M ^{mes} et MM. Alain de Kalbermatten, Grégoire Carasso, Sandrine Burger, Marie Barbey, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, Rémy Burri et Morten Gisselbaek: «Cheetah Baby-Plage» (M-1126)	5286
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 23 mars 2011: «Pour des préaux sûrs et sécurisés: fermeture nocturne pour utilisation diurne!» (P-262 A)	5291
6. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 11 octobre 2011: «Jonction: la mort d'un quartier» (P-272 A)	5305
7. Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 28 juin 2011 de MM. Julien Cart, Eric Bertinat, Pascal Spuhler, M ^{mes} Maria Casares, Olga Baranova et Marie Chappuis: «Bâtissons un parc aventure au bois de la Bâtie» (M-978 A)	5320
8.a) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activités 2011 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) (D-54 A)	5337
8.b) Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activités 2012 de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS) (D-54 A)	5349
9. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 22 janvier 2013: «Garantie d'accessibilité au et dans le quartier des Eaux-Vives» (P-265 A)	5362
10. Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la motion du 28 novembre 2007 de MM. Alexandre Chevalier,	

Alexis Barbey, Georges Queloz, Jean Sanchez, Jean-Marc Froidevaux, M ^{mes} Florence Kraft-Babel, Nathalie Fontanet, Laetitia Guinand, Linda de Coulon, Danièle Magnin, Fabienne Aubry Conne et M. Vincent Maitre: «Pour des compétitions sportives internationales à Genève» (M-747 A)	5399
11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la motion du 18 avril 2012 de MM. Adrien Genecand, Rémy Burri, Alexis Barbey, Gary Bennaïm, Olivier Fiumelli, Jean-Paul Guisan, Simon Brandt, Guy Dossan, M ^{mes} Florence Kraft-Babel, Natacha Buffet, Sophie Courvoisier et Michèle Roulet: «Rendons la place Emile-Guyénot aux habitants!» (M-1017 A)	5404
12. Propositions des conseillers municipaux	5413
13. Interpellations	5413
14. Questions écrites	5414

Le mémorialiste:
Ramzi Touma